

Partie 4 : Programme d'actions

Table des matières

Partie 4 : Programme d'actions	1
I. Fiches-actions du Programme Pluriannuel de Gestion	4
AXE 1 PILOTAGE DE LA GEMAPI ET MISE EN ŒUVRE DU PPG	6
Fiche action 1.1 : Gouvernance / structuration de la GEMAPI.....	6
Fiche action 1.2 : Mise en œuvre du programme d'actions.....	7
Fiche action 1.3 : Evaluation des travaux du PPG Auze-Sumène.....	8
Fiche action 1.4 : Cohérence du PPG Auze-Sumène avec la gestion de l'eau à l'échelle du bassin versant de la Dordogne amont.....	9
AXE 2 CONNAISSANCE ET SUIVI DES MILIEUX ET ESPECES	10
Fiche action 2.1 : Poursuite et actualisation du diagnostic des cours d'eau.....	10
Fiche action 2.2 : Amélioration des connaissances sur les écrevisses, protection des écrevisses patrimoniales.....	11
Fiche action 2.3 : Suivi qualitatif et quantitatif de l'état des cours d'eau.....	12
Fiche action 2.4 : Suivi et lutte contre les espèces animales et végétales exotiques envahissantes.....	13
Fiche action 2.5 : Assurer une veille écologique des milieux aquatiques.....	15
AXE 3 GESTION ET RESTAURATION DE LA RIPISYLVE	17
Fiche action 3.1 : Restauration ou plantation de la ripisylve.....	17
Fiche action 3.2 : Enlèvement des embâcles problématiques.....	20
Fiche action 3.3 : Accompagner le recul progressif des résineux indésirables en berge.....	22
AXE 4 RESTAURATION DES HABITATS AQUATIQUES COLMATES	24
Fiche action 4.1 : Réduire la divagation du bétail dans les cours d'eau.....	24
Fiche action 4.2 : Aménagement des passages à gué.....	27
AXE 5 AMELIORATION DU FONCTIONNEMENT ECOLOGIQUE DES COURS D'EAU	29
Fiche action 5.1 : Restauration de la continuité écologique des ouvrages transversaux.....	29
Fiche action 5.2 : Restauration de l'hydromorphologie et de la continuité latérale des cours d'eau, renaturation, traitement des atterrissements problématiques.....	32
Fiche action 5.3 : Stabilisation des encoches d'érosions problématiques.....	34
Fiche action 5.4 : Réduction de l'impact des plans d'eau sur les milieux aquatiques.....	36
AXE 6 PRESERVATION ET RESTAURATION DES ZONNES HUMIDES	39
Fiche action 6.1 : Réaliser un inventaire des zones humides du bassin versant.....	39
Fiche action 6.2 : Assistance technique à la gestion durable des zones humides.....	41
Fiche action 6.3 : Restauration et préservation des zones humides du territoire.....	43

AXE 7 PREVENTION DU RISQUE D'INONDATION (HORS PAPI)	45
Fiche action 7.1 Etude de vulnérabilité aux inondations des secteurs d'Antignac Bourg, de Ydes Bourg et Ydes Centre	45
Fiche action 7.2 Réduction du risque d'inondation (dont solutions issues de l'étude de vulnérabilité)	48
AXE 8 COMMUNICATION ET SENSIBILISATION	49
Fiche action 8.1 : Traitement et limitation des décharges sauvages avec les élus municipaux (dont chantiers participatifs)	49
Fiche action 8.2 : Assistance technique à la gestion des cours d'eau et milieux humides	50
Fiche action 8.3 : Animations scolaires, chantiers école	51
Fiche action 8.4 : Outils de communication autour des enjeux liés aux milieux aquatiques sur le bassin versant (guide riverains, plaquettes...)	52
II. Budget général prévisionnel détaillé	53
A. Synthèse budgétaire prévisionnelle de planification des actions	53
B. Synthèse des financements potentiels par financeurs	55
C. Synthèse des autofinancements prévisionnels par maître d'ouvrage	57
D. Coûts prévisionnels de la Communauté de communes du Pays de Mauriac	59
E. Autofinancement prévisionnel de la Communauté de communes du Pays de Mauriac	60
F. Coûts prévisionnels de la Communauté de communes du Pays de Salers	61
G. Autofinancement prévisionnel de la Communauté de communes du Pays de Salers	62
G. Coûts prévisionnels de Sumène Artense communauté	63
I. Autofinancement prévisionnel de Sumène Artense communauté	64
J. Coûts prévisionnels de la Communauté de communes Pays Gentiane	65
K. Autofinancement prévisionnel de la Communauté de communes Pays Gentiane	66
L. Coûts prévisionnels de la Communauté de communes Val Dordogne Xaintrie	67
M. Autofinancement prévisionnel de la Communauté de communes Val Dordogne Xaintrie	68
ANNEXE : arbre décisionnel prise en charge ouvrages transversaux infranchissables	69

I. Fiches-actions du Programme Pluriannuel de Gestion

Les fiches-actions du Programme pluriannuel de gestion du bassin Auze-Sumène sont réparties en 8 axes :

AXE 1	PILOTAGE DE LA GEMAPI ET MISE EN ŒUVRE DU PPG	Action 1.1	Gouvernance / structuration de la GEMAPI
		Action 1.2	Mise en œuvre du programme d'actions
		Action 1.3	Evaluation des travaux du PPG Auze-Sumène
		Action 1.4	Cohérence du PPG Auze-Sumène avec la gestion de l'eau à l'échelle du bassin versant de la Dordogne amont
AXE 2	CONNAISSANCE ET SUIVI DES MILIEUX ET ESPECES	Action 2.1	Poursuite et actualisation du diagnostic des cours d'eau
		Action 2.2	Amélioration des connaissances sur les écrevisses, protection des écrevisses patrimoniales
		Action 2.3	Suivi qualitatif et quantitatif de l'état des cours d'eau
		Action 2.4	Suivi et lutte contre les espèces animales et végétales exotiques envahissantes
		Action 2.5	Assurer une veille écologique des milieux aquatiques
AXE 3	GESTION ET RESTAURATION DE LA RIPISYLVE	Action 3.1	Restauration ou plantation de la ripisylve
		Action 3.2	Enlèvement des embâcles problématiques
		Action 3.3	Accompagner le recul progressif des résineux indésirables en berge
AXE 4	RESTAURATION DES HABITATS AQUATIQUES COLMATES	Action 4.1	Réduction de la divagation du bétail dans les cours d'eau
		Action 4.2	Aménagement des passages à gué
AXE 5	AMELIORATION DU FONCTIONNEMENT ECOLOGIQUE DES COURS D'EAU	Action 5.1	Restauration de la continuité écologique des ouvrages transversaux
		Action 5.2	Restauration de l'hydromorphologie et de la continuité latérale des cours d'eau, renaturation, traitement des atterrissements problématiques
		Action 5.3	Stabilisation des encoches d'érosions problématiques
		Action 5.4	Réduction de l'impact des plans d'eau sur les milieux aquatiques
AXE 6	PRESERVATION ET RESTAURATION DES ZONNES HUMIDES	Action 6.1	Réalisation un inventaire des zones humides du bassin versant
		Action 6.2	Assistance technique à la gestion durable des zones humides
		Action 6.3	Aménagements, restauration des zones humides
AXE 7	PREVENTION DU RISQUE D'INONDATION (HORS PAPI)	Action 7.1	Etude de vulnérabilité aux inondations des secteurs d'Antignac Bourg, de Ydes Bourg et Ydes Centre
		Action 7.2	Réduction du risque d'inondation (dont solutions issues de l'étude de vulnérabilité)

AXE 8	COMMUNICATION ET SENSIBILISATION	Action 8.1	Traitement et limitation des décharges sauvages avec les élus municipaux (dont chantiers participatifs)
		Action 8.2	Assistance technique à la gestion des cours d'eau et milieux associés
		Action 8.3	Animations scolaires, chantiers école
		Action 8.4	Outils de communication autour des enjeux liés aux milieux aquatiques sur le bassin versant (guide riverains, plaquettes...)

Les fiches-actions sont détaillées ci-après.

AXE 1 PILOTAGE DE LA GEMAPI ET MISE EN ŒUVRE DU PPG

Fiche action 1.1 : Gouvernance / structuration de la GEMAPI

Maîtrise d'ouvrage	Entente Auze-Sumène					
Partenaires	Membres du Comité de Pilotage					
Modalités d'intervention						
<p>La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) a créé la compétence obligatoire GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) pour les communes, avec transfert obligatoire aux EPCI à fiscalité propre à compter du 1er janvier 2018. Cependant, l'échelle de l'EPCI correspond rarement à l'échelle pertinente de gestion de l'eau qui est l'échelle du bassin versant. C'est le cas du bassin versant Auze-Sumène qui concerne 4 Communautés de communes.</p> <p>L'ensemble des Communautés de communes du bassin Auze-Sumène se sont organisées en une entente intercommunale (dite Entente Auze-Sumène), dans l'attente d'une structuration plus aboutie, afin de prendre en charge les missions visées aux 1°, 2°, 5° et 8° du I de l'article L211-7 du code de l'environnement, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none">- L'aménagement de bassin hydrographique ou d'une fraction de bassin hydrographique ;- L'entretien de cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau y compris les accès ;- La défense contre les inondations et contre la mer ;- La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines. <p>Chaque EPCI reste maître d'ouvrage des travaux sur son territoire. Les frais de fonctionnement (animation) sont répartis en 4 parts égales entre les 4 EPCI.</p> <p>La structuration syndicale à l'échelle du bassin versant Auze-Sumène par transfert de compétence sera construite en 2024 pour une mise en place début 2025.</p>						
Objectifs opérationnels						
- Solidarité et gestion cohérente à l'échelle du bassin versant						
Indicateur de suivi						
1.1.a Structuration en syndicat de rivières 1.1.b Nombre de réunions du Comité de Pilotage 1.1.c Rapport d'activité						
Calendrier prévisionnel						
Construction Syndicat de rivières : 2023 Mise en œuvre Syndicat de rivières : début 2024						
Plan de financement prévisionnel						
Animation (fonctionnement) : Agence de l'eau Adour-Garonne : 50 % CD15 : 10 % Autofinancement Entente Auze-Sumène : 40 %						
	Total PPG	2024	2025	2026	2027	2028
Poste encadrant (0,3ETP)	375000 €	75000 €	75000 €	75000 €	75000 €	75000 €
Poste technicien (0,7ETP)						
Total dépenses (€ HT)	375000 €	75000 €	75000 €	75000 €	75000 €	75000 €
Subventions attendues	225000 €	45000 €	45000 €	45000 €	45000 €	45000 €
Autofinancement	150000 €	30000 €	30000 €	30000 €	30000 €	30000 €
Total recettes (€ HT)	375000 €	75000 €	75000 €	75000 €	75000 €	75000 €

AXE 1 PILOTAGE DE LA GEMAPI ET MISE EN ŒUVRE DU PPG						
Fiche action 1.2 : Mise en œuvre du programme d'actions						
Maîtrise d'ouvrage	Entente Auze-Sumène					
Partenaires	Membres du Comité de Pilotage					
Modalités d'intervention						
Les missions à effectuer pour permettre la mise en œuvre des travaux prévus dans le programme d'actions sont les suivantes :						
<ul style="list-style-type: none"> - Elaboration de la Déclaration d'Intérêt Général (DIG) ; - Réalisation des avant-projets détaillés des travaux et demandes des autorisations administratives ; - Communication, réunions d'information, concertation avec les propriétaires, exploitants... où sont réalisés les travaux ; - Elaboration et suivi des demandes de subventions... ; - Consultation des entreprises, suivi, réception et paiement des travaux. 						
Objectifs opérationnels						
- Assurer la réalisation des actions programmées dans le PPG.						
Indicateur de suivi						
1.2.a Taux de réalisation des actions prévues pour chaque année du PPG						
1.2.b Rapport d'activité						
Calendrier prévisionnel						
Années 1 à 5						
Plan de financement prévisionnel						
Animation (fonctionnement) :						
Agence de l'eau Adour-Garonne : 50%						
CD15 : 10%						
Autofinancement Entente Auze-Sumène : 40%						
	Total PPG	2024	2025	2026	2027	2028
Poste TMR	Cf Fiche action 1.1					
Total dépenses (€ HT)						
Subventions attendues						
Autofinancement						
Total recettes (€ HT)						

AXE 1 PILOTAGE DE LA GEMAPI ET MISE EN ŒUVRE DU PPG						
Fiche action 1.3 : Evaluation des travaux du PPG Auze-Sumène						
Maîtrise d'ouvrage	Entente Auze-Sumène					
Partenaires	EPIDOR, CD15, AEAG, FDPMA15, CEN					
Modalités d'intervention						
<p>Un des principaux enjeux d'amélioration de l'état écologique des masses d'eau du bassin versant de l'Auze et de la Sumène est la restauration de l'état qualitatif et quantitatif de la ressource en eau afin de satisfaire les besoins humains et la fonctionnalité des cours d'eau et de leurs habitats, principalement en limitant le colmatage et en restaurant/préservant les zones humides, la naturalité des cours d'eau et la ripisylve. Les paramètres proposés pour évaluer l'impact des actions mises en œuvre sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Evolution de l'état écologique (chimique, biologique et bactériologique) ; - Evolution de l'hydrologie des cours d'eau (débits) ; - Evolution de la thermie ; - Evolution du colmatage. <p>(cf fiche action 2.3).</p>						
Objectifs opérationnels						
<ul style="list-style-type: none"> - Piloter le PPG - Evaluer l'efficacité des actions du PPG 						
Indicateur de suivi						
<p>1.3.a Nombre de suivi réalisés avec les partenaires 1.3.b Nombre de suivis de la température réalisés 1.3.c Nombre de suivi du colmatage réalisés</p>						
Calendrier prévisionnel						
<p>Années n-1 et n-2 : banque de données « état des masses d'eau » AEAG, état écologique CD15, suivi piscicole FDPMA15, suivi étiage EPIDOR, suivis thermiques EAS Année 1 : état initial colmatage + poursuite suivis existants Années 2 à 5 : suivis post travaux et existants</p>						
Plan de financement prévisionnel						
<p>Animation (fonctionnement) : Agence de l'eau Adour-Garonne : 50% CD15 : 10% Autofinancement Entente Auze-Sumène : 40%</p>						
	Total PPG	A 1	A 2	A 3	A 4	A 5
Poste TMR	Cf Fiche action 1.1					
Total dépenses (€ HT)						
Subventions attendues						
Autofinancement						
Total recettes (€ HT)						

AXE 1 PILOTAGE DE LA GEMAPI ET MISE EN ŒUVRE DU PPG						
Fiche action 1.4 : Cohérence du PPG Auze-Sumène avec la gestion de l'eau à l'échelle du bassin versant de la Dordogne amont						
Maîtrise d'ouvrage	Entente Auze-Sumène					
Partenaires	AEAG, EPTB (EPIDOR), CD15, CEN Auvergne, PNRVA, FDPMA15, structures gemapiennes...					
Modalités d'intervention						
<ul style="list-style-type: none"> - Assurer la cohérence entre les actions, méthodologies... des autres gestionnaires de milieux aquatiques existants à l'échelle de la Dordogne amont. - Faire le lien entre les actions du PPG Auze-Sumène et les opérations menées dans le cadre d'autres démarches sur le BV Dordogne amont : SAGE, Natura 2000, CATZH, ENS, CVB... 						
Objectifs opérationnels						
<ul style="list-style-type: none"> - Assurer une gestion cohérente de l'eau à l'échelle du bassin versant de la Dordogne amont 						
Indicateur de suivi						
1.4.a Nombre de rencontres avec les structures gestionnaires de l'eau à l'échelle du BV Dordogne amont						
1.4.b Rapport d'activité						
Calendrier prévisionnel						
Années 1 à 5						
Plan de financement prévisionnel						
Animation (fonctionnement) :						
Agence de l'eau Adour-Garonne : 50%						
CD15 : 10%						
Autofinancement Entente Auze-Sumène : 40%						
	Total PPG	A 1	A 2	A 3	A 4	A 5
Poste encadrant	Cf Fiche action 1.1					
Total dépenses (€ HT)						
Subventions attendues						
Autofinancement						
Total recettes (€ HT)						

AXE 2 CONNAISSANCE ET SUIVI DES MILIEUX ET ESPECES

Fiche action 2.1 : Poursuite et actualisation du diagnostic des cours d'eau

Maîtrise d'ouvrage	Entente Auze-Sumène					
Partenaires	Membres du comité de pilotage					
Modalités d'intervention						
430 km de cours d'eau ont été diagnostiqués sur les 1000 km environ de cours d'eau que comprend le BV Auze-Sumène. Certains affluents n'ont donc pas pu être diagnostiqués alors qu'ils présentent des enjeux importants (colmatage, zones humides, présence d'espèces patrimoniales, pressions anthropiques...). Actualisation courante du diagnostic existant.						
<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser un diagnostic des cours d'eau non diagnostiqués suivant la même méthodologie que celle réalisée sur les autres cours d'eau du bassin versant. - Actualiser le PPG en intégrant les actions pour ces cours d'eau si besoin. 						
Objectifs opérationnels						
<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer la connaissance des cours d'eau de tête de bassin versant et du petit chevelu, identifier les enjeux - Mettre en place des actions de restauration si besoin 						
Indicateur de suivi						
2.1.a Linéaire de cours d'eau diagnostiqué 2.1.b Rapport d'activité						
Calendrier prévisionnel						
Années 4 (sur environ 50 km)						
Plan de financement prévisionnel						
Animation (fonctionnement) : Agence de l'eau Adour-Garonne : 50% CD15 : 10% Autofinancement Entente Auze-Sumène : 40%						
	Total PPG	A 1	A 2	A 3	A 4	A 5
Poste TMR	Cf Fiche action 1.1				Cf Fiche action 1.1	
Total dépenses (€ HT)						
Subventions attendues						
Autofinancement						
Total recettes (€ HT)						

AXE 2 CONNAISSANCE ET SUIVI DES MILIEUX ET ESPECES

Fiche action 2.2 : Amélioration des connaissances sur les écrevisses, protection des écrevisses patrimoniales

Maîtrise d'ouvrage	Entente Auze-Sumène					
Partenaires	FDPPMA15, Natura 2000, OFB, Saules et Eaux					
Modalités d'intervention						
<p>Les prospections réalisées sur le BV Auze-Sumène ont montré la présence relictuelle de l'écrevisse à pattes blanches sur certains cours d'eau.</p> <p>La dégradation de son habitat, les pollutions, assèchs et les introductions d'espèces astaciques exotiques véhiculant l'Aphanomycose ont fortement réduit l'aire de répartition de l'écrevisse à pattes blanches, faisant entrevoir la disparition de cette espèce patrimoniale.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Suivre les populations connues et poursuivre l'inventaire des espèces astaciques ; - Préserver ou améliorer les habitats de l'écrevisse à pattes blanches ; - Protéger les populations d'écrevisses à pattes blanches (APP) de la colonisation de l'écrevisse de Californie (PFL) ; - Réintroduire les écrevisses à pattes sur des secteurs propices et protégés ; - Communiquer sur cette problématique. <p>Travaux prévus en dehors du site Natura 2000 « Entre Sumène et Mars » :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cloisonnement populations d'APP/PFL y compris études (ADNe, expertises...) 						
Objectifs opérationnels						
<ul style="list-style-type: none"> - Mieux connaître la répartition des espèces astaciques ; - Maintenir ou améliorer l'aire de répartition de l'écrevisse à pattes blanches ; - Informer/sensibiliser les usagers de l'eau. 						
Indicateur de suivi						
2.2.a Nombre de populations suivies 2.2.b Linéaire de cours d'eau inventorié 2.2.c Nombre d'actions réalisées 2.2.d Rapport d'activité						
Calendrier prévisionnel						
Prospections et actions : années 1 à 5 Communication :						
Plan de financement prévisionnel						
Animation / suivi / translocations (fonctionnement) : Natura 2000 dans le périmètre du site : 100% Agence de l'eau Adour-Garonne : 50% CD15 : 10% Autofinancement Entente Auze-Sumène : 40%			Travaux : Natura 2000 dans le périmètre du site : 100% Agence de l'eau Adour-Garonne : 80% Fonds vert : 80% Autofinancement Entente Auze-Sumène : 20%			
	Total PPG	A 1	A 2	A 3	A 4	A 5
Poste TMR	Cf Fiche action 1.1					
Travaux	6000 €	6000 €				
Total dépenses (€ HT)	6000 €	6000 €				
Subventions attendues	4800 €	4800 €				
Autofinancement	1200 €	1200 €				
Total recettes (€ HT)	6000 €	6000 €				

AXE 2 CONNAISSANCE ET SUIVI DES MILIEUX ET ESPECES						
Fiche action 2.3 : Suivi qualitatif et quantitatif de l'état des cours d'eau						
Maîtrise d'ouvrage	CD15, AEAG, OFB, FDPMA15, DREAL, Entente Auze-Sumène					
Partenaires						
Modalités d'intervention						
<p><u>Suivi qualitatif :</u> 15 stations de suivi de la qualité des eaux superficielles sont présentes sur les masses d'eau Auze-Sumène dans le cadre des réseaux de connaissance. Aucune station de connaissance n'est présente sur le Mardaret et l'Auze en amont de la confluence du Monzola. 16 stations de suivi thermique des cours d'eau sont présentes sur le BV EAS.</p> <p><u>Suivi quantitatif :</u> Seuls la Sumène et le Mars possèdent des stations hydrométriques (La Sumène à Antignac, le Mars au Falgoux et le Mars à Vendes). Deux stations hydrométriques ont été abandonnées (la Sumène à Vendes et l'Auze au Pestre). Deux points de suivi quantitatif estivaux hebdomadaires via l'observatoire des étiage EPIDOR : la Sumène au moulin de Pradal (Valette) et l'Auze au Cheix (Anglards de Salers)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faire un état annuel des données qualitatives et quantitatives collectées par les partenaires ; - Mettre en place un suivi thermique de stations pérennes. 						
Objectifs opérationnels						
<ul style="list-style-type: none"> - Suivre l'évolution de l'état des masses d'eau du bassin sur le plan quantitatif et qualitatif (biologique, physico-chimique et bactériologique) ; - Guider les actions du PPG. - 						
Indicateur de suivi						
2.3.a Nombre et cohérence des stations de suivi sur le bassin versant						
2.3.b Rapport d'activité						
Calendrier prévisionnel						
Années 1 à 5						
Plan de financement prévisionnel						
Animation (fonctionnement) Agence de l'eau Adour-Garonne : 50% CD15 : 10% Autofinancement Entente Auze-Sumène : 40%						
	Total PPG	A 1	A 2	A 3	A 4	A 5
Poste TMR	Cf Fiche action 1.1					
Total dépenses (€ HT)						
Subventions attendues						
Autofinancement						
Total recettes (€ HT)						

AXE 2 CONNAISSANCE ET SUIVI DES MILIEUX ET ESPECES

Fiche action 2.4 : Suivi et lutte contre les espèces animales et végétales exotiques envahissantes

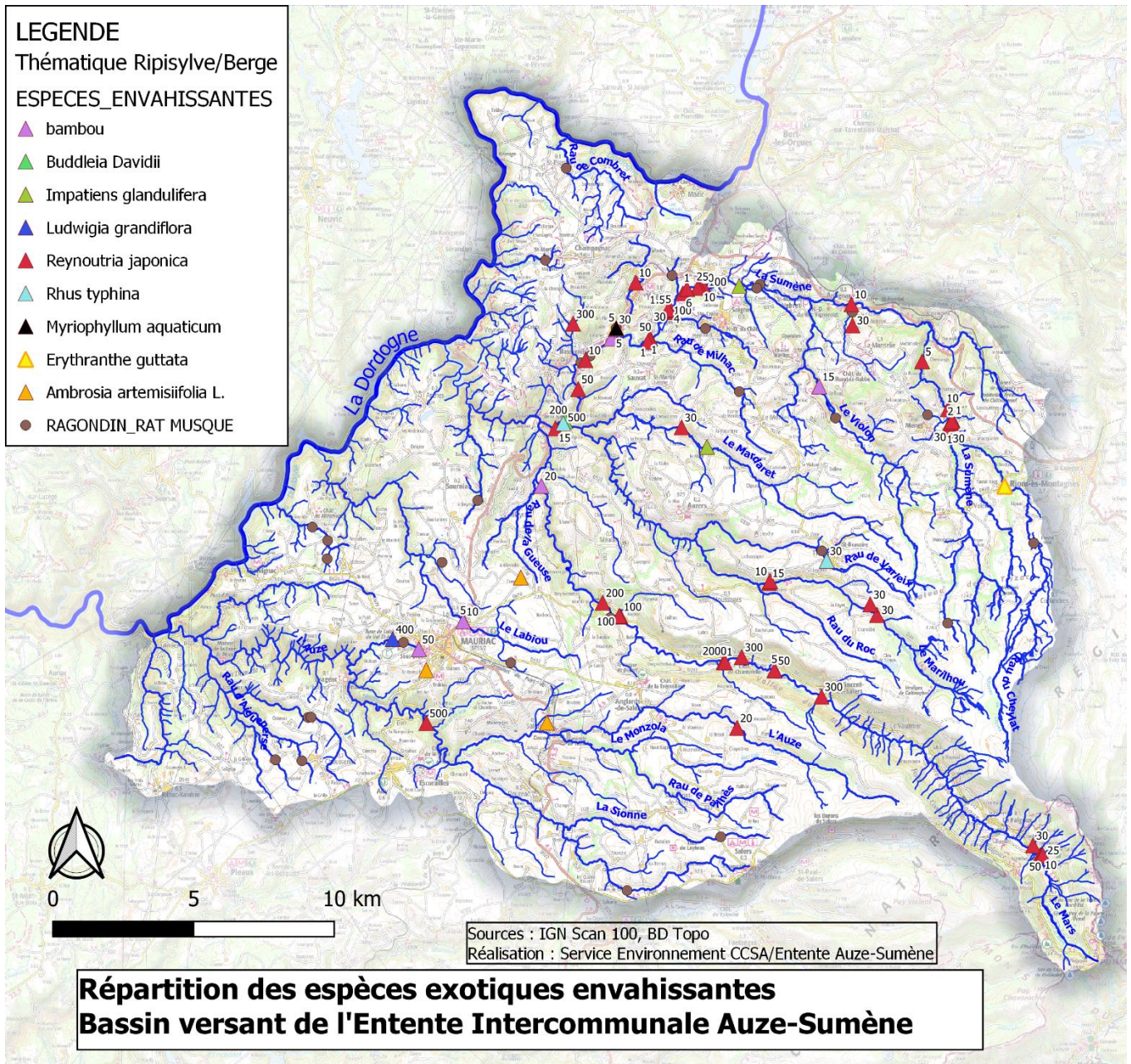
Maîtrise d'ouvrage	Entente Auze-Sumène					
Partenaires	Natura 2000, GMA, FDC15, CBNMC, ARS, Pôle Invertébrés, FREDON, PNRVA...					
Modalités d'intervention						
Les espèces exotiques envahissantes, animales et végétales, peuvent devenir une menace pour la santé (maladies, allergies) et les activités humaines, l'équilibre des milieux naturels et la biodiversité.						
<ul style="list-style-type: none"> - Définir une stratégie de lutte contre le Ragondin et le Raton laveur ; - Eradiquer la Jussie sur le plan d'eau du Val St Jean à Mauriac ; - Poursuivre l'éradication et rechercher l'implantation de nouveaux bosquets de Renouée asiatique en bordure de cours d'eau ; - Suivre l'évolution des espèces végétales exotiques envahissantes connues (Ambroisie, Balsamines, Buddleia...) ; - Surveiller l'émergence de nouvelles espèces exotiques envahissantes. 						
Objectifs opérationnels						
- Limiter les différentes nuisances liées aux espèces exotiques envahissantes						
Indicateur de suivi						
2.4.a Elaboration d'une stratégie de lutte contre le Ragondin et le Raton laveur ;						
2.4.b Réussite de l'éradication de la Jussie au plan d'eau du Val St Jean ;						
2.4.c Réussite de l'éradication de la Renouée asiatique en bordure de cours d'eau (Nbr de foyers éradiqués) ;						
2.4.d Evolution des espèces exotiques envahissantes						
2.4.e Rapport d'activité						
Calendrier prévisionnel						
Années 1 à 5						
Plan de financement prévisionnel						
Animation (fonctionnement) :			Travaux : (Jussie + quelques foyers de Renouée > ou = à 300m ²)			
Natura 2000 dans le périmètre du site : 100%			Fonds vert : 80%			
Agence de l'eau Adour-Garonne : 50%			ou			
CD15 : 10%			Agence de l'eau Adour-Garonne : 50%			
Autofinancement Entente Auze-Sumène : 40%			CD15 : 20%			
			FDPPMA15 : 5%			
			Autofinancement Entente Auze-Sumène : 20-25%			
	Total PPG	A 1	A 2	A 3	A 4	A 5
Poste TMR	Cf Fiche action 1.1					
Travaux	10000 €	10000 €				
Total dépenses (€ HT)	10000 €	10000 €				
Subventions attendues	8000 €	8000 €				
Autofinancement	2000 €	2000€				
Total recettes (€ HT)	10000 €	10000 €				

LEGENDE

Thématique Ripisylve/Berge

ESPECES_ENVAHISSANTES

- ▲ bambou
- ▲ Buddleia Davidii
- ▲ Impatiens glandulifera
- ▲ Ludwigia grandiflora
- ▲ Reynoutria japonica
- ▲ Rhus typhina
- ▲ Myriophyllum aquaticum
- ▲ Erythranthe guttata
- ▲ Ambrosia artemisiifolia L.
- RAGONDIN_RAT MUSQUE



AXE 2 CONNAISSANCE ET SUIVI DES MILIEUX ET ESPECES

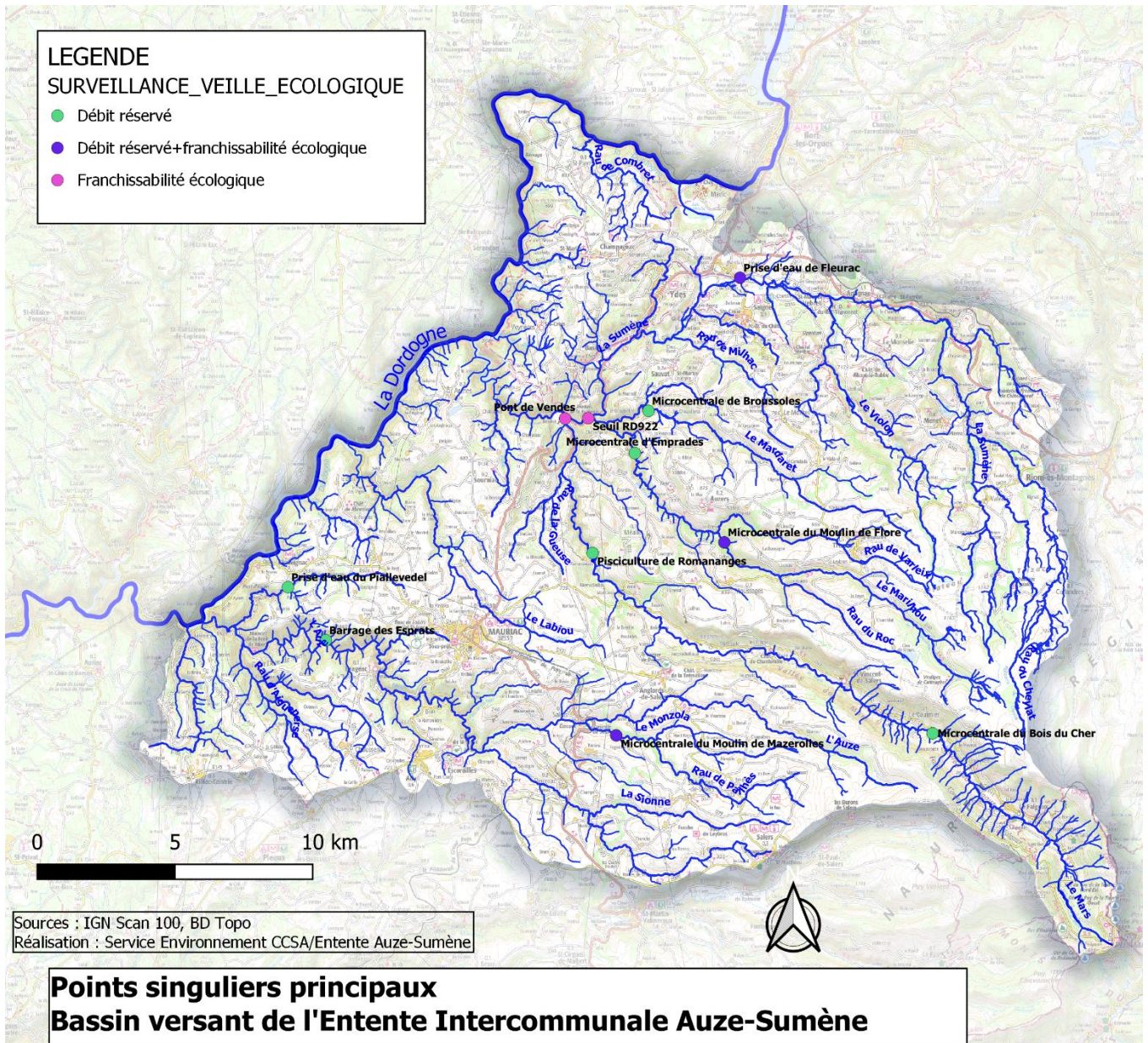
Fiche action 2.5 : Assurer une veille écologique des milieux aquatiques

Maîtrise d'ouvrage	Entente Auze-Sumène					
Partenaires	OFB, DDT15, FDPMA15, Mairies, EPCI, CD15, Natura 2000...					
Modalités d'intervention						
<p>Les cours d'eau sont des milieux vivants et évolutifs. Les perturbations (ouvrages hydrauliques, pollutions, mauvaises pratiques, manque d'entretien) et les conditions climatiques peuvent entraîner des risques pour les personnes, les biens, les écosystèmes aquatiques et l'attractivité du territoire. Au-delà de la veille écologique, une surveillance de points singuliers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ouvrages, secteurs présentant un risque d'inondation ; - Ouvrages de restitution de débit réservé ; - Ouvrages de franchissement piscicole en période de montaison des truites ; - Suivi de l'évolution post travaux (hors GEMAPI) en cours d'eau ; - Flottants, embâcles post crue. 						
Objectifs opérationnels						
<ul style="list-style-type: none"> - Sécuriser les infrastructures et riverains des cours d'eau ; - Identifier et limiter les différentes sources de pollution, mauvaises pratiques ou gestion et manque d'entretien ; - Veiller au respect des débits réservés et de la réglementation ; - Améliorer la connaissance sur certains phénomènes perturbant les milieux ; - Maintenir les fonctionnalités des milieux. 						
Indicateur de suivi						
2.5.a Linéaire de cours d'eau surveillé 2.5.b Nombre de points singuliers suivis 2.5.b Rapport d'activité						
Calendrier prévisionnel						
Années 1 à 5						
Plan de financement prévisionnel						
Animation (fonctionnement) Natura 2000 dans le périmètre du site : 100% Agence de l'eau Adour-Garonne : 50% CD15 : 10% Autofinancement Entente Auze-Sumène : 40%						
	Total PPG	A 1	A 2	A 3	A 4	A 5
Poste TMR	Cf Fiche action 1.1					
Total dépenses (€ TTC)						
Subventions attendues						
Autofinancement						
Total recettes (€ TTC)						

LEGENDE

SURVEILLANCE_VEILLE_ECOLOGIQUE

- Débit réservé
- Débit réservé+franchissabilité écologique
- Franchissabilité écologique



AXE 3 GESTION ET RESTAURATION DE LA RIPISYLVE

Fiche action 3.1 : Restauration ou plantation de la ripisylve

Maîtrise d'ouvrage Entente Auze-Sumène

Partenaires Membres du Comité de pilotage, Auvergne Estives, Mission Haies, Chambre d'agriculture/GVA, CEN, FDPMA15

Modalités d'intervention

Dans un contexte de changements climatiques, il est urgent de reconstituer un cordon de végétation rivulaire pour renforcer la résilience et la fonctionnalité des milieux aquatiques en utilisant les services et rôles écosystémiques de la ripisylve. Il s'agit en outre d'une mesure prioritaire du Plan d'Adaptation aux Changements Climatiques de l'Agence de l'eau Adour-Garonne.

Sur les 430 km de cours diagnostiqués, 19 % soit 81 km sont totalement dépourvus de ripisylve. Au total, 125 km de cours d'eau (soit 29 %) dispose d'une ripisylve dégradée (état médiocre, mauvais et absente confondus).

Les têtes de bassin versant (zones d'estives) sont les plus touchées. Sur ces secteurs, la plantation de la ripisylve sera nécessaire en raison de l'absence de géniteurs à proximité et en amont. Le coût d'une plantation avec des espèces adaptées et locales (saules, aulne, frêne, noisetier...) est estimé en moyenne à 4.5 €/ml (1 arbre de haut jet + 2 aulnes + 3 arbustes / 8 ml). La plantation sera couplée à une mise en défens des berges (coût d'une clôture barbelé ou électrifiée estimé à 2€/ml de fourniture à mettre en place par le propriétaire ou exploitant) et d'aménagement de points d'abreuvement (cf action 4.1 du PPG) afin de préserver les plants de l'abrouissement.

Les plantations pourront être réalisées dans le cadre de chantiers pédagogiques ou de chantiers d'insertion.

Pour les autres secteurs où la ripisylve est dégradée, une simple mise en défens des berges permettra une reprise spontanée.

L'intervention sur les différents tronçons homogènes du bassin versant a été priorisée en fonction du taux de ripisylve dégradée ou absente par rapport au linéaire total du cours d'eau. Le chiffrage de l'action repose sur l'hypothèse de la restauration/plantation de 50% du linéaire classé en Priorité 1 (179km de berge soit 90km) (voir carte ci-dessous).

La mise en place de ces aménagements se fera par le biais d'une convention avec l'EPCI concerné (sous réserve de la structuration syndicale), dans lequel le propriétaire/exploitant s'engage à entretenir les fournitures pour assurer leur pérennité dans le temps.

Objectifs opérationnels

- Maintenir et améliorer la stabilité des berges
- Apporter de l'ombrage au cours d'eau et limiter le réchauffement et l'évaporation
- Favoriser les habitats naturels, la faune terrestre et aquatique
- Ralentir les écoulements...

Indicateur de suivi

- 3.1.a Linéaire de ripisylve planté
- 3.1.b Linéaire de mise en défens installé

Calendrier prévisionnel

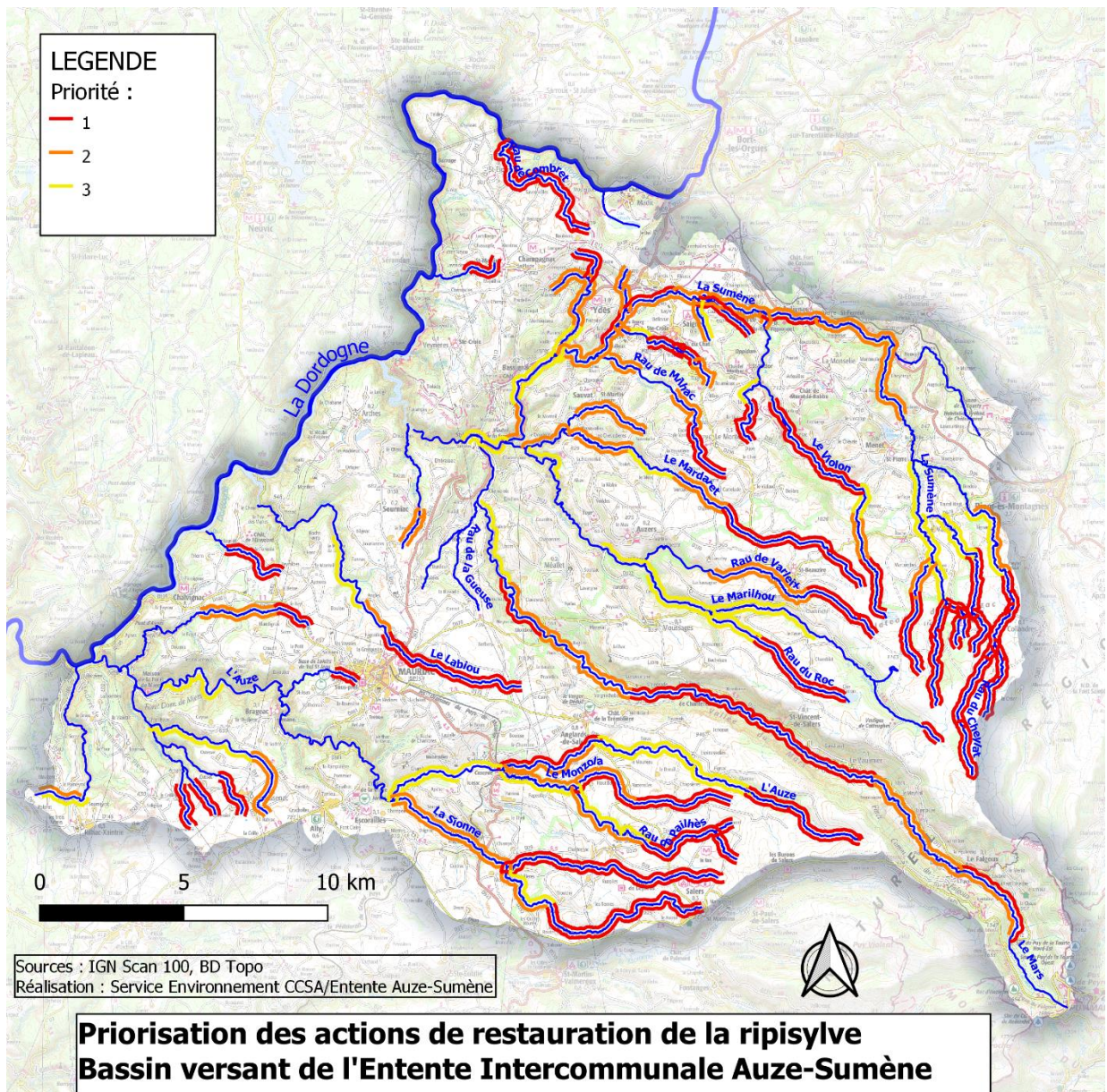
Années 1 à 5 (action dépendante de l'action 4.1)

Plan de financement prévisionnel**Mise en défens (89 549 ml) :**Agence de l'eau Adour-Garonne : 80 %
Autofinancement Entente Auze-Sumène : 20%**Plantation (16 325 ml) :**Agence de l'eau Adour-Garonne : 50 %
CD15 : 20%
FDPPMA15 : 5%
Autofinancement Entente Auze-Sumène : 25%

	Total PPG	A 1	A 2	A 3	A 4	A 5
Travaux de plantation	73462 €	14692 €	14692 €	14692 €	14692 €	14692 €
Travaux de mise en défens	185023 €	37005 €	37005 €	37005 €	37005 €	37005 €
Total dépenses (€ HT)	258485 €	51697 €	51697 €	51697 €	51697 €	51697 €
Subventions attendues	203114 €	40623 €	40623 €	40623 €	40623 €	40623 €
Autofinancement	55371 €	11074 €	11074 €	11074 €	11074 €	11074 €
Total recettes (€ HT)	258485 €	51697 €	51697 €	51697 €	51697 €	51697 €

Répartition par EPCI :

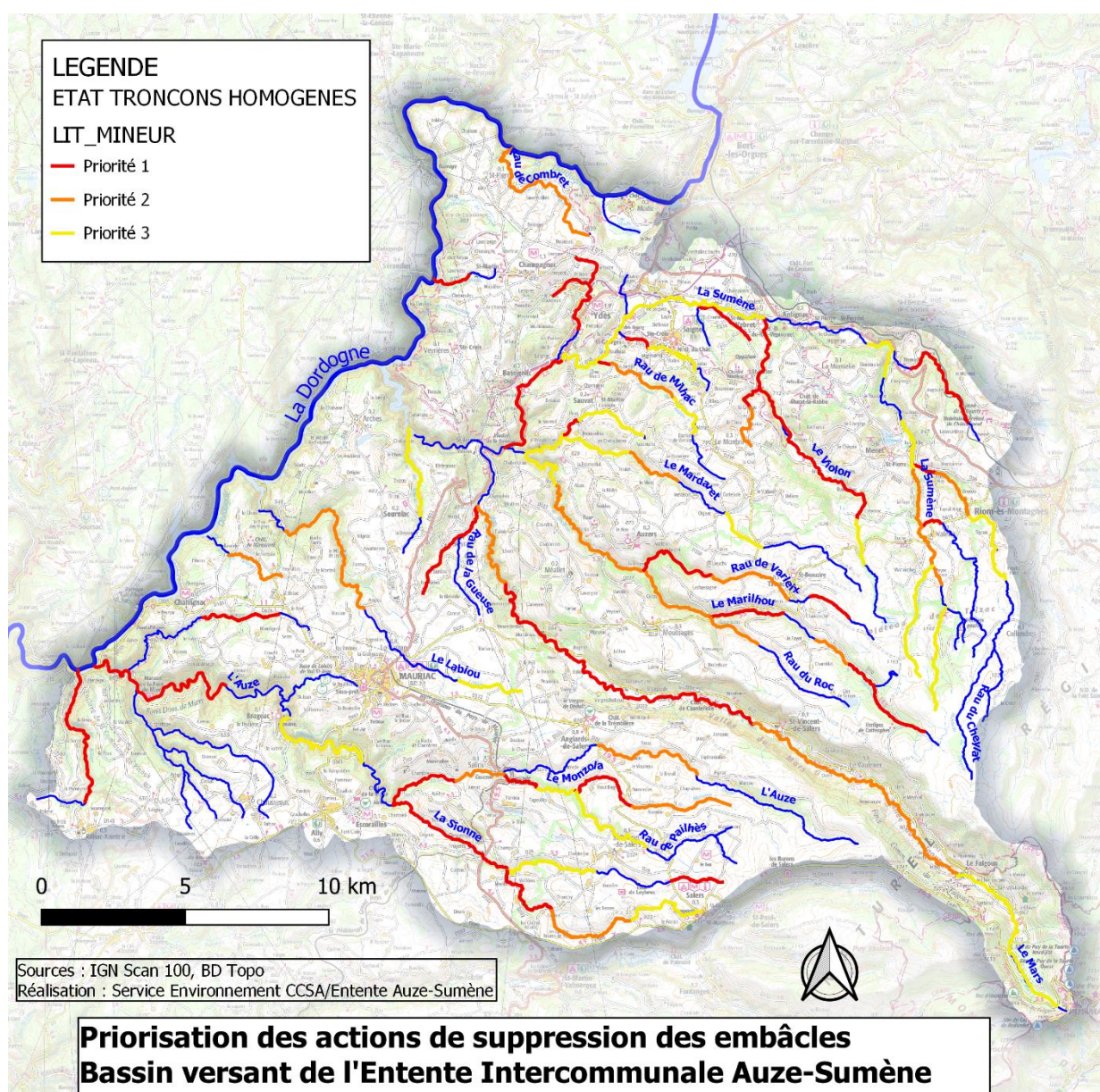
EPCI	PPG/5ans	PPG/an	Subvention /5ans	Subvention /an	RàC EPCI /5ans	RàC EPCI/an
CCPG (€ HT)	122290 €	24458 €	96094 €	19219 €	26196 €	5239 €
CCPM (€ HT)	17695 €	3539 €	13904 €	2781 €	3790 €	758 €
CCPS (€ HT)	90177 €	18035 €	70860 €	14172 €	19317 €	3863 €
SAC (€ HT)	28324 €	5665 €	22257 €	4451 €	6067 €	1213 €
TOTAL (€ HT)	258485 €	51697 €	203114 €	40623 €	55371 €	11074 €



AXE 3 GESTION ET RESTAURATION DE LA RIPISYLVE						
Fiche action 3.2 : Enlèvement des embâcles problématiques						
Maîtrise d'ouvrage	Entente Auze-Sumène					
Partenaires	Membres du Comité de pilotage					
Modalités d'intervention						
<p>Au cours du diagnostic, la présence d'embâcles a été relevée, notamment en amont de certains ponts, secteurs à enjeux d'inondation, ou créant un obstacle à la franchissabilité écologique.</p> <p>Au total, environ 270 embâcles comprenant 1000 arbres ont été répertoriés dont 738 arbres identifiés en Priorité 1 (cf. carte ci-dessous), pour un coût unitaire estimé à 100 € par arbre (sans évacuation).</p> <p>L'enlèvement des embâcles sera réalisé de façon ponctuelle et non systématique (une partie des embâcles, stables, sans nuisances, font partie de la diversité des habitats naturels et doivent être maintenus).</p> <p>Régie ou entreprise selon les difficultés d'intervention Taux d'estimatif de réalisation (actualisation à faire en amont de la consultation des entreprises)</p>						
Objectifs opérationnels						
<ul style="list-style-type: none"> - Prévenir les effets des crues et les risques d'inondation sur les secteurs à enjeux ; - Maintenir la dynamique naturelle et la fonctionnalité des cours d'eau. 						
Indicateur de suivi						
3.2.a Nombre d'embâcles problématiques supprimés						
Calendrier prévisionnel						
Années 1 à 5						
Plan de financement prévisionnel						
Agence de l'eau Adour-Garonne : 50% FDPMA15 : 5% Autofinancement Entente Auze-Sumène : 45%						
	Total PPG	A 1	A 2	A 3	A 4	A 5
Travaux	73 800 €	14760 €	14760 €	14760 €	14760 €	14760 €
Total dépenses (€ HT)	73 800 €	14760 €	14760 €	14760 €	14760 €	14760 €
Subventions attendues	40590 €	8118 €	8118 €	8118 €	8118 €	8118 €
Autofinancement	33210 €	6642 €	6642 €	6642 €	6642 €	6642 €
Total recettes (€ HT)	73800 €	14760 €	14760 €	14760 €	14760 €	14760 €

Répartition par EPCI :

EPCI	PPG/5ans	PPG/an	Subvention /5ans	Subvention /an	RàC EPCI /5ans	RàC EPCI/an
CCPG (€ HT)	32850 €	6570 €	18067,5 €	3613,5 €	14782,5 €	2956,5 €
CCPM (€ HT)	10000 €	2000 €	5500 €	1100 €	4500 €	900 €
CCPS (€ HT)	7350 €	1470 €	4042,5 €	808 €	3307,5 €	661,5 €
SAC (€ HT)	23550 €	4710 €	12952,5 €	2590,5 €	10597,5 €	2119,5 €
CCVDX (€ HT)	50 €	10 €	27,5 €	5,5 €	22,5 €	4,5 €
TOTAL (€ HT)	73800 €	14760 €	40590 €	8118 €	33210 €	6642 €



AXE 3 GESTION ET RESTAURATION DE LA RIPISYLVE

Fiche action 3.3 : Accompagner le recul progressif des résineux indésirables en berge

Maîtrise d'ouvrage Entente Auze-Sumène

Partenaires Membres du Comité de pilotage, Natura 2000, ONF, CRPF

Modalités d'intervention

Le diagnostic a permis d'inventorier 19 km de berge enrésinée à moins de 10 m du cours d'eau (soit 2 % du linéaire diagnostiqué). Les résineux indésirables (Douglas et Epicéa) sont des essences forestières inadaptées à la ripisylve. Leur système racinaire superficiel ne permet pas un bon maintien des berges et sont sujets à embâcles. De plus, la dégradation de leur matière organique acidifie les sols et l'eau et banalise les habitats naturels.

Cette problématique reste ponctuelle avec seulement 13,7 km identifiés en priorité 1. La grande majorité de ces boisements sont publics et gérés par l'ONF. Le remplacement des peuplements résineux en bordure de cours d'eau par des essences adaptées est intégré dans la gestion forestière mise en œuvre par l'ONF.

Un accompagnement ponctuel pourra être réalisé sur les parcelles privatives en bordure de cours d'eau (via CRPF) : plantations d'espèces autochtones adaptées et résilientes (par rapport au climat).

Objectifs opérationnels

- Favoriser, accompagner la suppression des résineux indésirables en bordure de cours d'eau ;
- Maintenir la dynamique naturelle et la fonctionnalité des cours d'eau.

Indicateur de suivi

3.3.a Linéaire de résineux supprimé

Calendrier prévisionnel

Années 1 à 5

Plan de financement prévisionnel

Animation (fonctionnement)

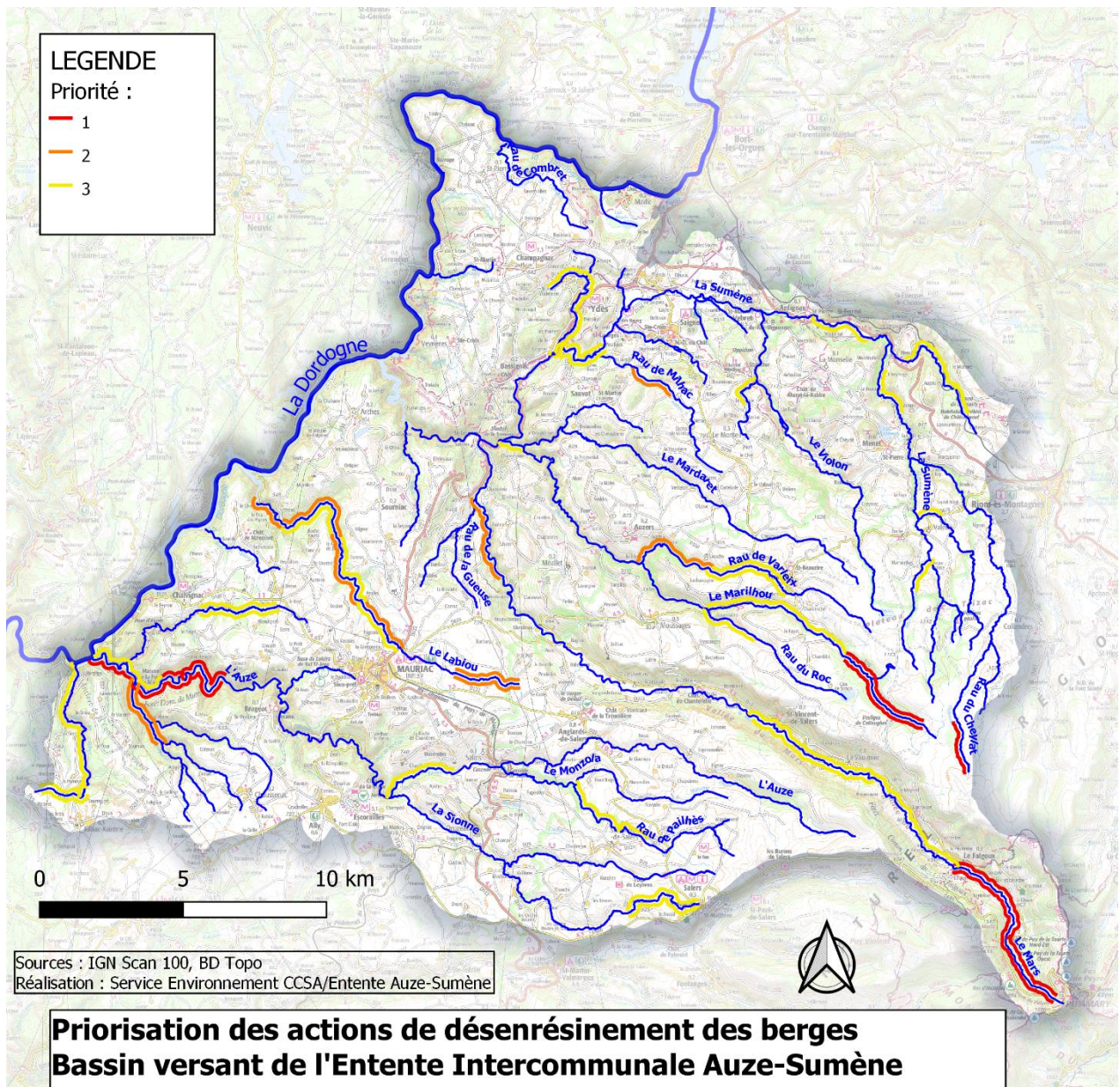
Natura 2000 dans le périmètre du site : 100%

Agence de l'eau Adour-Garonne : 50%

CD15 : 10%

Autofinancement Entente Auze-Sumène : 40%

	Total PPG	A 1	A 2	A 3	A 4	A 5
Poste TMR	Cf Fiche action 1.1					
Total dépenses (€ HT)						
Subventions attendues						
Autofinancement						
Total recettes (€ HT)						



AXE 4 RESTAURATION DES HABITATS AQUATIQUES COLMATÉS	
Fiche action 4.1 : Réduire la divagation du bétail dans les cours d'eau	
Maîtrise d'ouvrage	Entente Auze-Sumène
Partenaires	Membres du Comité de pilotage, Chambre d'agriculture/GVA, CEN, FDPPMA15, PNRVA, Auvergne Estives
Modalités d'intervention	
<p>Le diagnostic a révélé que 19 % du linéaire de cours d'eau inventorié est soumis au piétinement du bétail, principalement localisé sur les secteurs amonts, là où la topographie a permis le développement des prairies d'estives et où la ripisylve est souvent absente. Les secteurs de pâturage situés entre 600 m et 900 m sont également concernés plus ponctuellement. La divagation du bétail dans les cours d'eau entraîne :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une déstructuration des berges, élargissement du lit mineur, diminution de la hauteur d'eau, augmentation du réchauffement de l'eau ; - Le colmatage du lit des cours d'eau par la mise en suspension de fines ; - La défécation directement dans les cours d'eau avec un impact conséquent sur la qualité de l'eau (bactériologie, matières organiques et azotées) ; - L'abrutissement empêchant la régénération de la ripisylve ; - La diminution de la disponibilité en habitats pour la faune aquatique. <p>Cette action sera couplée avec l'action 3.1 du PPG pour une mise en défens des berges si nécessaire.</p> <p>L'intervention sur les différents tronçons homogènes du bassin versant a été priorisée en fonction du taux de berge piétinée. Le chiffrage de l'action repose sur l'hypothèse de la mise en œuvre d'équipements agro-pastoraux (1 tous les 250 m en moyenne) sur 50% des 132 km de cours d'eau piétinés classés en Priorité 1 (voir carte ci-dessous), soit un total d'environ 265 équipements. Le coût estimatif d'un équipement a été chiffré en moyenne à 1575 €.</p> <p>La mise en place de ces aménagements se fera par le biais d'une convention avec l'EPCI concerné (selon structuration syndicale), dans lequel le propriétaire/exploitant s'engage à entretenir les aménagements réalisés pour assurer leur pérennité dans le temps.</p>	
Objectifs opérationnels	
<ul style="list-style-type: none"> - Réduire le colmatage - Limiter la déstructuration et l'érosion des berges - Améliorer la qualité physico-chimique et bactériologique de l'eau - Améliorer la fonctionnalité des habitats aquatiques et de la ripisylve 	
Indicateur de suivi	
4.1.a Nombre d'équipements d'abreuvement et de franchissement installés	
Calendrier prévisionnel	
Années 1 à 5 (action dépendante de l'action 3.1)	

Plan de financement prévisionnel

(Jusqu'en septembre 2025) CVB PNRVA (pour CCPM, CCPS, CCPG) : 80% du prévisionnel au forfait (cf Fiches actions déposées au PNRVA)

Autofinancement Entente Auze-Sumène : 20%

ou

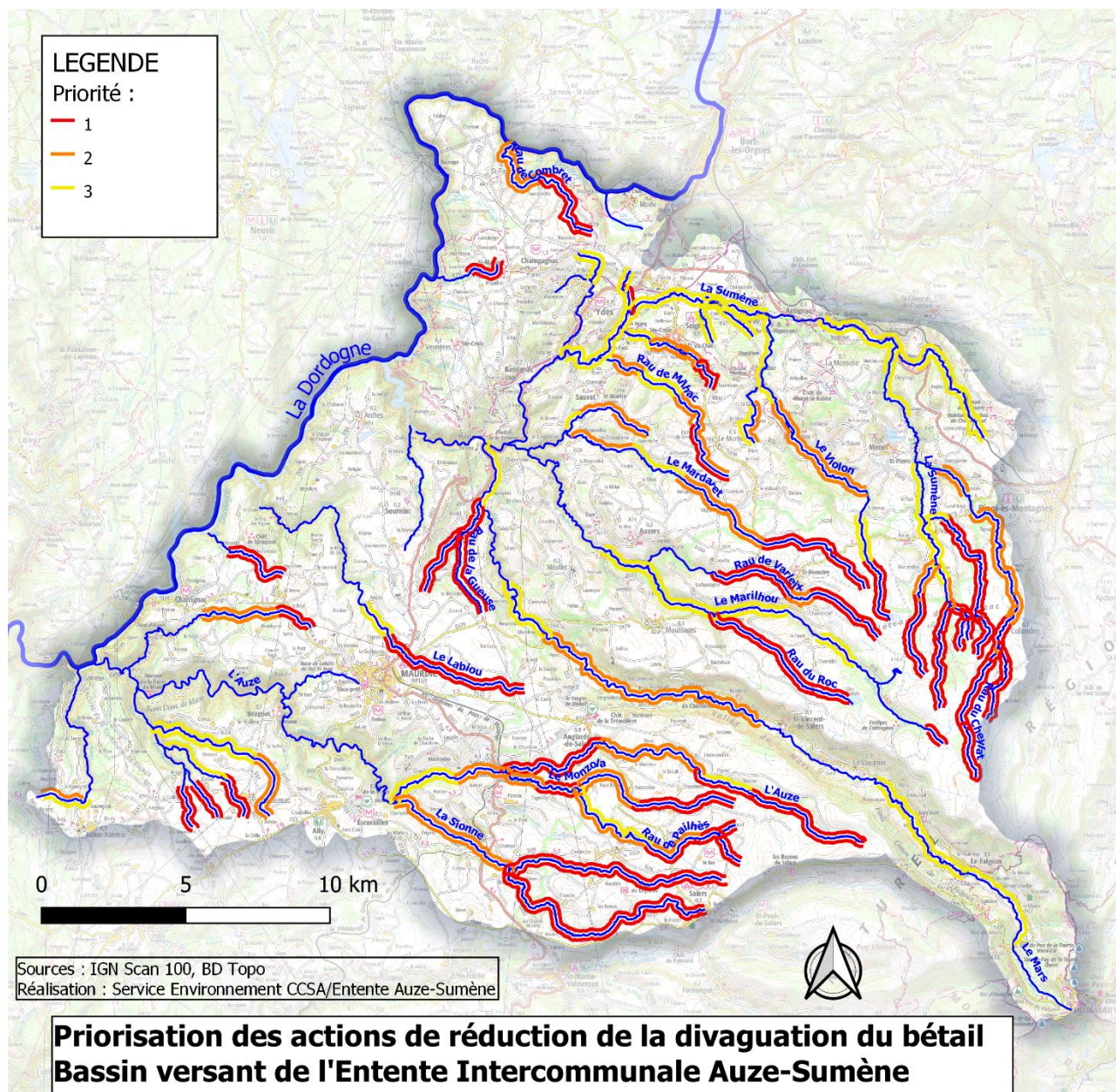
(Pour CCSA ou autres EPCI après septembre 2025) Agence de l'eau Adour-Garonne : 80%

Autofinancement Entente Auze-Sumène : 20%

	Total PPG	A 1	A 2	A 3	A 4	A 5
Travaux	416458 €	83292 €	83292 €	83292 €	83292 €	83292 €
Total dépenses (€ HT)	416458 €	83292 €	83292 €	83292 €	83292 €	83292 €
Subventions attendues	354587 €	70917 €	70917 €	70917 €	70917 €	70917 €
Autofinancement	61872 €	12374 €	12374 €	12374 €	12374 €	12374 €
Total recettes (€ HT)	416458 €	83292 €	83292 €	83292 €	83292 €	83292 €

Répartition par EPCI :

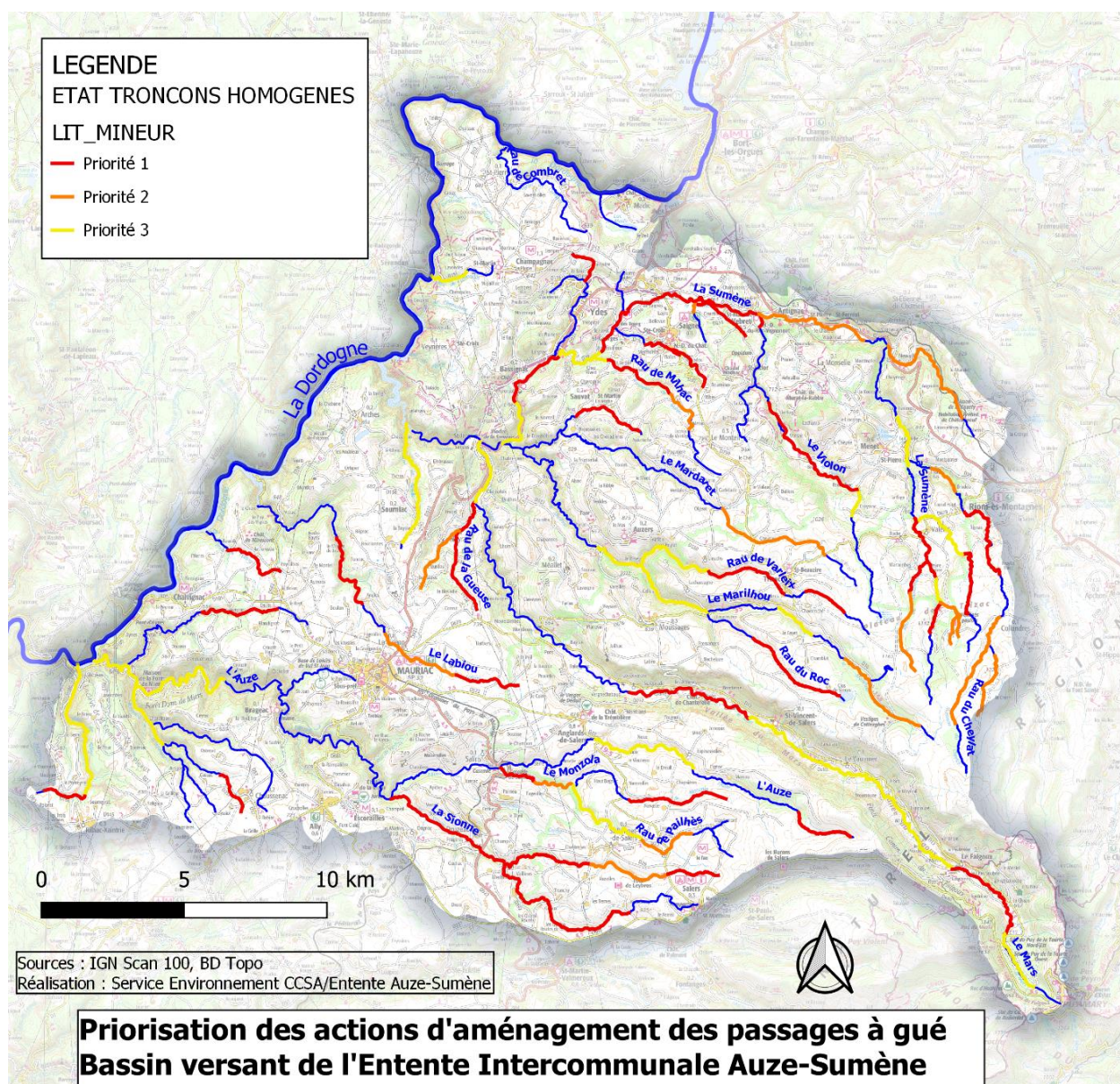
EPCI	PPG/5ans	PPG/an	Subvention CVB_PNRVA /5ans	Subvention AEAG/5ans	Total Subvention/5ans	Subvention /an	RàC EPCI /5ans	RàC EPCI /an
CCPG	195426 €	39085 €	43200 €	121781 €	164981 €	32996 €	30445 €	6089 €
CCPM	58469 €	11694 €	7200 €	41015 €	48215 €	9643 €	10254 €	2051 €
CCPS	151246 €	30249 €	56700 €	75637 €	132337 €	26467 €	18909 €	3782 €
SAC	11318 €	2264 €	0 €	9054 €	9054 €	1811 €	2264 €	453 €
TOTAL	416458 €	83292 €	107100 €	247487 €	354587 €	70917 €	61872 €	12374 €



AXE 4 RESTAURATION DES HABITATS AQUATIQUES COLMATES						
Fiche action 4.2 : Aménagement des passages à gué						
Maîtrise d'ouvrage	Entente Auze-Sumène					
Partenaires	Membres du Comité de pilotage, Chambre d'agriculture/GVA, CEN, FDPPMA15, Auvergne Estives, PNRVA					
Modalités d'intervention						
<p>Les passages à gué non stabilisés peuvent dégrader le lit mineur et les berges et mettent en suspension des particules fines qui viennent colmater les cours d'eau.</p> <p>L'intervention sur les différents tronçons homogènes du bassin versant a été priorisée en fonction du taux de passage à gué et de leur impact sur le milieu. Le chiffrage de l'action repose sur l'hypothèse de l'équipement de 50% des 108 passages à gué des tronçons homogènes classés en Priorité 1 (voir carte ci-dessous). Cette action consiste à stabiliser ou à équiper de passerelle quand cela est possible les passages à gués utilisés par les engins et/ou les animaux afin que la traversée de ces derniers engendre le minimum de dégradation du lit mineur et des berges. Le coût estimatif d'un équipement a été chiffré en moyenne à 1750 €.</p> <p>La mise en place de ces aménagements se fera par le biais d'une convention avec l'EPCI concerné, dans lequel le propriétaire/exploitant s'engage à entretenir les aménagements réalisés pour assurer leur pérennité dans le temps.</p>						
Objectifs opérationnels						
<ul style="list-style-type: none"> - Eviter la création de nouveaux passages à gué non stabilisés - Réduire le colmatage - Limiter la déstructuration et l'érosion des berges - Améliorer la qualité physico-chimique et bactériologique de l'eau - Améliorer la fonctionnalité des habitats aquatiques et de la ripisylve 						
Indicateur de suivi						
4.2.a Nombre de passages à gué équipés						
Calendrier prévisionnel						
Années 1 à 5						
Plan de financement prévisionnel						
(Jusqu'en septembre 2025) CVB PNRVA (pour CCPM, CCPS, CCPG) : 80 % du prévisionnel au forfait (totalement inclus dans Fiches Actions 4.1)						
Autofinancement Entente Auze-Sumène : 20 %						
ou						
(Pour CCSA ou autres EPCI après septembre 2025) Agence de l'eau Adour-Garonne : 80 %						
Autofinancement Entente Auze-Sumène : 20 %						
	Total PPG	A 1	A 2	A 3	A 4	A 5
Travaux	94500 €	18900 €	18900 €	18900 €	18900 €	18900 €
Total dépenses (€ HT)	94500 €	18900 €	18900 €	18900 €	18900 €	18900 €
Subventions attendues	75600 €	15120 €	15120 €	15120 €	15120 €	15120 €
Autofinancement	18 900 €	3780 €	3780 €	3780 €	3780 €	3780 €
Total recettes (€ HT)	94 500 €	18900 €	18900 €	18900 €	18900 €	18900 €

Répartition par EPCI :

EPCI	PPG/5ans	PPG/an	Subvention/5ans	Subvention/an	RàC EPCI/5ans	RàC EPCI/an
CCPG (€ HT)	25813	5163	20650	4130	5163	1033
CCPM (€ HT)	21000	4200	16800	3360	4200	840
CCPS (€ HT)	22750	4550	18200	3640	4550	910
SAC (€ HT)	24063	4813	19250	3850	4813	963
CCVDX (€ HT)	875	175	700	140	175	35
TOTAL (€ HT)	94500	18900	75600	15120	18900	3780



AXE 5 AMELIORATION DU FONCTIONNEMENT ECOLOGIQUE DES COURS D'EAU

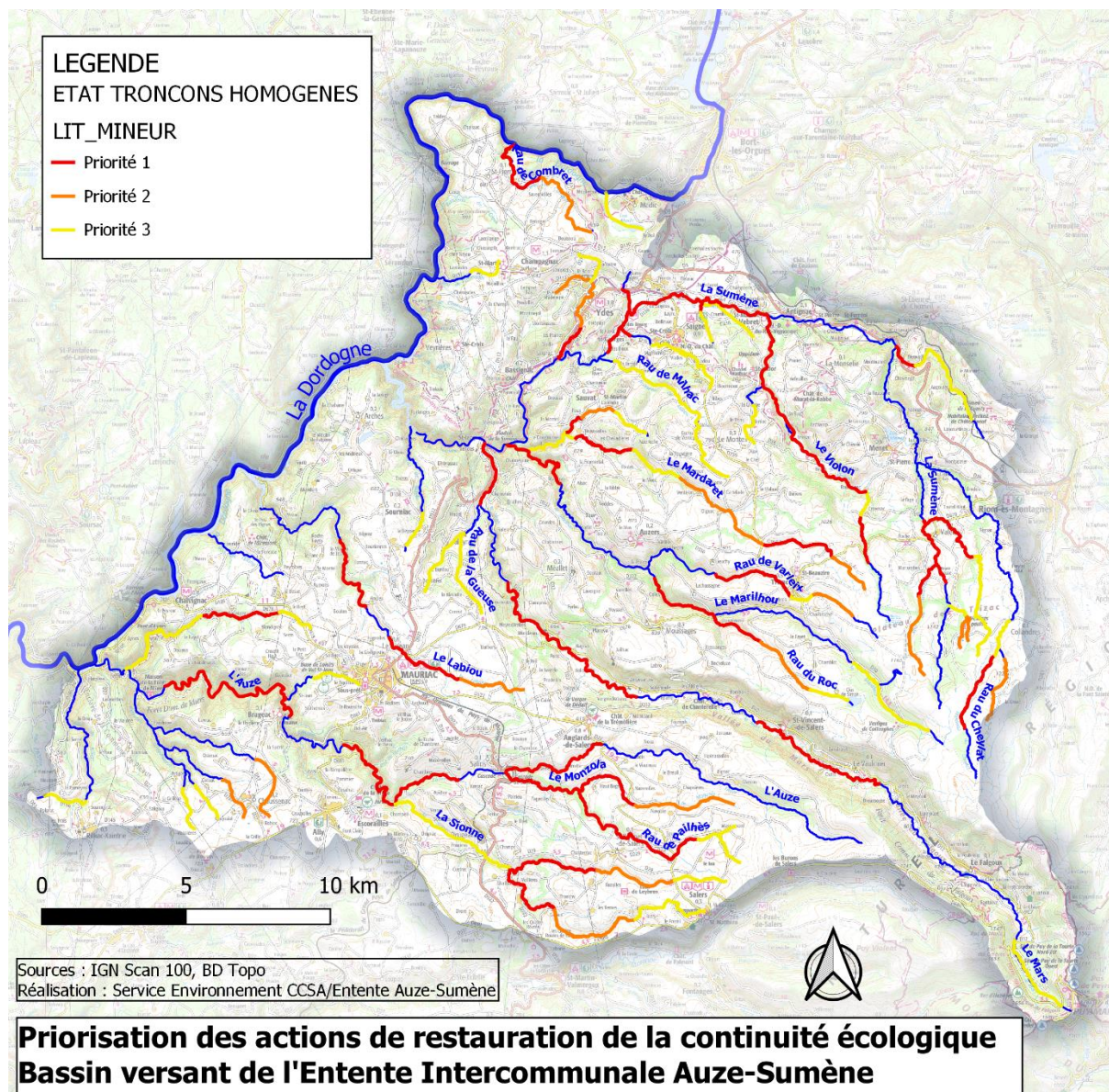
Fiche action 5.1 : Restauration de la continuité écologique des ouvrages transversaux

Maîtrise d'ouvrage	Entente Auze-Sumène
Partenaires	Membres du Comité de pilotage, DDT15, communes, CD15, EDF, FDPPMA15...
Modalités d'intervention	
<p>Présences de 292 ouvrages transversaux de toute nature (seuils, radiers, buses...) répertoriés lors du diagnostic des cours d'eau du BV faisant obstacle à la continuité piscicole et/ou sédimentaire. Certains ouvrages ont récemment été effacés ou aménagés (radier du pont de Vendes sur le Mars, seuil de l'ancienne zone de baignade aux Costes Mauves sur l'Auze, prise d'eau du Pont de Fleurac sur la Sumène...).</p> <p>L'intervention sur les différents tronçons homogènes du bassin versant a été priorisée en fonction de la position hydrographique des ouvrages sur le bassin versant, de l'effort financier nécessaire et de l'importance de linéaire de réouverture de cours d'eau. Le chiffrage de l'action repose sur l'hypothèse de traiter 50% des 88 ouvrages classés en Priorité 1 (cf carte ci-dessous).</p> <p>Une clé d'intervention validée par le COPIL permet de définir les modalités financières (reste à charge...) et de portage des interventions en fonction de la situation de chaque ouvrage (propriétaire, classement, option d'intervention, légalité...) (cf annexe). La grande diversité de cas de figure (équipement, effacement, dimension, complexité...) amène un coût unitaire estimatif chiffré entre 2500 € et 300000 €. Certains petits ouvrages seront traités en régie (pierres gênantes...).</p> <p>Une prestation de maîtrise d'œuvre sera nécessaire pour des sites complexes.</p> <p>CD15 : MOA déléguée ou non au droit des ouvrages du département ?</p>	
Objectifs opérationnels	
<ul style="list-style-type: none">- Restaurer la continuité écologique et sédimentaire et donc la fonctionnalité des cours d'eau- Lorsque les opportunités se présentent, privilégier l'effacement à l'équipement des ouvrages	
Indicateur de suivi	
5.1.a Nombre d'ouvrages supprimés 5.1.2 Nombre d'ouvrages équipés	
Calendrier prévisionnel	
Années 1 à 5	
Plan de financement prévisionnel	
Equipement : Fonds vert : 80% Agence de l'eau Adour-Garonne : 40% CD15 : 10% FDPPMA15 : 5% (étude) 10% (travaux) Autofinancement Entente Auze-Sumène : 40%	Effacement : Agence de l'eau Adour-Garonne : 80% Fonds vert : 80% Autofinancement Entente Auze-Sumène : 20%

	Total PPG	A 1	A 2	A 3	A 4	A 5
Équipement (dont études)	475500 €	95100 €	95100 €	95100 €	95100 €	95100 €
Effacement (dont études)	538000 €	107600 €	107600 €	107600 €	107600 €	107600 €
Total dépenses (€ HT)	1013500 €	202700 €	202700 €	202700 €	202700 €	202700 €
Subventions attendues						
Subventions attendues	715700 €	143140 €	143140 €	143140 €	143140 €	143140 €
Autofinancement	297800 €	59560 €	59560 €	59560 €	59560 €	59560 €
Total recettes (€ HT)	1013500 €	202700 €	202700 €	202700 €	202700 €	202700 €

Répartition par EPCI :

EPCI	PPG/5ans	PPG/an	Subvention/5ans	Subvention/an	RàC EPCI/5ans	RàC EPCI/an
CCPG (€ HT)	113500 €	22700 €	80150 €	16030 €	33350 €	6670 €
CCPM (€ HT)	337875 €	67575 €	238596 €	47719 €	99279 €	19856 €
CCPS (€ HT)	197125 €	39425 €	139203 €	27841 €	57922 €	11584 €
SAC (€ HT)	365000 €	73000 €	257751 €	51550 €	107249 €	21450 €
TOTAL (€ HT)	1013500 €	202700 €	715700 €	143140 €	297800 €	59560 €



AXE 5 AMELIORATION DU FONCTIONNEMENT ECOLOGIQUE DES COURS D'EAU

Fiche action 5.2 : Restauration de l'hydromorphologie et de la continuité latérale des cours d'eau, renaturation, traitement des atterrissements problématiques

Maîtrise d'ouvrage	Entente Auze-Sumène
Partenaires	Membres du Comité de pilotage, CD15, CEN, FDPPMA15...

Modalités d'intervention

57 km de cours d'eau ont été modifiés (rectifiés, recalibrés...). Ces perturbations ont un impact sur le fonctionnement hydrologique des cours d'eau (accélération de la vitesse d'écoulement de l'eau accentuant les phénomènes extrêmes de crues et d'étiages sévères), la déconnexion des zones d'expansion de crue, l'assèchement des zones humides et nappes d'accompagnement connectées au cours d'eau, la franchissabilité écologique, la diversité des faciès d'écoulement et donc la disponibilité en habitats naturels, la qualité et la quantité de la ressource en eau.

L'intervention sur les différents tronçons homogènes du bassin versant a été priorisée en fonction de leur taux de linéaire modifié, en favorisant les têtes de bassin versant et secteurs soumis à un risque inondation. Le chiffrage de l'action repose sur l'hypothèse de la restauration de 50% des 40 km de cours d'eau modifiés classés en Priorité 1 (cf carte ci-dessous). Certaines interventions nécessiteront une plantation de ripisylve quand cela est nécessaire (cf action 3.1). Le coût estimatif au ml a été chiffré en moyenne à 45 €.

Une prestation de maîtrise d'œuvre peut être nécessaire pour des sites complexes.

CD15 : MOA déléguée ou non au droit des ouvrages du département ?

Objectifs opérationnels

- Réduire les inondations et étiages sévères
- Restaurer le fonctionnement hydrologique, l'état écologique et la fonctionnalité des milieux aquatiques

Indicateur de suivi

5.2.a Linéaire de cours d'eau renaturé

Calendrier prévisionnel

Années 1 à 5

Plan de financement prévisionnel

Agence de l'eau Adour-Garonne : 50%

CD15 : 20%

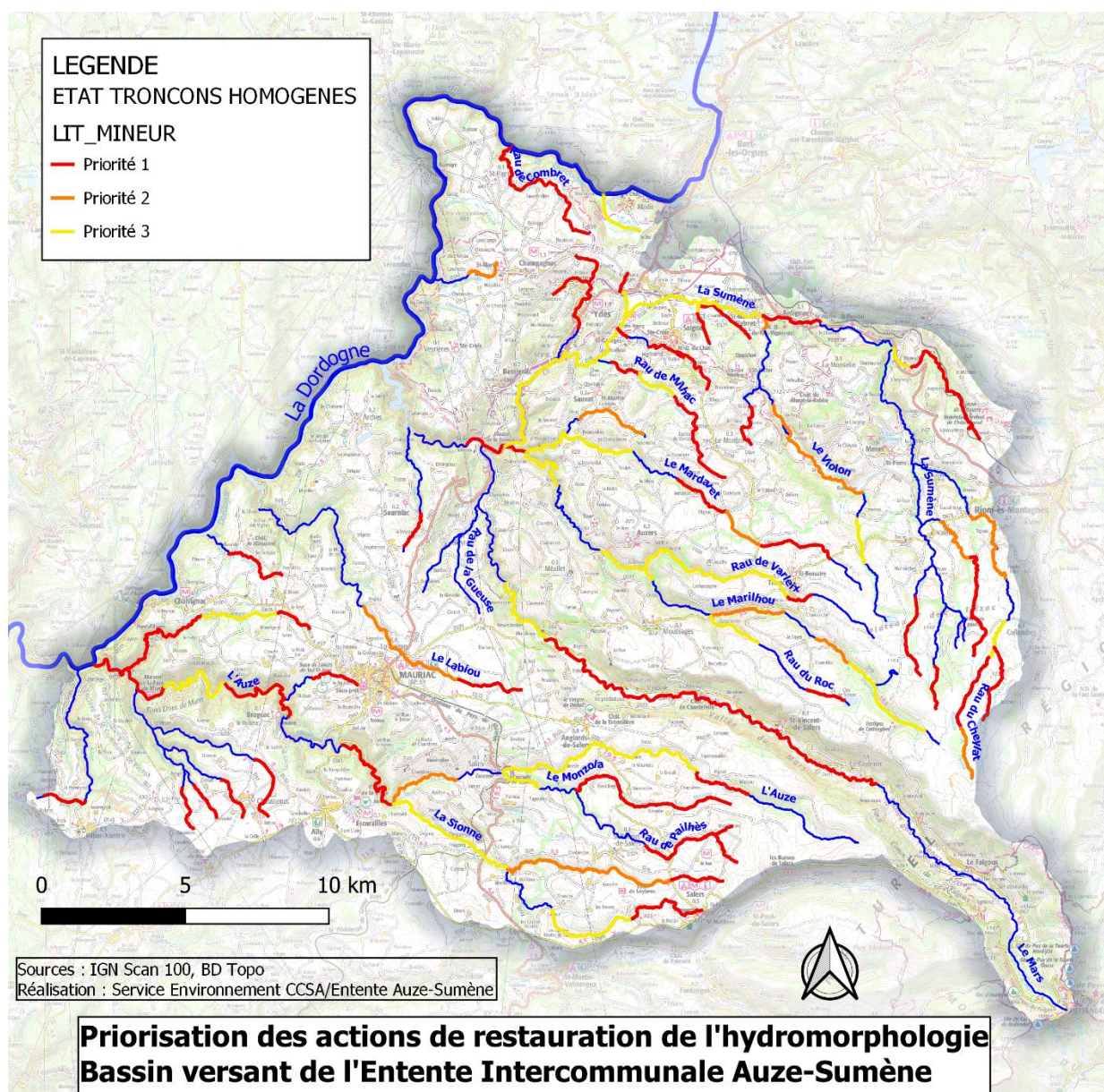
FDPPMA15 : 5%

Autofinancement Entente Auze-Sumène : 25%

	Total PPG	A 1	A 2	A 3	A 4	A 5
Travaux (dont études)	921109 €	184222 €	184222 €	184222 €	184222 €	184222 €
Total dépenses (€ HT)	921109 €	184222 €	184222 €	184222 €	184222 €	184222 €
Subventions attendues	690832 €	138166 €	138166 €	138166 €	138166 €	138166 €
Autofinancement	230277 €	46055 €	46055 €	46055 €	46055 €	46055 €
Total recettes (€ HT)	921109 €	184222 €	184222 €	184222 €	184222 €	184222 €

Répartition par EPCI :

EPCI	PPG/5ans	PPG/an	Subvention /5ans	Subvention/an	Ràc EPCI /5ans	Ràc EPCI /an
CCPG (€ HT)	126360 €	25272 €	94770 €	18954 €	31590 €	6318 €
CCPM (€ HT)	190650 €	38130 €	142988 €	28598 €	47663 €	9533 €
CCPS (€ HT)	251951 €	50390 €	188963 €	37793 €	62988 €	12598 €
SAC (€ HT)	320220 €	64044 €	240165 €	48033 €	80055 €	16011 €
CCVDX (€ HT)	31928 €	6386 €	23946 €	4789 €	7982 €	1596 €
TOTAL (€ HT)	921109 €	184222 €	690832 €	138166 €	230277 €	46055 €



AXE 5 AMELIORATION DU FONCTIONNEMENT ECOLOGIQUE DES COURS D'EAU

Fiche action 5.3 : Stabilisation des encoches d'érosions problématiques

Maîtrise d'ouvrage	Entente Auze-Sumène
Partenaires	Membres du Comité de pilotage

Modalités d'intervention

Les érosions de berge peuvent être d'origine naturelle, sans enjeux et participe à l'équilibre sédimentaire des cours d'eau ; ou la conséquence d'une perturbation du cours d'eau, devenant problématiques car pouvant affecter les activités et ouvrages souvent à l'origine de ces mêmes perturbations. Le BV EAS est faiblement touché par cette problématique, avec 3500 ml d'érosion de berge d'origine anthropique.

L'intervention sur les différents tronçons homogènes du bassin versant a été priorisée en fonction du taux d'érosion de berge. Le chiffrage de l'action repose sur l'hypothèse de la restauration de 50% des 2150 ml de de berge classées en Priorité 1 (cf carte ci-dessous). Les interventions s'effectueront à l'aide de génie végétal (fascines, tressage, épis, lit de plançons, bouturage...). Le coût estimatif au ml a été chiffré en moyenne à 83 €. Lorsque nécessaire, les érosions de berge dont l'origine est une modification du cours d'eau seront traitées par une renaturation du cours d'eau.

Objectifs opérationnels

- Sécuriser les infrastructures et activités humaines
- Restaurer la fonctionnalité des cours d'eau

Indicateur de suivi

5.3.a Linéaire d'érosion stabilisé

Calendrier prévisionnel

Années 1 à 5

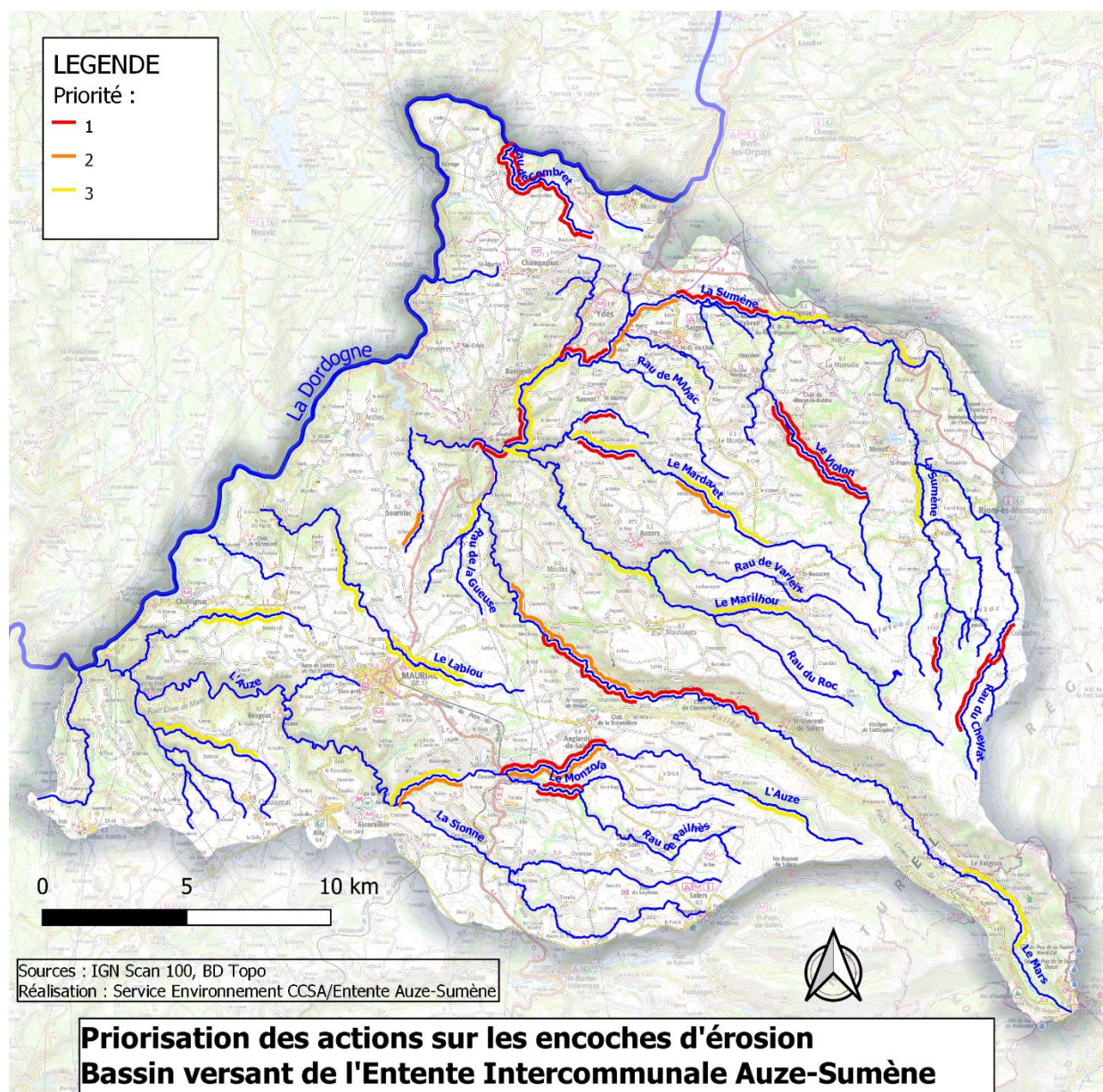
Plan de financement prévisionnel

Agence de l'eau Adour-Garonne : 50%
 CD15 : 20%
 FDPPMA15 : 5%
 Autofinancement Entente Auze-Sumène : 25%

	Total PPG	A 1	A 2	A 3	A 4	A 5
Travaux	91333 €	18267 €	18267 €	18267 €	18267 €	18267 €
Total dépenses (€ HT)	91333 €	18267 €	18267 €	18267 €	18267 €	18267 €
Subventions attendues	68500 €	13700 €	13700 €	13700 €	13700 €	13700 €
Autofinancement	22833 €	4567 €	4567 €	4567 €	4567 €	4567 €
Total recettes (€ HT)	91333 €	18267 €	18267 €	18267 €	18267 €	18267 €

Répartition par EPCI :

EPCI	PPG/5ans	PPG/an	Subvention/5ans	Subvention/an	RàC EPCI/5ans	RàC EPCI/an
CCPG (€ HT)	6563 €	1313 €	4922 €	984 €	1641 €	328 €
CCPM (€ HT)	12188 €	2438 €	9141 €	1828 €	3047 €	609 €
CCPS (€ HT)	12813 €	2563 €	9609 €	1922 €	3203 €	641 €
SAC (€ HT)	59771 €	11954 €	44828 €	8966 €	14943 €	2989 €
TOTAL (€ HT)	91333 €	18267 €	68500 €	13700 €	22833 €	4567 €

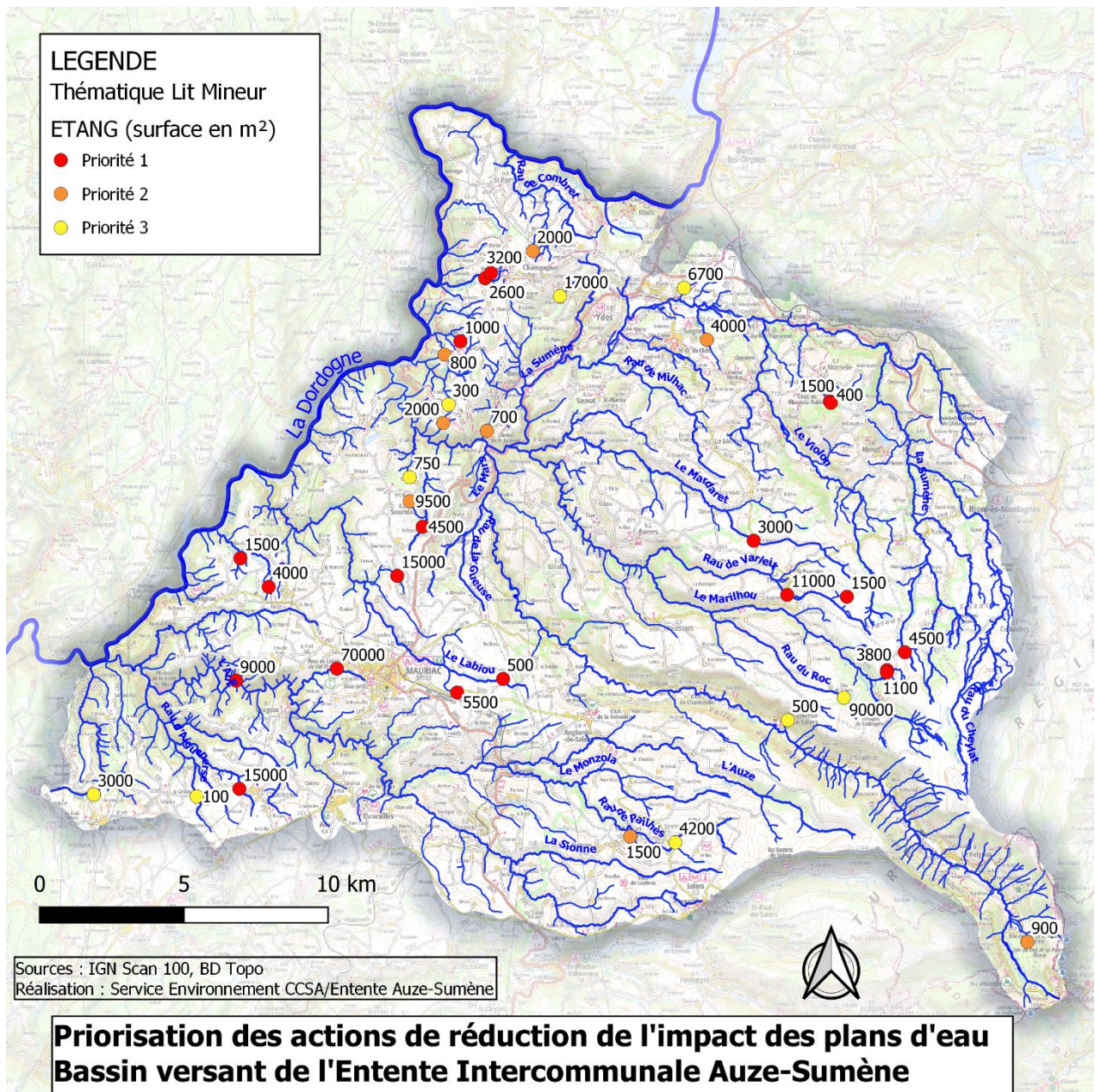


AXE 5 AMELIORATION DU FONCTIONNEMENT ECOLOGIQUE DES COURS D'EAU	
Fiche action 5.4 : Réduction de l'impact des plans d'eau sur les milieux aquatiques	
Maîtrise d'ouvrage	Entente Auze-Sumène
Partenaires	Membres du Comité de pilotage, DDT, AAPPMA, communes
Modalités d'intervention	
<p>36 plans d'eau localisés sur le réseau hydrographique ont été identifiés lors du diagnostic. La présence d'étangs peut entraîner une dégradation de la qualité de l'eau (réchauffement en période chaude, désoxygénation, eutrophisation, cyanobactéries...), une dégradation de la quantité de la ressource en eau (évaporation, interception des premières pluies après un étiage...), un risque d'inondation en cas de rupture de digue, et sont des milieux favorables à l'introduction et au développement d'espèces exotiques envahissantes (cyprinidés, poissons exotiques, écrevisses américaines, ragondin...).</p> <p>L'intervention sur les plans d'eau a été priorisée en fonction de leur potentiel risque d'inondation et impact sur l'état des cours d'eau (état de la digue, type d'alimentation et d'exutoire, ombrage ...). L'intervention peut se traduire par un effacement du plan d'eau (en cas d'accord du propriétaire ou risque majeur) dont le coût unitaire a été estimé à 10000 € ; par la mise en place d'un moine (coût unitaire estimé à 7000 €) ou par une mise en dérivation du plan d'eau (coût unitaire estimé à 20000 €). Une étude thermique ainsi qu'une bathymétrie seront nécessaires pour choisir le type d'équipement. La concertation avec les propriétaires favorisera l'effacement afin de réduire les coûts prévisionnels et la plus-value pour la ressource en eau.</p> <p>Le chiffrage global de l'action repose sur l'hypothèse de l'intervention sur 50 % des plans d'eau classés en Priorité 1 (cf carte ci-dessous).</p> <p>Clé d'intervention (dépendant des statuts – lien avec DDT) et type d'intervention (équipement ou effacement)</p>	
Objectifs opérationnels	
<ul style="list-style-type: none"> - Sécuriser les infrastructures et activités humaines - Restaurer l'état écologique des cours d'eau - Limiter le risque de présence d'espèces exotiques envahissantes 	
Indicateur de suivi	
5.4.a Nombre de plans d'eau effacés 5.4.b Nombre de plans d'eau équipés	
Calendrier prévisionnel	
Années 1 à 4 du PPG : études thermiques Année 2 à 5 du PPG : interventions	
Plan de financement prévisionnel	
Animation (fonctionnement) : études thermiques Effacement : Agence de l'eau Adour-Garonne : 80% Autofinancement Entente Auze-Sumène : 20%	Equipement : Agence de l'eau Adour-Garonne : 30% FDPPMA15 : 10% Autofinancement Entente Auze-Sumène : 60%

	Total PPG	A 1	A 2	A 3	A 4	A 5
Poste TMR (études)	Cf Fiche Action 1.1					
Effacement	25000 €	5000 €	5000 €	5000 €	5000 €	5000 €
Equipement/aménagement	61500 €	12300 €	12300 €	12300 €	12300 €	12300 €
Total dépenses (€ HT)	86500 €	17300 €	17300 €	17300 €	17300 €	17300 €
Subventions attendues	44600 €	8920 €	8920 €	8920 €	8920 €	8920 €
Autofinancement	41900 €	8380 €	8380 €	8380 €	8380 €	8380 €
Total recettes (€ HT)	86500 €	17300 €	17300 €	17300 €	17300 €	17300 €

Répartition par EPCI :

EPCI	PPG/5ans	PPG/an	Subvention/5ans	Subvention/an	RàC EPCI /5ans	RàC EPCI /an
CCPG (€ HT)	22750 €	4550 €	11730 €	2346 €	11020 €	2204 €
CCPM (€ HT)	33250 €	6650 €	17144 €	3429 €	16106 €	3221 €
CCPS (€ HT)	6750 €	1350 €	3480 €	696 €	3270 €	654 €
SAC (€ HT)	23750 €	4750 €	12246 €	2449 €	11504 €	2301 €
TOTAL (€ HT)	86500 €	17300 €	44600 €	8920 €	41900 €	8380 €



AXE 6 PRESERVATION ET RESTAURATION DES ZONNES HUMIDES	
Fiche action 6.1 : Réaliser un inventaire des zones humides du bassin versant	
Maîtrise d'ouvrage	Entente Auze-Sumène
Partenaires	Membres du Comité de pilotage, Bureau d'étude, CEN Auvergne, DDT
Modalités d'intervention	
<p>Le travail sera réalisé conformément aux éléments techniques pour la rédaction d'un cahier des charges définis par l'Agence de l'eau Adour Garonne et le Forum des Marais Atlantiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Effectuer une analyse et synthèse des données préexistantes (cartographies Natura 2000, pré-inventaire antérieurs à 2007, inventaires effectués à l'échelle communale par la DDT, ...) (réalisation bureau d'étude) - Actualiser et compléter le pré-inventaire cartographique des zones humides du bassin versant afin d'identifier et de cartographier les zones où la présence de zones humides et la plus probable (réalisation bureau d'étude) - Confirmer les zones humides sur le terrain et les caractériser sur la base des formulaires Gwern (réalisation bureau d'étude) - Réaliser en parallèle des inventaires l'animation territorial et la concertation avec les acteurs locaux (réalisation CEN Auvergne) - Produire une synthèse cartographique et une analyse des enjeux et de l'état de conservation (réalisation bureau d'étude) - Hiérarchiser et prioriser à l'échelle du territoire les secteurs en fonction des enjeux zones humides et des priorités de préservation/restauration en vue d'un plan d'action opérationnel (réalisation bureau d'étude, supervision CEN Auvergne) 	
Objectifs opérationnels	
<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer la connaissance des zones humides et des enjeux présents sur le bassin versant - Prioriser la restauration/préservation des zones humides à fort enjeux - Orienter les actions de la Cellule d'Assistance Technique Zones Humides 	
Indicateur de suivi	
6.1.a Surface de zones humides diagnostiquée	
Secteur d'intervention	
Ensemble du bassin versant Auze-Sumène à l'exception des communes de Saint-Martin-Valmeroux, le Vaulmier, Moussages, Pleaux, Salers, Saint-Bonnet de Salers, Saint-Vincent-de-Salers et Anglards-de-Salers	
Calendrier prévisionnel	
Années -1, 1 et 2	
Plan de financement définitif	
Agence de l'eau Adour-Garonne : 50% CRTE : 30% CD15 : 10000 € Autofinancement Entente Auze-Sumène : 19%	

	Total PPG	A -1	A 1	A 2	A 3	A 4
Inventaire ZH (phase préparatoire, pré-inventaire cartographique, terrain et rendu) – prestataire extérieur	142470 €	28494 €	56988 €	56988 €		
Animation territoriale (concertation avec acteurs locaux, ...) – mission CEN	12560 €	5024 €	3768 €	3768 €		
Assistance à maîtrise d'ouvrage	5440 €	0 €	2720 €	2720 €		
Total dépenses (€ HT)	160470€	33518 €	63476 €	63476 €		
Subventions attendues	129835 €	25967 €	51934 €	51934 €		
Autofinancement EAS	30635 €	6127 €	12254 €	12254 €		
Total recettes (€ HT)	160470€	32094 €	64188 €	64188 €		

Répartition par EPCI (à la surface) :

EPCI	PPG	Subv/P PG	RàC/ PPG	PPG A-1	Subv A-1	RàC A-1	PPG A1	Subv A1	RàC A1	PPG A2	Subv A2	RàC A2
CCPG (€ HT)	27279,9	22072	5207,95	5458	4414,39	1042	10912	8828,8	2083,2	10912	8828,8	2083,2
CCPM (€ HT)	49745,7	40248,8	9496,85	9948	8049,77	1899	19898	16099,5	3798,7	19898	16099,5	3798,7
CCPS (€ HT)	48141	38950,5	9190,5	9627	7790,1	1838	19256	15580,2	3676,2	19256	15580,2	3676,2
SAC (€ HT)	35303,4	28563,7	6739,7	7061	5712,74	1348	14122	11425,5	2695,9	14122	11425,5	2695,9
TOTAL (€ HT)	160470	129835	29600	32094	25967	6127	64188	51934	12254	64188	51934	12254

AXE 6 PRESERVATION ET RESTAURATION DES ZONNES HUMIDES

Fiche action 6.2 : Assistance technique à la gestion durable des zones humides

Maîtrise d'ouvrage CEN Auvergne

Partenaires Entente Auze-Sumène, Chambre d'agriculture, ...

Etat des lieux / Diagnostic

Le bassin versant Auze-Sumène abrite de nombreuses zones humides. Ces dernières rendent des services écosystémiques de première importance puisqu'elles jouent un rôle majeur dans le stockage et l'épuration des eaux et constituent des réservoirs de biodiversité de premier plan. La grande majorité des zones humides ont une vocation agricole il et donc primordial de sensibiliser, de conseiller et d'accompagner les propriétaires ou exploitants à leur bonne gestion.

Modalités d'intervention

- Favoriser l'échange et le travail en réseau des différents acteurs intervenant sur les zones humides
- Répondre aux sollicitations des propriétaires/exploitants et engager des démarches auprès de ceux ne se manifestant pas
- Sensibiliser et informer sur les fonctions des zones humides
- Accompagner les propriétaires/exploitants dans la gestion de leurs zones humides à travers l'expertise et le conseil.
- Engager une animation proactive sur les zones humides prioritaires (tête de bassin notamment) avec l'objectif d'aboutir à de la maîtrise foncière (convention, acquisition, ...)
- Conseils portant sur l'ajustement des pratiques et si besoin préconisation de travaux
- Accompagner la mise en œuvre des travaux préconisés dans le cadre de la cellule d'assistance technique des zones humides sur les secteurs prioritaires
- Communiquer sur les actions effectuées

Objectifs opérationnels

- Maintenir ou améliorer l'état de conservation des zones humides du bassin versant en sensibilisant et en impliquant les propriétaires/exploitants
- Améliorer la gestion des zones humides par les propriétaires/exploitants
- Sensibiliser et se concerter avec les propriétaires/exploitants pour les faire adhérer au réseau Sagnes
- Renforcer les interactions et la concertation entre les différents acteurs du territoire intervenant sur les zones humides
- Faire connaître la Cellule d'assistance technique au plus grand nombre
- Intégrer les zones humides dans les documents de planification (SCOT, PLUi) et projets de territoire
- Amélioration de la résilience au changement climatique des têtes de bassin versant sur le territoire
- Créer un réseau de sites protégés sur le long terme, notamment grâce aux conventions

Indicateur de suivi						
6.2.a Nombre de propriétaires/exploitants accompagnés						
6.2.b Surface de zones humides expertisées dans le cadre de la CATZH (ha)						
6.2.c Surface de zones humides en convention Sagne						
6.2.d Nombre de participation à des réunions concernant l'intégration des zones humides dans les documents d'urbanisme						
Secteur d'intervention						
Ensemble du bassin versant Auze-Sumène						
Calendrier prévisionnel						
Années 1 à 5						
Plan de financement prévisionnel						
Agence de l'eau Adour-Garonne : 50%						
FEDER AURA : 40%						
Entente Auze-Sumène : 10%						
Autofinancement CEN Auvergne						
	Total PPG	A1	A2	A3	A4	A5
Animation de la cellule d'assistance technique des zones humides	100000 €	20000 €	20000 €	20000 €	20000 €	20000 €
Total dépenses (€ HT)	100000 €	20000 €	20000 €	20000 €	20000 €	20000 €
Subventions attendues	90000 €	18000 €	18000 €	18000 €	18000 €	18000 €
Autofinancement	10000 €	2000 €	2000 €	2000 €	2000 €	2000 €
Total recettes (€ HT)	100000 €	20000 €	20000 €	20000 €	20000 €	20000 €

Répartition par EPCI (à la surface) :

EPCI	PPG/5ans	PPG/an	Subvention/5ans	Subvention/an	RàC EPCI/5ans	RàC EPCI/an
CCPG (€ HT)	17000 €	3400 €	15300 €	3060 €	1700 €	340 €
CCPM (€ HT)	31000 €	6200 €	27900 €	5580 €	3100 €	620 €
CCPS (€ HT)	30000 €	6000 €	27000 €	5400 €	3000 €	600 €
SAC (€ HT)	22000 €	4400 €	19800 €	3960 €	2200 €	440 €
TOTAL (€ HT)	100000 €	20000 €	90000 €	18000 €	10000 €	2000 €

AXE 6 PRESERVATION ET RESTAURATION DES ZONNES HUMIDES

Fiche action 6.3 : Restauration et préservation des zones humides du territoire

Maîtrise d'ouvrage	CEN Auvergne, Entente Auze-Sumène
Partenaires	Membres du Comité de pilotage, communes, PNRVA, FDPMA15, Chambre d'agriculture, ...

Etat des lieux / Diagnostic

Le bassin versant Auze-Sumène abrite de nombreuses zones humides. Ces dernières rendent des services écosystémiques de première importance puisqu'elles jouent un rôle majeur dans le stockage et l'épuration des eaux et constituent des réservoirs de biodiversité de premier plan. C'est notamment le cas des zones humides de tête de bassins dont l'état de conservation influencent fortement la qualité des masses d'eau en aval. La préservation des zones humides en bon état de conservation et la restauration de celles qui sont dégradées constituent donc un enjeu majeur pour répondre aux problématiques environnementales (érosion de la biodiversité, dérèglement climatique, sécheresses estivales, ...).

Plusieurs projets portés par le CEN Auvergne sont déjà en cours comme la restauration de la zone humide du plateau de Chastel-Marlhac ou encore la préservation du bois humide de la Condamine. D'autres projets sont en train d'émerger notamment sur les têtes de bassins avec le ruisseau du Labiou ou encore sur les sources du Marhilou avec le SIDRE.

Lorsque les zones humides sont dégradées ou que leur gestion n'est pas adaptée, la mise en œuvre d'actions opérationnelles est quelquefois nécessaire. Cette dernière se décline **en deux axes distincts**. Le premier concerne la **mise en œuvre d'aménagements en faveur d'une gestion adaptée**. Cet axe est bien souvent lié aux problématiques agropastorales et se traduit par la mise en défend de zones humides, la pose de point d'abreuvements adaptés ou encore la réalisation de passages à gué. Le second axe porte sur la **mise en œuvre d'actions de restauration plus ambitieuses** se traduisant par exemple par la suppression de drains ou encore le reméandrage de cours d'eau.

Modalités d'intervention

Actions d'aménagement en faveur d'une gestion adaptée des zones humides :

- Concertation et définition des aménagements avec l'utilisateur/propriétaire
- Chiffrage
- Maîtrise d'ouvrage réalisée par l'utilisateur/propriétaire

Actions de restauration

- Concertation et définition du projet avec l'utilisateur/propriétaire
- Réalisation au besoin d'une étude de faisabilité
- Validation du projet
- Mobilisation des moyens techniques et financiers nécessaires à la restauration
- Réalisation des actions de restauration

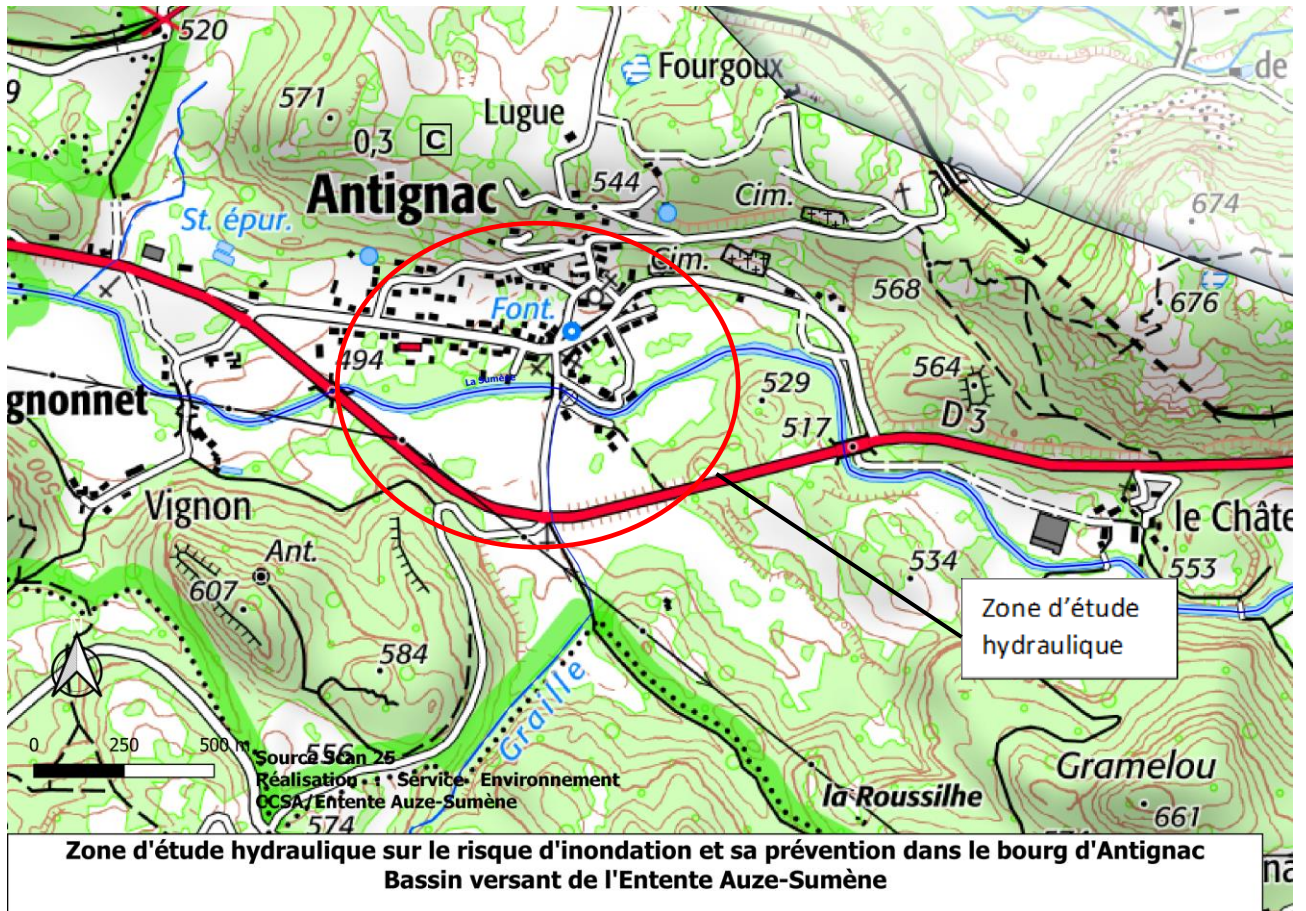
Étant donné que l'animation de la CATZH mettra du temps à aboutir à des projets concrets, des financements ne sont sollicités que pour une des 3 premières années. Par la suite, et une fois l'animation de la CATZH bien en place, les financements seront sollicités annuellement.

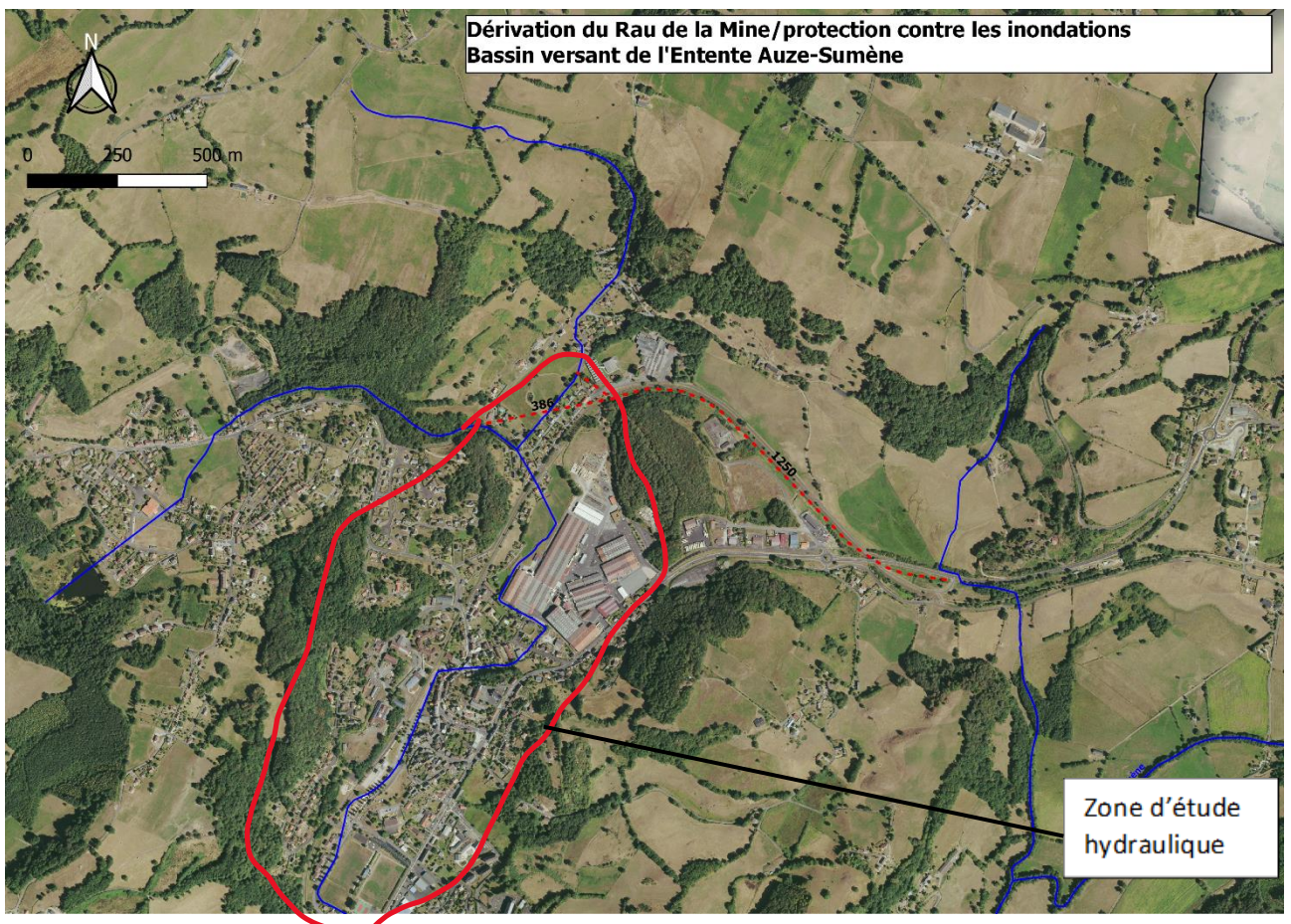
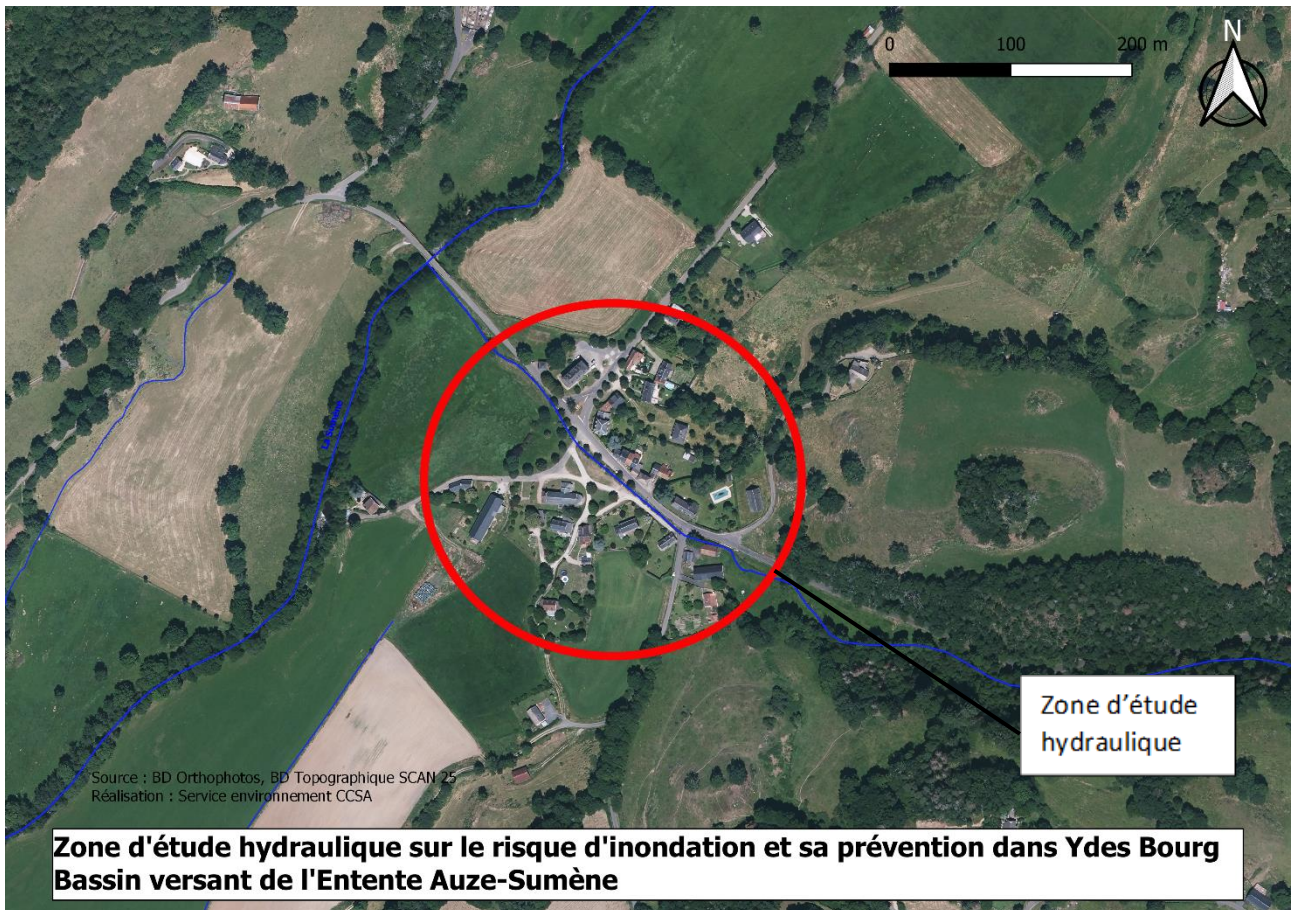
Objectifs opérationnels						
<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer la gestion des zones humides par les propriétaires/exploitants - Améliorer l'état de conservation des zones humides du bassin versant - Rendre leurs fonctionnalités à des zones humides dégradées en les restaurant 						
Indicateur de suivi						
6.3.a Nombre d'actions d'aménagement/de restauration réalisées						
6.3.b Surface de zones ayant bénéficiée d'action d'aménagement en faveur d'une gestion adaptée						
6.3.c Surface de zones humides restaurées						
Secteur d'intervention						
Ensemble du bassin versant Auze-Sumène						
Calendrier prévisionnel						
Années 1 à 5						
Plan de financement prévisionnel						
AEAG : 50%						
CD15 : 20%						
FDPPMA15 : 5 %						
Autofinancement Entente Auze-Sumène : 25%						
	Total PPG	A1	A2	A3	A4	A5
Aménagements agro-pastoraux et travaux de restauration	150000 €		50000 €		50000 €	50000 €
Total dépenses (€ HT)	150000 €		50000 €		50000 €	50000 €
Subventions attendues	112500 €		37500 €		37500 €	37500 €
Autofinancement	37500 €		12500 €		12500 €	12500 €
Total recettes (€ HT)	150000 €		50000 €		50000 €	50000 €

Répartition des dépenses par EPCI (à la surface) :

EPCI	PPG	Subv/PPG	RàC/PPG	PPG A2	Subv A2	RàC A2	PPG A4	Subv A4	RàC A4	PPG A5	Subv A5	RàC A5
CCPG (€ HT)	25500 €	19125 €	6375 €	8500 €	6375 €	2125 €	8500 €	6375 €	2125 €	8500 €	6375 €	2125 €
CCPM (€ HT)	46500 €	34875 €	11625 €	15500 €	11625 €	3875 €	15500 €	11625 €	3875 €	15500 €	11625 €	3875 €
CCPS (€ HT)	45000 €	33750 €	11250 €	15000 €	11250 €	3750 €	15000 €	11250 €	3750 €	15000 €	11250 €	3750 €
SAC (€ HT)	33000 €	24750 €	8250 €	11000 €	7150 €	2750 €	14080 €	7150 €	2750 €	11000 €	7150 €	2750 €
TOTAL (€ HT)	150000	112500	37500	50000	37500	12500	50000	37500	12500	50000	37500	12500

AXE 7 PREVENTION DU RISQUE D'INONDATION (HORS PAPI)						
Fiche action 7.1 Etude de vulnérabilité aux inondations des secteurs d'Antignac Bourg, de Ydes Bourg et Ydes Centre						
Maîtrise d'ouvrage	Entente Auze-Sumène					
Partenaires	Membres du Comité de pilotage, communes					
Modalités d'intervention						
<p>Motivée par les signalements et inquiétudes émis par les élus et riverains lors des différentes rencontres, ainsi que par les observations de terrains, de l'existence de secteurs urbanisés à enjeux inondation ; l'Entente Auze-Sumène souhaite commander une étude de vulnérabilité aux inondations des secteurs d'Antignac Bourg, de Ydes Bourg et Ydes Centre dans un contexte d'absence de PAPI (Programme d'Actions de Prévention des Inondations) sur ce secteur.</p> <p>Ces 3 secteurs identifiés ont fait l'objet d'opérations de rectification- ayant amplifié l'aléa inondation par réduction de l'espace rivière et de l'installation d'ouvrages de dérivation demandant un entretien constant sur le secteur d'Ydes Centre (cf Partie 2 IV. B. du PPG).</p>						
Objectifs opérationnels						
<ul style="list-style-type: none"> - Evaluer en l'état actuel la vulnérabilité aux inondations des secteurs urbanisés identifiés à enjeux ; - Réaliser une modélisation hydraulique des cours d'eau concernés - Définir des actions permettant de réduire le risque d'inondation sur ces secteurs 						
Indicateur de suivi						
7.1.a Réalisation de l'étude de vulnérabilité des secteurs urbanisés identifiés à enjeux inondation						
Calendrier prévisionnel						
Année 3						
Plan de financement prévisionnel						
Animation : Agence de l'eau Adour-Garonne : 50% CD15 : 10% Autofinancement Entente Auze-Sumène : 40%			Etude : Agence de l'eau Adour-Garonne : 50% CRTE : 30% Autofinancement Sumène Artense : 20%			
	Total PPG	A 1	A 2	A 3	A 4	A 5
Coordination de l'étude (animation)	Cf Fiche Action 1.1					
Etude (prestation)	60000 €			60000 €		
Total dépenses (€ HT)	60000 €			60000 €		
Subventions attendues	48000 €			48000 €		
Autofinancement	12000 €			12000 €		
Total recettes (€ HT)	60000 €			60000 €		





AXE 7 PREVENTION DU RISQUE D'INONDATION (HORS PAPI)**Fiche action 7.2 Réduction du risque d'inondation (dont solutions issues de l'étude de vulnérabilité)**

Maîtrise d'ouvrage	Entente Auze-Sumène
Partenaires	Membres du Comité de pilotage, communes

Modalités d'intervention

Les solutions issues de l'étude de vulnérabilité aux inondations des secteurs identifiés à enjeux validées par les membres du comité de pilotage seront ici mises en œuvre. L'objectif sera de recouvrir les espaces « cours d'eau » suffisants permettant de faire transiter les crues majeures (lit mineur) et de permettre le débordement en zones sans enjeux (lit majeur) tout en protégeant les zones urbanisées à enjeux.

Limiter/réduire l'augmentation du ruissellement par la préservation des zones humides (cf Fiche Action 6.3) et l'accélération des écoulements par la restauration de la morphologie des cours d'eau (cf Fiche Action 5.2) et la restauration de la ripisylve (cf Fiche Action 3.1).

La concertation avec les élus locaux et riverains devra permettre l'acceptation des solutions.

Objectifs opérationnels

- Mettre en œuvre les travaux validés par le comité de pilotage issues de l'étude de vulnérabilité aux inondations
- Recouvrir des espaces de liberté pour les cours d'eau permettant le débordement et de faire transiter les crues majeures tout en protégeant les zones urbanisées à enjeux

Indicateur de suivi

- 3.1.a Linéaire de ripisylve planté
- 3.1.b Linéaire de mise en défens installé
- 5.2.a Linéaire de cours d'eau renaturé
- 7.2.a Réalisation des travaux de réduction du risque d'inondation à Antignac bourg
- 7.2.b Réalisation des travaux de réduction du risque d'inondation à Ydes bourg
- 7.2.c Réalisation des travaux de réduction du risque d'inondation à Ydes centre

Calendrier prévisionnel

Année 4

Plan de financement prévisionnel

Animation (fonctionnement) :

Agence de l'eau Adour-Garonne : 50%

CD15 : 10%

Autofinancement Entente Auze-Sumène :40%

	Total PPG	A 1	A 2	A 3	A 4	A 5
Animation	Cf Fiche Action 1.1					
Travaux	400000 €				200000 €	200000 €
Total dépenses (€ HT)	400000 €				200000 €	200000 €
Subventions attendues	320000 €				160000 €	160000 €
Autofinancement	80000 €				40000 €	40000 €
Total recettes (€ HT)	400000 €				200000 €	200000 €

AXE 8 COMMUNICATION ET SENSIBILISATION

Fiche action 8.1 : Traitement et limitation des décharges sauvages avec les élus municipaux (dont chantiers participatifs)

Maîtrise d'ouvrage	Entente Auze-Sumène
Partenaires	Membres du Comité de pilotage, communes, associations, riverains, CD15, Syndicats de gestion des déchets

Modalités d'intervention

Plusieurs décharges (anciennes municipales et sauvages), dépôts de matériaux inadéquats (pneus...), plus ou moins importants, ont été identifiés en bordure de cours d'eau lors du diagnostic de terrain. Des points de dépôts et de brulage de déchets verts en bordure de cours d'eau ont également été observés avec un risque d'incendie et d'introduction d'espèces végétales exotiques envahissantes. Ces mauvaises pratiques peuvent être une source de pollution de la ressource en eau, de dégradation de la biodiversité et des paysages et d'une réduction de l'attractivité du territoire. Certains sites identifiés sont situés dans des zones difficiles d'accès.

Les plus importantes zones de dépôts nécessitent la mise en place d'opération spécifiques alors que les dépôts de faible ampleur peuvent être traités manuellement notamment par des chantiers participatifs (associations, volontaires...) permettant de répondre à leurs besoins de connaître le fonctionnement des cours d'eau et l'importance de leur préservation tout en y participant.

Objectifs opérationnels

- Traitement des zones de dépôts, de brulage des déchets verts et des décharges en bord de cours d'eau
- Valorisation des déchets collectés
- Maintenir la qualité de l'eau, les paysages et la biodiversité
- Informer et sensibiliser la population notamment les jeunes sur les bonnes pratiques en bord de cours d'eau

Indicateur de suivi

8.1.a Nombre de dépôts et décharges en bord de cours d'eau traités
8.1.b Nombre de chantiers participatifs organisés

Calendrier prévisionnel

Années 1 à 5

Plan de financement prévisionnel

Agence de l'eau Adour-Garonne : 50%
CD15 (AAP) : 50% (sur foncier public)
Autofinancement Entente Auze-Sumène : 20%

	Total PPG	A 1	A 2	A 3	A 4	A 5
Animation	Cf Fiche Action 1.1					
Traitement des dépôts/décharges	30000 €	6000 €	6000 €	6000 €	6000 €	6000 €
Total dépenses (€ HT)	30000 €	6000 €	6000 €	6000 €	6000 €	6000 €
Subventions attendues	24000 €	4800 €	4800 €	4800 €	4800 €	4800 €
Autofinancement	6000 €	1200 €	1200 €	1200 €	1200 €	1200 €
Total recettes (€ HT)	30000 €	6000 €	6000 €	6000 €	6000 €	6000 €

AXE 8 COMMUNICATION ET SENSIBILISATION

Fiche action 8.2 : Assistance technique à la gestion des cours d'eau et milieux humides

Maîtrise d'ouvrage	Entente Auze-Sumène					
Partenaires	Membres du Comité de pilotage, riverains, élus, agents municipaux, entreprises					
Modalités d'intervention						
Apporter des conseils techniques et réglementaires pour réduire l'impacts des projets sur les milieux aquatiques et indiquer aux propriétaires riverains leurs droits et devoirs.						
Assistance technique et réglementaire : A la demande des collectivités, des entreprises ou des riverains, un appui technique est prévu pour la rédaction de dossier de demande d'intervention en rivière auprès de la DDT dans le cadre de la procédure de déclaration Loi sur l'Eau.						
Apporter des conseils techniques pour l'entretien, l'aménagement des berges avec des techniques de génie végétal et de gestion des zones humides.						
Objectifs opérationnels						
- Améliorer les pratiques (entretien et travaux) des usagers des cours d'eau et des décideurs (élus) pour qu'elles permettent d'atteindre les objectifs de bon état des masses d'eau et les objectifs du SDAGE.						
Indicateur de suivi						
8.2.a Nombre de porteurs de projets accompagnés						
Calendrier prévisionnel						
Années 1 à 5						
Plan de financement prévisionnel						
Animation (fonctionnement) :						
Agence de l'eau Adour-Garonne : 50%						
CD15 : 10%						
Autofinancement Entente Auze-Sumène : 40%						
	Total PPG	A 1	A 2	A 3	A 4	A 5
Animation	Cf Fiche Action 1.1					
Total dépenses (€H C)						
Subventions attendues						
Autofinancement						
Total recettes (€ HT)						

AXE 8 COMMUNICATION ET SENSIBILISATION						
Fiche action 8.3 : Animations scolaires, chantiers école						
Maîtrise d'ouvrage	Entente Auze-Sumène					
Partenaires	Membres du Comité de pilotage, écoles, collèges, lycées					
Modalités d'intervention						
Ecoles primaires et collèges du bassin versant : Faire bénéficier les établissements scolaires d'intervention sur la vie de la rivière en lien avec les projets d'écoles.						
BTS et lycées agricoles (Neuvic, Mauriac, Rochefort-Montagnes, Saint-Flour...) : proposer des chantiers ou travaux pratiques adaptés de restauration/préservation des cours d'eau et milieux humides.						
Objectifs opérationnels						
- Sensibiliser les jeunes générations à la préservation des milieux aquatiques et des milieux humides						
Indicateur de suivi						
8.3.a Nombre de classes sensibilisées						
8.3.b Nombre de chantiers/travaux pratiques organisés						
Calendrier prévisionnel						
Années 1 à 5						
Plan de financement prévisionnel						
Animation (fonctionnement) :						
Agence de l'eau Adour-Garonne : 50%						
CD15 : 10%						
Autofinancement Entente Auze-Sumène : 40%						
	Total PPG	A 1	A 2	A 3	A 4	A 5
Animation	Cf Fiche Action 1.1					
Matériaux, location engins	Cf Fiche action correspondante au type d'action					
Total dépenses (€ HT)	Cf Fiche action correspondante					
Subventions attendues	Cf Fiche action correspondante					
Autofinancement	Cf Fiche action correspondante					
Total recettes (€ HT)	Cf Fiche action correspondante					

AXE 8 COMMUNICATION ET SENSIBILISATION						
Fiche action 8.4 : Outils de communication autour des enjeux liés aux milieux aquatiques sur le bassin versant (guide riverains, plaquettes...)						
Maîtrise d'ouvrage	Entente Auze-Sumène					
Partenaires	Membres du Comité de pilotage, communes, CD15, Chambre d'agriculture...					
Modalités d'intervention						
<ul style="list-style-type: none"> - Diffusion du guide du riverain réalisé par le CD15 - Communications sur les supports des communes et communautés de communes de l'entente (site Internet, page Facebook, lettres d'info, magazines...) et mise à disposition des documents afférents (PPG, DIG, conventions de travaux, bilans...) - Envoi de communiqués de presse sur les actions menées dans le cadre du PPG - Réalisation de panneaux de chantier faisant apparaître les financeurs des travaux - Réalisation de plaquettes de sensibilisation aux besoins 						
Objectifs opérationnels						
<ul style="list-style-type: none"> - Informer le grand public et en particulier les propriétaires riverains sur les actions entreprises dans le cadre du PPG et apporter des conseils techniques. - Renseigner sur les bonnes pratiques de gestion des milieux humides - Sensibiliser à la préservation des milieux aquatiques 						
Indicateur de suivi						
8.4.a Nombre d'outils mis en place						
Calendrier prévisionnel						
Année 1 à 5						
Plan de financement prévisionnel						
Animation (fonctionnement) :						
Agence de l'eau Adour-Garonne : 50%						
CD15 : 10%						
Autofinancement Entente Auze-Sumène : 40%						
	Total PPG	A 1	A 2	A 3	A 4	A 5
Animation	Cf Fiche Action 1.1					
Total dépenses (€ HT)						
Subventions attendues						
Autofinancement						
Total recettes (€ HT)						

II. Budget général prévisionnel détaillé

L'élaboration du Programme Pluriannuel de Gestion permet de valider des objectifs de gestion pour 5 ans (2024-2028) en fonction des enjeux du bassin versant. Il s'agit d'un préalable nécessaire pour les partenaires susceptibles d'accompagner financièrement les actions mises en place afin de reconquérir le bon état voir très bon état des masses d'eau du territoire en lien avec les obligations de la Directive Cadre sur l'Eau et le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Adour Garonne.

Ce budget général prévisionnel est construit en prenant en compte la réalisation de 50% des problématiques identifiées en Priorité 1 dans le Plan Pluriannuel de Gestion. L'estimation des coûts présentée dans les fiches-action est basée soit sur des retours d'expérience d'acteurs ayant mené des actions similaires.

En fonction des actions validées par les bénéficiaires, un avant-projet détaillé de programme de travaux annuels par EPCI sera soumis à chaque conseil communautaire. Les plans de financements afférents s'accorderont avec les enveloppes financières mises à disposition par chaque maître d'ouvrage.

Les dépenses de fonctionnement (animation/gestion de la compétence) et leur répartition par EPCI pourront être amenés à être modifiés lors de la structuration du territoire en Syndicat intercommunal de rivières.

A. Synthèse budgétaire prévisionnelle de planification des actions

Actions		Estimatif HT	Années PPG Auze-Sumène - Montants HT					
			2024	2025	2026	2027	2028	
Axe 1 : PILOTAGE DE LA GEMAPI ET MISE EN ŒUVRE DU PPG								
Action 1.1	Gouvernance / structuration de la GEMAPI	Mission TMR	375 000 €	75 000 €	75 000 €	75 000 €	75 000 €	75 000 €
Action 1.2	Mise en œuvre du programme d'actions	Mission TMR						
Action 1.3	Evaluation des travaux du PPG Auze-Sumène	Mission TMR						
Action 1.4	Cohérence du PPG Auze-Sumène avec la gestion de l'eau à l'échelle du bassin versant de la Dordogne amont	Mission TMR						
AXE 2 : CONNAISSANCE ET SUIVI DES MILIEUX ET ESPECES								
Action 2.1	Poursuite et actualisation du diagnostic des cours d'eau	Mission TMR	cf Axe1				cf Axe1	
Action 2.2	Amélioration des connaissances sur les écrevisses, protection des écrevisses patrimoniales	Mission TMR - équipements	6 000 €	6 000 €				
Action 2.3	Suivi qualitatif et quantitatif de l'état des cours d'eau	Mission TMR	cf Axe1	cf Axe1				
Action 2.4	Suivi et lutte contre les espèces animales et végétales exotiques envahissantes	Mission TMR - travaux	10 000 €	10 000 €				
Action 2.5	Assurer une veille écologique des milieux aquatiques	Mission TMR	cf Axe1	cf Axe1				
AXE 3 : GESTION ET RESTAURATION DE LA RIPISYLVE								
Action 3.1	Restauration ou plantation de la ripisylve	Travaux de mise en défens et plantation de ripisylve	258 485 €	51 697 €	51 697 €	51 697 €	51 697 €	51 697 €
Action 3.2	Enlèvement des embâcles problématiques	Entretien de cours d'eau	73 800 €	14 760 €	14 760 €	14 760 €	14 760 €	14 760 €
Action 3.3	Accompagner le recul progressif des résineux indésirables en berge	Mission TMR	cf Axe 1	cf Axe 1				
AXE 4 : RESTAURATION DES HABITATS AQUATIQUES COLMATES								
Action 4.1	Réduction de la divagation du bétail dans les cours d'eau	Equipements agro-pastoraux	416 458 €	83 292 €	83 292 €	83 292 €	83 292 €	83 292 €
Action 4.2	Aménagement des passages à gué	Passages à gué stabilisés, passerelles	94 500 €	18 900 €	18 900 €	18 900 €	18 900 €	18 900 €
AXE 5 : AMELIORATION DU FONCTIONNEMENT ECOLOGIQUE DES COURS D'EAU								
Action 5.1	Restauration de la continuité écologique des ouvrages transversaux	Equipement et effacement d'ouvrages transversaux (y compris études nécessaires)	1 013 500 €	202 700 €	202 700 €	202 700 €	202 700 €	202 700 €
Action 5.2	Restauration de l'hydromorphologie et de la continuité latérale des cours d'eau, renaturation, traitement des atterrissements problématiques	Travaux de restauration hydro-morpho-sédimentaires (y compris études si nécessaire)	921 109 €	184 222 €	184 222 €	184 222 €	184 222 €	184 222 €
Action 5.3	Stabilisation des encoches d'érosions problématiques	Travaux de génie végétal	91 333 €	18 267 €	18 267 €	18 267 €	18 267 €	18 267 €
Action 5.4	Réduction de l'impact des plans d'eau sur les milieux aquatiques	Equipement, effacement de plans d'eau	86 500 €	17 300 €	17 300 €	17 300 €	17 300 €	17 300 €
AXE 6 : PRESERVATION ET RESTAURATION DES ZONNES HUMIDES								
Action 6.1	Réalisation un inventaire des zones humides du bassin versant	Etude d'inventaire, de caractérisation et de priorisation des zones humides	160 470 €	96 082 €	64 188 €			
Action 6.2	Assistance technique à la gestion durable des zones humides	Animation d'une CATZH	100 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €
Action 6.3	Aménagements, restauration des zones humides	Gestion et restauration des zones humides	150 000 €		50 000 €		50 000 €	50 000 €
AXE 7 : PREVENTION DU RISQUE D'INONDATION (HORS PAPI)								
Action 7.1	Etude de vulnérabilité aux inondations des secteurs d'Antignac Bourg, de Ydes Bourg et Ydes Centre	Etude hydraulique de vulnérabilité, préconisations	60 000 €			60 000 €		
Action 7.2	Réduction du risque d'inondation (solutions issues de l'étude de vulnérabilité)	Travaux de réduction du risque d'inondation	400 000 €				200 000 €	200 000 €
AXE 8 : COMMUNICATION ET SENSIBILISATION								
Action 8.1	Traitement et limitation des décharges sauvages avec les élus municipaux (dont chantiers participatifs)	Mission TMR	30 000 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €
Action 8.2	Assistance technique à la gestion des cours d'eau et milieux associés	Mission TMR	cf Axe1	cf Axe1				
Action 8.3	Animations scolaires, chantiers école	Mission TMR - chantiers écoles	cf Axe 1	cf Axe 1				
Action 8.4	Communication autour des enjeux liés aux milieux aquatiques sur le bassin versant (guide riverains, plaquettes...)	Mission TMR	cf Axe1	cf Axe1				
TOTAUX			4 247 155 €	804 220 €	806 326 €	752 138 €	942 138 €	942 138 €

B. Synthèse des financements potentiels par financeurs

Actions	Estimatif HT PPG EAS	Taux et montants potentiels maximum par financeurs										TOTAL SUBVENTIONS							
		AEAG		CD15		FDPMA15		Contrat Vert et Bleu PNRVA		Fonds vert				CRTE --> DSIL		FEDER (MOA CEN)			
		%	montants	%	montants	%	montants	%	montants	%	montants	%	montants	%	montants				
Axe 1 : PILOTAGE DE LA GEMAPI ET MISE EN ŒUVRE DU PPG																			
Action 1.1	Gouvernance / structuration de la GEMAPI	375 000 €	50%	187 500 €	10%	37 500 €									60%	225 000 €			
Action 1.2	Mise en œuvre du programme d'actions																		
Action 1.3	Evaluation des travaux du PPG Auze-Sumène																		
Action 1.4	Cohérence du PPG Auze-Sumène avec la gestion de l'eau à l'échelle du bassin versant de la Dordogne amont																		
AXE 2 : CONNAISSANCE ET SUIVI DES MILIEUX ET ESPECES																			
Action 2.1	Poursuite et actualisation du diagnostic des cours d'eau	cf Axe1													cf Axe1	cf Axe1			
Action 2.2	Amélioration des connaissances sur les écrevisses, protection des écrevisses patrimoniales	6 000 €								80%	1 200,00 €				80%	1 200 €			
Action 2.3	Suivi qualitatif et quantitatif de l'état des cours d'eau	cf Axe1													cf Axe1	cf Axe1			
Action 2.4	Suivi et lutte contre les espèces animales et végétales exotiques envahissantes	10 000 €								80%	8 000,00 €				80%	8 000 €			
Action 2.5	Assurer une veille écologique des milieux aquatiques	cf Axe1													cf Axe1	cf Axe1			
AXE 3 : GESTION ET RESTAURATION DE LA RIPISYLVE																			
Action 3.1	Restauration ou plantation de la ripisylve	258 485 €	71%	184 749 €	6%	14 692 €	1%	3 673 €							79%	203 114 €			
Action 3.2	Enlèvement des embâcles problématiques	73 800 €	50%	36 900 €			5%	3 690 €							55%	40 590 €			
Action 3.3	Accompagner le recul progressif des résineux indésirables en berge	cf Axe1													cf Axe1	cf Axe1			
AXE 4 : RESTAURATION DES HABITATS AQUATIQUES COLMATES																			
Action 4.1	Réduction de la divagation du bétail dans les cours d'eau	416 458 €	59%	247 487 €					26%	107 100,00 €					85%	354 587 €			
Action 4.2	Aménagement des passages à gué	94 500 €	80%	75 600 €					cf Action 4.1	cf Action 4.1					80%	75 600 €			
AXE 5 : AMELIORATION DU FONCTIONNEMENT ECOLOGIQUE DES COURS D'EAU																			
Action 5.1	Restauration de la continuité écologique des ouvrages transversaux	1 013 500 €	61%	620 600 €	5%	47 550 €	5%	47 550 €							71%	715 700 €			
Action 5.2	Restauration de l'hydromorphologie et de la continuité latérale des cours d'eau, renaturation, traitement des atterrissements problématiques	921 109 €	50%	460 555 €	20%	184 222 €	5%	46 055 €							75%	690 832 €			
Action 5.3	Stabilisation des encoches d'érosions problématiques	91 333 €	50%	45 667 €	20%	18 267 €	5%	4 567 €							75%	68 500 €			
Action 5.4	Réduction de l'impact des plans d'eau sur les milieux aquatiques	86 500 €	44%	38 450 €			7%	6 150 €							52%	44 600 €			
AXE 6 : PRESERVATION ET RESTAURATION DES ZONNES HUMIDES																			
Action 6.1	Réalisation un inventaire des zones humides du bassin versant	160 470 €	50%	80 235 €	6%	10 000 €						25%	39 600 €		81%	129 835,00 €			
Action 6.2	Assistance technique à la gestion durable des zones humides (MOA CEN)	100 000 €	50%	50 000 €									40%	40 000,00 €	90%	90 000,00 €			
Action 6.3	Aménagements, restauration des zones humides	150 000 €	50%	75 000 €	20%	30 000 €	5%	7 500 €								112 500,00 €			
AXE 7 : PREVENTION DU RISQUE D'INONDATION (HORS PAPI)																			
Action 7.1	Etude de vulnérabilité aux inondations des secteurs d'Antignac Bourg, de Ydes Bourg et Ydes Centre	60 000 €	50%	30 000 €								30%	18 000 €		80%	48 000 €			
Action 7.2	Réduction du risque d'inondation (solutions issues de l'étude de vulnérabilité)	400 000 €	50%	200 000 €								30%	120 000 €		80%	320 000 €			

AXE 8 : COMMUNICATION ET SENSIBILISATION																	
Action 8.1	Traitement et limitation des décharges sauvages avec les élus municipaux (dont chantiers participatifs)	30 000 €	30%	9 000 €	50%	15 000 €										80%	24 000 €
Action 8.2	Assistance technique à la gestion des cours d'eau et milieux associés	cf Axe1															
Action 8.3	Animations scolaires, chantiers école	cf Axe 1															
Action 8.4	Communication autour des enjeux liés aux milieux aquatiques sur le bassin versant (guide riverains, plaquettes...)	cf Axe1															
		4 247 155 €	55%	2 341 742 €	8%	357 230 €	3%	119 185 €	3%	107 100 €	0%	9 200 €	177 600 €	1%	40 000 €	74%	3 152 058 €

C. Synthèse des autofinancements prévisionnels par maître d'ouvrage

Actions	Estimatif HT PPG EAS	Taux et montants potentiels maximum par EPCI										TOTAL AUTOFINANCEMENT		MOA CEN (subv FEDER)		
		Pays de Mauriac		Pays de Salers		Sumène Artense		Pays Gentiane		Val Dordogne Xaintire		%	montants	%	montants	
		%	montants	%	montants	%	montants	%	montants	%	montants					
Axe 1 : PILOTAGE DE LA GEMAPI ET MISE EN ŒUVRE DU PPG																
Action 1.1	Gouvernance / structuration de la GEMAPI	375 000 €	10%	37 500 €	10%	37 500 €	10%	37 500 €	10%	37 500 €			40%	150 000 €		
Action 1.2	Mise en œuvre du programme d'actions															
Action 1.3	Evaluation des travaux du PPG Auze-Sumène															
Action 1.4	Cohérence du PPG Auze-Sumène avec la gestion de l'eau à l'échelle du bassin versant de la Dordogne amont															
AXE 2 : CONNAISSANCE ET SUIVI DES MILIEUX ET ESPECES																
Action 2.1	Poursuite et actualisation du diagnostic des cours d'eau	cf Axe1														
Action 2.2	Amélioration des connaissances sur les écrevisses, protection des écrevisses patrimoniales	6 000 €	20%	800 €					13%	800 €			20%	1 200 €		
Action 2.3	Suivi qualitatif et quantitatif de l'état des cours d'eau	cf Axe1														
Action 2.4	Suivi et lutte contre les espèces animales et végétales exotiques envahissantes	10 000 €	12%	1 200 €	8%	800 €							20%	2 000 €		
Action 2.5	Assurer une veille écologique des milieux aquatiques	cf Axe1														
AXE 3 : GESTION ET RESTAURATION DE LA RIPISYLVE																
Action 3.1	Restauration ou plantation de la ripisylve	258 485 €	1%	3 790 €	7%	19 317 €	2%	6 067 €	10%	26 196 €			21%	55 370 €		
Action 3.2	Enlèvement des embâcles problématiques	73 800 €	6%	4 500 €	4%	3 308 €	14%	10 598 €	20%	14 783 €	0%	23 €	45%	33 210 €		
Action 3.3	Accompagner le recul progressif des résineux indésirables en berge	cf Axe1														
AXE 4 : RESTAURATION DES HABITATS AQUATIQUES COLMATES																
Action 4.1	Réduction de la divagation du bétail dans les cours d'eau	416 458 €	2%	10 254 €	5%	18 909 €	1%	2 264 €	7%	30 445 €			15%	61 872 €		
Action 4.2	Aménagement des passages à gué	94 500 €	4%	4 200 €	5%	4 550 €	5%	4 815 €	5%	5 163 €	0%	175 €	20%	18 903 €		
AXE 5 : AMELIORATION DU FONCTIONNEMENT ECOLOGIQUE DES COURS D'EAU																
Action 5.1	Restauration de la continuité écologique des ouvrages transversaux	1 013 500 €	10%	99 279 €	6%	57 922 €	11%	107 249 €	3%	33 350 €			29%	297 800 €		
Action 5.2	Restauration de l'hydromorphologie et de la continuité latérale des cours d'eau, renaturation, traitement des atterrissements problématiques	921 109 €	5%	47 665 €	7%	62 988 €	9%	80 055 €	3%	31 590 €	1%	7 982 €	25%	230 280 €		
Action 5.3	Stabilisation des encoches d'érosions problématiques	91 333 €	3%	3 045 €	4%	3 203 €	16%	14 943 €	2%	1 641 €			25%	22 832 €		
Action 5.4	Réduction de l'impact des plans d'eau sur les milieux aquatiques	86 500 €	19%	16 105 €	4%	3 270 €	13%	11 504 €	13%	11 020 €			48%	41 899 €		
AXE 6 : PRESERVATION ET RESTAURATION DES ZONES HUMIDES																
Action 6.1	Réalisation un inventaire des zones humides du bassin versant	160 470 €	6%	9 497 €	6%	9 190,50 €	4%	6 740 €	3%	5 208 €			19%	30 635 €		
Action 6.2	Assistance technique à la gestion durable des zones humides (MOA CEN)	100 000 €	3%	3 100 €	3%	3 000 €	2%	2 200 €	2%	1 700 €			10%	10 000 €	40%	40 000 €
Action 6.3	Aménagements, restauration des zones humides	150 000 €	8%	11 625 €	8%	11 250 €	6%	8 250 €	4%	6 375 €			25%	37 500 €		
AXE 7 : PREVENTION DU RISQUE D'INONDATION (HORS PAPI)																
Action 7.1	Etude de vulnérabilité aux inondations des secteurs d'Antignac Bourg, de Ydes Bourg et Ydes Centre	60 000 €					50%	12 000 €					50%	12 000 €		
Action 7.2	Réduction du risque d'inondation (solutions issues de l'étude de vulnérabilité)	400 000 €					50%	80 000 €					50%	80 000 €		

AXE 8 : COMMUNICATION ET SENSIBILISATION																
Action 8.1	Traitement et limitation des décharges sauvages avec les élus municipaux (dont chantiers participatifs)	30 000 €	80%	1 500 €	80%	1 500 €	80%	1 500 €	80%	1 500 €			20%	6 000 €		
Action 8.2	Assistance technique à la gestion des cours d'eau et milieux associés	cf Axe1														
Action 8.3	Animations scolaires, chantiers école	cf Axe 1														
Action 8.4	Communication autour des enjeux liés aux milieux aquatiques sur le bassin versant (guide riverains, plaquettes...)	cf Axe1														
		4 247 155 €	6%	253 660 €	6%	236 707 €	9%	385 684 €	5%	207 270 €	0%	8 180 €	26%	1 091 501 €	1%	40 000 €

D. Coûts prévisionnels de la Communauté de communes du Pays de Mauriac

Actions		Estimatif CCPM HT		Années PPG Auze-Sumène - Montants RàC CCPM HT				
				2024	2025	2026	2027	2028
Axe 1 : PILOTAGE DE LA GEMAPI ET MISE EN ŒUVRE DU PPG								
Action 1.1	Gouvernance / structuration de la GEMAPI	Mission TMR	93 750 €	18 750 €	18 750 €	18 750 €	18 750 €	18 750 €
Action 1.2	Mise en œuvre du programme d'actions	Mission TMR						
Action 1.3	Evaluation des travaux du PPG Auze-Sumène	Mission TMR						
Action 1.4	Cohérence du PPG Auze-Sumène avec la gestion de l'eau à l'échelle du bassin versant de la Dordogne amont	Mission TMR						
AXE 2 : CONNAISSANCE ET SUIVI DES MILIEUX ET ESPECES								
Action 2.1	Poursuite et actualisation du diagnostic des cours d'eau	Mission TMR	cf Axe1				cf Axe1	
Action 2.2	Amélioration des connaissances sur les écrevisses, protection des écrevisses patrimoniales	Mission TMR - équipements						
Action 2.3	Suivi qualitatif et quantitatif de l'état des cours d'eau	Mission TMR	cf Axe1	cf Axe1				
Action 2.4	Suivi et lutte contre les espèces animales et végétales exotiques envahissantes	Mission TMR - travaux	2 000 €	2 000 €				
Action 2.5	Assurer une veille écologique des milieux aquatiques	Mission TMR	cf Axe1	cf Axe1				
AXE 3 : GESTION ET RESTAURATION DE LA RIPISYLVE								
Action 3.1	Restauration ou plantation de la ripisylve	Travaux de mise en défens et plantation de ripisylve	17 695 €	3 539 €	3 539 €	3 539 €	3 539 €	3 539 €
Action 3.2	Enlèvement des embâcles problématiques	Entretien de cours d'eau	10 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €
Action 3.3	Accompagner le recul progressif des résineux indésirables en berge	Mission TMR	cf Axe 1	cf Axe 1				
AXE 4 : RESTAURATION DES HABITATS AQUATIQUES COLMATES								
Action 4.1	Réduction de la divagation du bétail dans les cours d'eau	Equipements agro-pastoraux	58 469 €	11 694 €	11 694 €	11 694 €	11 694 €	11 694 €
Action 4.2	Aménagement des passages à gué	Passages à gué stabilisés, passerelles	21 000 €	4 200 €	4 200 €	4 200 €	4 200 €	4 200 €
AXE 5 : AMELIORATION DU FONCTIONNEMENT ECOLOGIQUE DES COURS D'EAU								
Action 5.1	Restauration de la continuité écologique des ouvrages transversaux	Equipement et effacement d'ouvrages transversaux (y compris étudessi nécessaire)	337 875 €	67 575 €	67 575 €	67 575 €	67 575 €	67 575 €
Action 5.2	Restauration de l'hydromorphologie et de la continuité latérale des cours d'eau, renaturation, traitement des atterrissements problématiques	Travaux de restauration hydro-morpho-sédimentaires (y compris études si nécessaire)	190 650 €	38 130 €	38 130 €	38 130 €	38 130 €	38 130 €
Action 5.3	Stabilisation des encoches d'érosions problématiques	Travaux de génie végétal	12 188 €	2 438 €	2 438 €	2 438 €	2 438 €	2 438 €
Action 5.4	Réduction de l'impact des plans d'eau sur les milieux aquatiques	Equipement, effacement de plans d'eau	33 250 €	6 650 €	6 650 €	6 650 €	6 650 €	6 650 €
AXE 6 : PRESERVATION ET RESTAURATION DES ZONNES HUMIDES								
Action 6.1	Réalisation un inventaire des zones humides du bassin versant	Etude d'inventaire, de caractérisation et de priorisation des zones humides	49 746 €	29 847 €	19 898 €			
Action 6.2	Assistance technique à la gestion durable des zones humides	Animation d'une CATZH	31 000 €	6 200 €	6 200 €	6 200 €	6 200 €	6 200 €
Action 6.3	Aménagements, restauration des zones humides	Gestion et restauration des zones humides	46 500 €		15 500 €		15 500 €	15 500 €
AXE 7 : PREVENTION DU RISQUE D'INONDATION (HORS PAPI)								
Action 7.1	Etude de vulnérabilité aux inondations des secteurs d'Antignac Bourg, de Ydes Bourg et Ydes Centre	Etude hydraulique de vulnérabilité, préconisations						
Action 7.2	Réduction du risque d'inondation (solutions issues de l'étude de vulnérabilité)	Travaux de réduction du risque d'inondation						
AXE 8 : COMMUNICATION ET SENSIBILISATION								
Action 8.1	Traitement et limitation des décharges sauvages avec les élus municipaux (dont chantiers participatifs)	Mission TMR	7 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €
Action 8.2	Assistance technique à la gestion des cours d'eau et milieux associés	Mission TMR	cf Axe1	cf Axe1				
Action 8.3	Animations scolaires, chantiers école	Mission TMR - chantiers écoles	cf Axe 1	cf Axe 1				
Action 8.4	Communication autour des enjeux liés aux milieux aquatiques sur le bassin versant (guide riverains, plaquettes...)	Mission TMR	cf Axe1	cf Axe 1				
TOTAUX			911 623 €	194 523 €	198 074 €	162 676 €	178 176 €	178 176 €

E. Autofinancement prévisionnel de la Communauté de communes du Pays de Mauriac

Actions		Estimatif CCPM HT		Années PPG Auze-Sumène - Montants RàC CCPM HT						
				2024	2025	2026	2027	2028	TOTAL	
Axe 1 : PILOTAGE DE LA GEMAPI ET MISE EN ŒUVRE DU PPG										
Action 1.1	Gouvernance / structuration de la GEMAPI	Mission TMR	93 750 €	7 500 €	7 500 €	7 500 €	7 500 €	7 500 €	37 500 €	
Action 1.2	Mise en œuvre du programme d'actions	Mission TMR								
Action 1.3	Evaluation des travaux du PPG Auze-Sumène	Mission TMR								
Action 1.4	Cohérence du PPG Auze-Sumène avec la gestion de l'eau à l'échelle du bassin versant de la Dordogne amont	Mission TMR								
AXE 2 : CONNAISSANCE ET SUIVI DES MILIEUX ET ESPECES										
Action 2.1	Poursuite et actualisation du diagnostic des cours d'eau	Mission TMR	cf Axe1				cf Axe1		cf Axe1	
Action 2.2	Amélioration des connaissances sur les écrevisses, protection des écrevisses patrimoniales	Mission TMR - équipements								
Action 2.3	Suivi qualitatif et quantitatif de l'état des cours d'eau	Mission TMR	cf Axe1	cf Axe1						
Action 2.4	Suivi et lutte contre les espèces animales et végétales exotiques envahissantes	Mission TMR - travaux	6 000 €	1 200 €					1 200 €	
Action 2.5	Assurer une veille écologique des milieux aquatiques	Mission TMR	cf Axe1	cf Axe1						cf Axe1
AXE 3 : GESTION ET RESTAURATION DE LA RIPISYLVE										
Action 3.1	Restauration ou plantation de la ripisylve	Travaux de mise en défens et plantation de ripisylve	17 695 €	758 €	758 €	758 €	758 €	758 €	3 790 €	
Action 3.2	Enlèvement des embâcles problématiques	Entretien de cours d'eau	10 000 €	900 €	900 €	900 €	900 €	900 €	4 500 €	
Action 3.3	Accompagner le recul progressif des résineux indésirables en berge	Mission TMR	cf Axe 1	cf Axe 1						cf Axe 1
AXE 4 : RESTAURATION DES HABITATS AQUATIQUES COLMATES										
Action 4.1	Réduction de la divagation du bétail dans les cours d'eau	Equipements agro-pastoraux	58 469 €	2 051 €	2 051 €	2 051 €	2 051 €	2 051 €	10 255 €	
Action 4.2	Aménagement des passages à gué	Passages à gué stabilisés, passerelles	21 000 €	840 €	840 €	840 €	840 €	840 €	4 200 €	
AXE 5 : AMELIORATION DU FONCTIONNEMENT ECOLOGIQUE DES COURS D'EAU										
Action 5.1	Restauration de la continuité écologique des ouvrages transversaux	Equipement et effacement d'ouvrages transversaux (y compris études si nécessaire)	337 875 €	19 856 €	19 856 €	19 856 €	19 856 €	19 856 €	99 280 €	
Action 5.2	Restauration de l'hydromorphologie et de la continuité latérale des cours d'eau, renaturation, traitement des atterrissements problématiques	Travaux de restauration hydro-morpho-sédimentaires (y compris études si nécessaire)	190 650 €	9 533 €	9 533 €	9 533 €	9 533 €	9 533 €	47 665 €	
Action 5.3	Stabilisation des encoches d'érosions problématiques	Travaux de génie végétal	12 188 €	609 €	609 €	609 €	609 €	609 €	3 045 €	
Action 5.4	Réduction de l'impact des plans d'eau sur les milieux aquatiques	Equipement, effacement de plans d'eau	33 250 €	3 221 €	3 221 €	3 221 €	3 221 €	3 221 €	16 105 €	
AXE 6 : PRESERVATION ET RESTAURATION DES ZONNES HUMIDES										
Action 6.1	Réalisation un inventaire des zones humides du bassin versant	Etude d'inventaire, de caractérisation et de priorisation des zones humides	49 746 €	5 698 €	3 799 €				9 496 €	
Action 6.2	Assistance technique à la gestion durable des zones humides	Animation d'une CATZH	31 000 €	620 €	620 €	620 €	620 €	620 €	3 100 €	
Action 6.3	Aménagements, restauration des zones humides	Gestion et restauration des zones humides	46 500 €		3 875 €		3 875 €	3 875 €	11 625 €	
AXE 7 : PREVENTION DU RISQUE D'INONDATION (HORS PAPI)										
Action 7.1	Etude de vulnérabilité aux inondations des secteurs d'Antignac Bourg, de Ydes Bourg et Ydes Centre	Etude hydraulique de vulnérabilité, préconisations								
Action 7.2	Réduction du risque d'inondation (solutions issues de l'étude de vulnérabilité)	Travaux de réduction du risque d'inondation								
AXE 8 : COMMUNICATION ET SENSIBILISATION										
Action 8.1	Traitement et limitation des décharges sauvages avec les élus municipaux (dont chantiers participatifs)	Mission TMR	7 500 €	300 €	300 €	300 €	300 €	300 €	1 500 €	
Action 8.2	Assistance technique à la gestion des cours d'eau et milieux associés	Mission TMR	cf Axe1	cf Axe1						cf Axe1
Action 8.3	Animations scolaires, chantiers école	Mission TMR - chantiers écoles	cf Axe 1	cf Axe 1						cf Axe 1
Action 8.4	Communication autour des enjeux liés aux milieux aquatiques sur le bassin versant (guide riverains, plaquettes...)	Mission TMR	cf Axe1	cf Axe 1						cf Axe1
TOTAUX			915 623 €	53 086 €	53 862 €	46 188 €	50 063 €	50 063 €	253 261 €	

F. Coûts prévisionnels de la Communauté de communes du Pays de Salers

Actions		Estimatif CCPS HT		Années PPG Auze-Sumène - Montants RàC CCPS HT				
				2024	2025	2026	2027	2028
Axe 1 : PILOTAGE DE LA GEMAPI ET MISE EN ŒUVRE DU PPG								
Action 1.1	Gouvernance / structuration de la GEMAPI	Mission TMR	93 750 €	18 750 €	18 750 €	18 750 €	18 750 €	18 750 €
Action 1.2	Mise en œuvre du programme d'actions	Mission TMR						
Action 1.3	Evaluation des travaux du PPG Auze-Sumène	Mission TMR						
Action 1.4	Cohérence du PPG Auze-Sumène avec la gestion de l'eau à l'échelle du bassin versant de la Dordogne amont	Mission TMR						
AXE 2 : CONNAISSANCE ET SUIVI DES MILIEUX ET ESPECES								
Action 2.1	Poursuite et actualisation du diagnostic des cours d'eau	Mission TMR	cf Axe1				cf Axe1	
Action 2.2	Amélioration des connaissances sur les écrevisses, protection des écrevisses patrimoniales	Mission TMR - équipements						
Action 2.3	Suivi qualitatif et quantitatif de l'état des cours d'eau	Mission TMR	cf Axe1	cf Axe1				
Action 2.4	Suivi et lutte contre les espèces animales et végétales exotiques envahissantes	Mission TMR - travaux	4 000 €	4 000 €				
Action 2.5	Assurer une veille écologique des milieux aquatiques	Mission TMR	cf Axe1	cf Axe1				
AXE 3 : GESTION ET RESTAURATION DE LA RIPISYLVE								
Action 3.1	Restauration ou plantation de la ripisylve	Travaux de mise en défens et plantation de ripisylve	90 177 €	18 035 €	18 035 €	18 035 €	18 035 €	18 035 €
Action 3.2	Enlèvement des embâcles problématiques	Entretien de cours d'eau	7 350 €	1 470 €	1 470 €	1 470 €	1 470 €	1 470 €
Action 3.3	Accompagner le recul progressif des résineux indésirables en berge	Mission TMR	cf Axe 1	cf Axe 1				
AXE 4 : RESTAURATION DES HABITATS AQUATIQUES COLMATES								
Action 4.1	Réduction de la divagation du bétail dans les cours d'eau	Equipements agro-pastoraux	151 246 €	30 249 €	30 249 €	30 249 €	30 249 €	30 249 €
Action 4.2	Aménagement des passages à gué	Passages à gué stabilisés, passerelles	22 750 €	4 550 €	4 550 €	4 550 €	4 550 €	4 550 €
AXE 5 : AMELIORATION DU FONCTIONNEMENT ECOLOGIQUE DES COURS D'EAU								
Action 5.1	Restauration de la continuité écologique des ouvrages transversaux	Equipement et effacement d'ouvrages transversaux (y compris études si nécessaire)	197 125 €	39 425 €	39 425 €	39 425 €	39 425 €	39 425 €
Action 5.2	Restauration de l'hydromorphologie et de la continuité latérale des cours d'eau, renaturation, traitement des atterrissements problématiques	Travaux de restauration hydro-morpho-sédimentaires (y compris études si nécessaire)	251 951 €	50 390 €	50 390 €	50 390 €	50 390 €	50 390 €
Action 5.3	Stabilisation des encoches d'érosions problématiques	Travaux de génie végétal	12 813 €	2 563 €	2 563 €	2 563 €	2 563 €	2 563 €
Action 5.4	Réduction de l'impact des plans d'eau sur les milieux aquatiques	Equipement, effacement de plans d'eau	6 750 €	1 350 €	1 350 €	1 350 €	1 350 €	1 350 €
AXE 6 : PRESERVATION ET RESTAURATION DES ZONNES HUMIDES								
Action 6.1	Réalisation un inventaire des zones humides du bassin versant	Etude d'inventaire, de caractérisation et de priorisation des zones humides	48 141 €	28 885 €	19 256 €			
Action 6.2	Assistance technique à la gestion durable des zones humides	Animation d'une CATZH	30 000 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €
Action 6.3	Aménagements, restauration des zones humides	Gestion et restauration des zones humides	45 000 €		15 000 €		15 000 €	15 000 €
AXE 7 : PREVENTION DU RISQUE D'INONDATION (HORS PAPI)								
Action 7.1	Etude de vulnérabilité aux inondations des secteurs d'Antignac Bourg, de Ydes Bourg et Ydes Centre	Etude hydraulique de vulnérabilité, préconisations						
Action 7.2	Réduction du risque d'inondation (solutions issues de l'étude de vulnérabilité)	Travaux de réduction du risque d'inondation						
AXE 8 : COMMUNICATION ET SENSIBILISATION								
Action 8.1	Traitement et limitation des décharges sauvages avec les élus municipaux (dont chantiers participatifs)	Mission TMR	7 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €
Action 8.2	Assistance technique à la gestion des cours d'eau et milieux associés	Mission TMR	cf Axe1	cf Axe1				
Action 8.3	Animations scolaires, chantiers école	Mission TMR - chantiers écoles	cf Axe 1	cf Axe 1				
Action 8.4	Communication autour des enjeux liés aux milieux aquatiques sur le bassin versant (guide riverains, plaquettes...)	Mission TMR	cf Axe1	cf Axe 1				
TOTAUX			968 553 €	207 167 €	208 538 €	174 282 €	189 282 €	189 282 €

G. Autofinancement prévisionnel de la Communauté de communes du Pays de Salers

Actions		Estimatif CCPS HT	Années PPG Auze-Sumène - Montants RàC CCPS HT					TOTAL	
			2024	2025	2026	2027	2028		
AXE 1 : PILOTAGE DE LA GEMAPI ET MISE EN ŒUVRE DU PPG									
Action 1.1	Gouvernance / structuration de la GEMAPI	Mission TMR	93 750 €	7 500 €	7 500 €	7 500 €	7 500 €	7 500 €	37 500 €
Action 1.2	Mise en œuvre du programme d'actions	Mission TMR							
Action 1.3	Evaluation des travaux du PPG Auze-Sumène	Mission TMR							
Action 1.4	Cohérence du PPG Auze-Sumène avec la gestion de l'eau à l'échelle du bassin versant de la Dordogne amont	Mission TMR							
AXE 2 : CONNAISSANCE ET SUIVI DES MILIEUX ET ESPECES									
Action 2.1	Poursuite et actualisation du diagnostic des cours d'eau	Mission TMR	cf Axe1				cf Axe1		cf Axe1
Action 2.2	Amélioration des connaissances sur les écrevisses, protection des écrevisses patrimoniales	Mission TMR - équipements							
Action 2.3	Suivi qualitatif et quantitatif de l'état des cours d'eau	Mission TMR	cf Axe1	cf Axe1					cf Axe1
Action 2.4	Suivi et lutte contre les espèces animales et végétales exotiques envahissantes	Mission TMR - travaux	4 000 €	800 €					800 €
Action 2.5	Assurer une veille écologique des milieux aquatiques	Mission TMR	cf Axe1	cf Axe1					cf Axe1
AXE 3 : GESTION ET RESTAURATION DE LA RIPISYLVE									
Action 3.1	Restauration ou plantation de la ripisylve	Travaux de mise en défens et plantation de ripisylve	90 177 €	3 863 €	3 863 €	3 863 €	3 863 €	3 863 €	19 315 €
Action 3.2	Enlèvement des embâcles problématiques	Entretien de cours d'eau	7 350 €	662 €	662 €	662 €	662 €	662 €	3 308 €
Action 3.3	Accompagner le recul progressif des résineux indésirables en berge	Mission TMR	cf Axe 1	cf Axe 1					cf Axe 1
AXE 4 : RESTAURATION DES HABITATS AQUATIQUES COLMATES									
Action 4.1	Réduction de la divagation du bétail dans les cours d'eau	Equipements agro-pastoraux	151 246 €	3 782 €	3 782 €	3 782 €	3 782 €	3 782 €	18 910 €
Action 4.2	Aménagement des passages à gué	Passages à gué stabilisés, passerelles	22 750 €	910 €	910 €	910 €	910 €	910 €	4 550 €
AXE 5 : AMELIORATION DU FONCTIONNEMENT ECOLOGIQUE DES COURS D'EAU									
Action 5.1	Restauration de la continuité écologique des ouvrages transversaux	Equipement et effacement d'ouvrages transversaux (y compris études si nécessaire)	197 125 €	11 584 €	11 584 €	11 584 €	11 584 €	11 584 €	57 920 €
Action 5.2	Restauration de l'hydromorphologie et de la continuité latérale des cours d'eau, renaturation, traitement des atterrissements problématiques	Travaux de restauration hydro-morpho-sédimentaires (y compris études si nécessaire)	251 951 €	12 598 €	12 598 €	12 598 €	12 598 €	12 598 €	62 990 €
Action 5.3	Stabilisation des encoches d'érosions problématiques	Travaux de génie végétal	12 813 €	641 €	641 €	641 €	641 €	641 €	3 205 €
Action 5.4	Réduction de l'impact des plans d'eau sur les milieux aquatiques	Equipement, effacement de plans d'eau	6 750 €	654 €	654 €	654 €	654 €	654 €	3 270 €
AXE 6 : PRESERVATION ET RESTAURATION DES ZONES HUMIDES									
Action 6.1	Réalisation un inventaire des zones humides du bassin versant	Etude d'inventaire, de caractérisation et de priorisation des zones humides	48 141 €	5 514 €	3 676 €				9 190 €
Action 6.2	Assistance technique à la gestion durable des zones humides	Animation d'une CATZH	30 000 €	600 €	600 €	600 €	600 €	600 €	3 000 €
Action 6.3	Aménagements, restauration des zones humides	Gestion et restauration des zones humides	45 000 €		3 750 €		3 750 €	3 750 €	11 250 €
AXE 7 : PREVENTION DU RISQUE D'INONDATION (HORS PAPI)									
Action 7.1	Etude de vulnérabilité aux inondations des secteurs d'Antignac Bourg, de Ydes Bourg et Ydes Centre	Etude hydraulique de vulnérabilité, préconisations							
Action 7.2	Réduction du risque d'inondation (solutions issues de l'étude de vulnérabilité)	Travaux de réduction du risque d'inondation							
AXE 8 : COMMUNICATION ET SENSIBILISATION									
Action 8.1	Traitement et limitation des décharges sauvages avec les élus municipaux (dont chantiers participatifs)	Mission TMR	7 500 €	300 €	300 €	300 €	300 €	300 €	1 700 €
Action 8.2	Assistance technique à la gestion des cours d'eau et milieux associés	Mission TMR	cf Axe1	cf Axe1					cf Axe1
Action 8.3	Animations scolaires, chantiers école	Mission TMR - chantiers écoles	cf Axe 1	cf Axe 1					cf Axe 1
Action 8.4	Communication autour des enjeux liés aux milieux aquatiques sur le bassin versant (guide riverains, plaquettes...)	Mission TMR	cf Axe1	cf Axe 1					cf Axe1
TOTAUX			968 553 €	49 408 €	50 520 €	43 094 €	46 844 €	46 844 €	236 708 €

G. Coûts prévisionnels de Sumène Artense communauté

Actions		Estimatif SAC HT		Années PPG Auze-Sumène - Montants RàC SAC HT				
				2024	2025	2026	2027	2028
Axe 1 : PILOTAGE DE LA GEMAPI ET MISE EN ŒUVRE DU PPG								
Action 1.1	Gouvernance / structuration de la GEMAPI	Mission TMR	93 750 €	18 750 €	18 750 €	18 750 €	18 750 €	18 750 €
Action 1.2	Mise en œuvre du programme d'actions	Mission TMR						
Action 1.3	Evaluation des travaux du PPG Auze-Sumène	Mission TMR						
Action 1.4	Cohérence du PPG Auze-Sumène avec la gestion de l'eau à l'échelle du bassin versant de la Dordogne amont	Mission TMR						
AXE 2 : CONNAISSANCE ET SUIVI DES MILIEUX ET ESPECES								
Action 2.1	Poursuite et actualisation du diagnostic des cours d'eau	Mission TMR	cf Axe1				cf Axe1	
Action 2.2	Amélioration des connaissances sur les écrevisses, protection des écrevisses patrimoniales	Mission TMR - équipements						
Action 2.3	Suivi qualitatif et quantitatif de l'état des cours d'eau	Mission TMR	cf Axe1	cf Axe1				
Action 2.4	Suivi et lutte contre les espèces animales et végétales exotiques envahissantes	Mission TMR - travaux						
Action 2.5	Assurer une veille écologique des milieux aquatiques	Mission TMR	cf Axe1	cf Axe1				
AXE 3 : GESTION ET RESTAURATION DE LA RIPISYLVE								
Action 3.1	Restauration ou plantation de la ripisylve	Travaux de mise en défens et plantation de ripisylve	28 324 €	5 665 €	5 665 €	5 665 €	5 665 €	5 665 €
Action 3.2	Enlèvement des embâcles problématiques	Entretien de cours d'eau	23 550 €	4 710 €	4 710 €	4 710 €	4 710 €	4 710 €
Action 3.3	Accompagner le recul progressif des résineux indésirables en berge	Mission TMR	cf Axe 1	cf Axe 1				
AXE 4 : RESTAURATION DES HABITATS AQUATIQUES COLMATES								
Action 4.1	Réduction de la divagation du bétail dans les cours d'eau	Equipements agro-pastoraux	11 318 €	2 264 €	2 264 €	2 264 €	2 264 €	2 264 €
Action 4.2	Aménagement des passages à gué	Passages à gué stabilisés, passerelles	24 063 €	4 813 €	4 813 €	4 813 €	4 813 €	4 813 €
AXE 5 : AMELIORATION DU FONCTIONNEMENT ECOLOGIQUE DES COURS D'EAU								
Action 5.1	Restauration de la continuité écologique des ouvrages transversaux	Equipement et effacement d'ouvrages transversaux (y compris études si nécessaire)	365 000 €	73 000 €	73 000 €	73 000 €	73 000 €	73 000 €
Action 5.2	Restauration de l'hydromorphologie et de la continuité latérale des cours d'eau, renaturation, traitement des atterrissements problématiques	Travaux de restauration hydro-morpho-sédimentaires (y compris études si nécessaire)	320 220 €	64 044 €	64 044 €	64 044 €	64 044 €	64 044 €
Action 5.3	Stabilisation des encoches d'érosions problématiques	Travaux de génie végétal	59 771 €	11 954 €	11 954 €	11 954 €	11 954 €	11 954 €
Action 5.4	Réduction de l'impact des plans d'eau sur les milieux aquatiques	Equipement, effacement de plans d'eau	23 750 €	4 750 €	4 750 €	4 750 €	4 750 €	4 750 €
AXE 6 : PRESERVATION ET RESTAURATION DES ZONNES HUMIDES								
Action 6.1	Réalisation un inventaire des zones humides du bassin versant	Etude d'inventaire, de caractérisation et de priorisation des zones humides	35 303 €	21 182 €	14 121 €			
Action 6.2	Assistance technique à la gestion durable des zones humides	Animation d'une CATZH	22 000 €	4 400 €	4 400 €	4 400 €	4 400 €	4 400 €
Action 6.3	Aménagements, restauration des zones humides	Gestion et restauration des zones humides	33 000 €		11 000 €		11 000 €	11 000 €
AXE 7 : PREVENTION DU RISQUE D'INONDATION (HORS PAPI)								
Action 7.1	Etude de vulnérabilité aux inondations des secteurs d'Antignac Bourg, de Ydes Bourg et Ydes Centre	Etude hydraulique de vulnérabilité, préconisations	60 000 €			60 000 €		
Action 7.2	Réduction du risque d'inondation (solutions issues de l'étude de vulnérabilité)	Travaux de réduction du risque d'inondation	400 000 €				200 000 €	200 000 €
AXE 8 : COMMUNICATION ET SENSIBILISATION								
Action 8.1	Traitement et limitation des décharges sauvages avec les élus municipaux (dont chantiers participatifs)	Mission TMR	7 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €
Action 8.2	Assistance technique à la gestion des cours d'eau et milieux associés	Mission TMR	cf Axe1	cf Axe1				
Action 8.3	Animations scolaires, chantiers école	Mission TMR - chantiers écoles	cf Axe 1	cf Axe 1				
Action 8.4	Communication autour des enjeux liés aux milieux aquatiques sur le bassin versant (guide riverains, plaquettes...)	Mission TMR	cf Axe1	cf Axe 1				
TOTAUX			1 507 549 €	217 032 €	220 971 €	255 850 €	406 850 €	406 850 €

I. Autofinancement prévisionnel de Sumène Artense communauté

Actions		Estimatif SAC HT	Années PPG Auze-Sumène - Montants RàC SAC HT					TOTAL	
			2024	2025	2026	2027	2028		
Axe 1 : PILOTAGE DE LA GEMAPI ET MISE EN ŒUVRE DU PPG									
Action 1.1	Gouvernance / structuration de la GEMAPI	Mission TMR	93 750 €	7 500 €	7 500 €	7 500 €	7 500 €	7 500 €	37 500 €
Action 1.2	Mise en œuvre du programme d'actions	Mission TMR							
Action 1.3	Evaluation des travaux du PPG Auze-Sumène	Mission TMR							
Action 1.4	Cohérence du PPG Auze-Sumène avec la gestion de l'eau à l'échelle du bassin versant de la Dordogne amont	Mission TMR							
AXE 2 : CONNAISSANCE ET SUIVI DES MILIEUX ET ESPECES									
Action 2.1	Poursuite et actualisation du diagnostic des cours d'eau	Mission TMR	cf Axe1				cf Axe1		cf Axe1
Action 2.2	Amélioration des connaissances sur les écrevisses, protection des écrevisses patrimoniales	Mission TMR - équipements							
Action 2.3	Suivi qualitatif et quantitatif de l'état des cours d'eau	Mission TMR	cf Axe1	cf Axe1					cf Axe1
Action 2.4	Suivi et lutte contre les espèces animales et végétales exotiques envahissantes	Mission TMR - travaux							
Action 2.5	Assurer une veille écologique des milieux aquatiques	Mission TMR	cf Axe1	cf Axe1					cf Axe1
AXE 3 : GESTION ET RESTAURATION DE LA RIPISYLVE									
Action 3.1	Restauration ou plantation de la ripisylve	Travaux de mise en défens et plantation de ripisylve	28 324 €	1 213 €	1 213 €	1 213 €	1 213 €	1 213 €	6 065 €
Action 3.2	Enlèvement des embâcles problématiques	Entretien de cours d'eau	23 550 €	2 120 €	2 120 €	2 120 €	2 120 €	2 120 €	10 598 €
Action 3.3	Accompagner le recul progressif des résineux indésirables en berge	Mission TMR	cf Axe 1	cf Axe 1					cf Axe 1
AXE 4 : RESTAURATION DES HABITATS AQUATIQUES COLMATES									
Action 4.1	Réduction de la divagation du bétail dans les cours d'eau	Equipements agro-pastoraux	11 318 €	453 €	453 €	453 €	453 €	453 €	2 265 €
Action 4.2	Aménagement des passages à gué	Passages à gué stabilisés, passerelles	24 063 €	963 €	963 €	963 €	963 €	963 €	4 815 €
AXE 5 : AMELIORATION DU FONCTIONNEMENT ECOLOGIQUE DES COURS D'EAU									
Action 5.1	Restauration de la continuité écologique des ouvrages transversaux	Equipement et effacement d'ouvrages transversaux (y compris études nécessaires)	365 000 €	21 450 €	21 450 €	21 450 €	21 450 €	21 450 €	107 250 €
Action 5.2	Restauration de l'hydromorphologie et de la continuité latérale des cours d'eau, renaturation, traitement des atterrissements problématiques	Travaux de restauration hydro-morpho-sédimentaires (y compris études si nécessaire)	320 220 €	16 011 €	16 011 €	16 011 €	16 011 €	16 011 €	80 055 €
Action 5.3	Stabilisation des encoches d'érosions problématiques	Travaux de génie végétal	59 771 €	2 989 €	2 989 €	2 989 €	2 989 €	2 989 €	14 945 €
Action 5.4	Réduction de l'impact des plans d'eau sur les milieux aquatiques	Equipement, effacement de plans d'eau	23 750 €	2 301 €	2 301 €	2 301 €	2 301 €	2 301 €	11 505 €
AXE 6 : PRESERVATION ET RESTAURATION DES ZONNES HUMIDES									
Action 6.1	Réalisation un inventaire des zones humides du bassin versant	Etude d'inventaire, de caractérisation et de priorisation des zones humides	35 303 €	4 044 €	2 696 €				6 740 €
Action 6.2	Assistance technique à la gestion durable des zones humides	Animation d'une CATZH	22 000 €	440 €	440 €	440 €	440 €	440 €	2 200 €
Action 6.3	Aménagements, restauration des zones humides	Gestion et restauration des zones humides	33 000 €		2 750 €		2 750 €	2 750 €	8 250 €
AXE 7 : PREVENTION DU RISQUE D'INONDATION (HORS PAPI)									
Action 7.1	Etude de vulnérabilité aux inondations des secteurs d'Antignac Bourg, de Ydes Bourg et Ydes Centre	Etude hydraulique de vulnérabilité, préconisations	60 000 €			12 000 €			12 000 €
Action 7.2	Réduction du risque d'inondation (solutions issues de l'étude de vulnérabilité)	Travaux de réduction du risque d'inondation	400 000 €				40 000 €	40 000 €	80 000 €
AXE 8 : COMMUNICATION ET SENSIBILISATION									
Action 8.1	Traitement et limitation des décharges sauvages avec les élus municipaux (dont chantiers participatifs)	Mission TMR	7 500 €	300 €	300 €	300 €	300 €	300 €	1 500 €
Action 8.2	Assistance technique à la gestion des cours d'eau et milieux associés	Mission TMR	cf Axe1	cf Axe1					cf Axe1
Action 8.3	Animations scolaires, chantiers école	Mission TMR - chantiers écoles	cf Axe 1	cf Axe 1					cf Axe 1
Action 8.4	Communication autour des enjeux liés aux milieux aquatiques sur le bassin versant (guide riverains, plaquettes...)	Mission TMR	cf Axe1	cf Axe 1					cf Axe1
TOTAUX			1 507 549 €	59 783 €	61 185 €	67 740 €	98 490 €	98 490 €	385 687 €

J. Coûts prévisionnels de la Communauté de communes Pays Gentiane

Actions		Estimatif CCPG HT		Années PPG Auze-Sumène - Montants RàC CCPG HT				
				2024	2025	2026	2027	2028
Axe 1 : PILOTAGE DE LA GEMAPI ET MISE EN ŒUVRE DU PPG								
Action 1.1	Gouvernance / structuration de la GEMAPI	Mission TMR	93 750 €	18 750 €	18 750 €	18 750 €	18 750 €	18 750 €
Action 1.2	Mise en œuvre du programme d'actions	Mission TMR						
Action 1.3	Evaluation des travaux du PPG Auze-Sumène	Mission TMR						
Action 1.4	Cohérence du PPG Auze-Sumène avec la gestion de l'eau à l'échelle du bassin versant de la Dordogne amont	Mission TMR						
AXE 2 : CONNAISSANCE ET SUIVI DES MILIEUX ET ESPECES								
Action 2.1	Poursuite et actualisation du diagnostic des cours d'eau	Mission TMR	cf Axe1				cf Axe1	
Action 2.2	Amélioration des connaissances sur les écrevisses, protection des écrevisses patrimoniales	Mission TMR - équipements	4 000 €	4 000 €				
Action 2.3	Suivi qualitatif et quantitatif de l'état des cours d'eau	Mission TMR	cf Axe1	cf Axe1				
Action 2.4	Suivi et lutte contre les espèces animales et végétales exotiques envahissantes	Mission TMR - travaux						
Action 2.5	Assurer une veille écologique des milieux aquatiques	Mission TMR	cf Axe1	cf Axe1				
AXE 3 : GESTION ET RESTAURATION DE LA RIPISYLVE								
Action 3.1	Restauration ou plantation de la ripisylve	Travaux de mise en défens et plantation de ripisylve	122 290 €	24 458 €	24 458 €	24 458 €	24 458 €	24 458 €
Action 3.2	Enlèvement des embâcles problématiques	Entretien de cours d'eau	32 850 €	6 570 €	6 570 €	6 570 €	6 570 €	6 570 €
Action 3.3	Accompagner le recul progressif des résineux indésirables en berge	Mission TMR	cf Axe 1	cf Axe 1				
AXE 4 : RESTAURATION DES HABITATS AQUATIQUES COLMATES								
Action 4.1	Réduction de la divagation du bétail dans les cours d'eau	Equipements agro-pastoraux	195 426 €	39 085 €	39 085 €	39 085 €	39 085 €	39 085 €
Action 4.2	Aménagement des passages à gué	Passages à gué stabilisés, passerelles	25 813 €	5 163 €	5 163 €	5 163 €	5 163 €	5 163 €
AXE 5 : AMELIORATION DU FONCTIONNEMENT ECOLOGIQUE DES COURS D'EAU								
Action 5.1	Restauration de la continuité écologique des ouvrages transversaux	Equipement et effacement d'ouvrages transversaux (y compris étudessi nécessaire)	113 500 €	22 700 €	22 700 €	22 700 €	22 700 €	22 700 €
Action 5.2	Restauration de l'hydromorphologie et de la continuité latérale des cours d'eau, renaturation, traitement des atterrissements problématiques	Travaux de restauration hydro-morpho-sédimentaires (y compris études si nécessaire)	126 360 €	25 272 €	25 272 €	25 272 €	25 272 €	25 272 €
Action 5.3	Stabilisation des encoches d'érosions problématiques	Travaux de génie végétal	6 563 €	1 313 €	1 313 €	1 313 €	1 313 €	1 313 €
Action 5.4	Réduction de l'impact des plans d'eau sur les milieux aquatiques	Equipement, effacement de plans d'eau	22 750 €	4 550 €	4 550 €	4 550 €	4 550 €	4 550 €
AXE 6 : PRESERVATION ET RESTAURATION DES ZONNES HUMIDES								
Action 6.1	Réalisation un inventaire des zones humides du bassin versant	Etude d'inventaire, de caractérisation et de priorisation des zones humides	27 280 €	16 368 €	10 912 €			
Action 6.2	Assistance technique à la gestion durable des zones humides	Animation d'une CATZH	17 000 €	3 400 €	3 400 €	3 400 €	3 400 €	3 400 €
Action 6.3	Aménagements, restauration des zones humides	Gestion et restauration des zones humides	25 500 €		8 500 €		8 500 €	8 500 €
AXE 7 : PREVENTION DU RISQUE D'INONDATION (HORS PAPI)								
Action 7.1	Etude de vulnérabilité aux inondations des secteurs d'Antignac Bourg, de Ydes Bourg et Ydes Centre	Etude hydraulique de vulnérabilité, préconisations						
Action 7.2	Réduction du risque d'inondation (solutions issues de l'étude de vulnérabilité)	Travaux de réduction du risque d'inondation						
AXE 8 : COMMUNICATION ET SENSIBILISATION								
Action 8.1	Traitement et limitation des décharges sauvages avec les élus municipaux (dont chantiers participatifs)	Mission TMR	7 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €
Action 8.2	Assistance technique à la gestion des cours d'eau et milieux associés	Mission TMR	cf Axe1	cf Axe1				
Action 8.3	Animations scolaires, chantiers école	Mission TMR - chantiers écoles	cf Axe 1	cf Axe 1				
Action 8.4	Communication autour des enjeux liés aux milieux aquatiques sur le bassin versant (guide riverains, plaquettes...)	Mission TMR	cf Axe1	cf Axe 1				
TOTAUX			820 582 €	173 129 €	172 173 €	152 761 €	161 261 €	161 261 €

K. Autofinancement prévisionnel de la Communauté de communes Pays Gentiane

Actions		Estimatif CCPG HT	Années PPG Auze-Sumène - Montants RàC CCPG HT					TOTAL	
			2024	2025	2026	2027	2028		
AXE 1 : PILOTAGE DE LA GEMAPI ET MISE EN ŒUVRE DU PPG									
Action 1.1	Gouvernance / structuration de la GEMAPI	Mission TMR	93 750 €	7 500 €	7 500 €	7 500 €	7 500 €	7 500 €	37 500 €
Action 1.2	Mise en œuvre du programme d'actions	Mission TMR							
Action 1.3	Evaluation des travaux du PPG Auze-Sumène	Mission TMR							
Action 1.4	Cohérence du PPG Auze-Sumène avec la gestion de l'eau à l'échelle du bassin versant de la Dordogne amont	Mission TMR							
AXE 2 : CONNAISSANCE ET SUIVI DES MILIEUX ET ESPECES									
Action 2.1	Poursuite et actualisation du diagnostic des cours d'eau	Mission TMR	cf Axe1				cf Axe1		cf Axe1
Action 2.2	Amélioration des connaissances sur les écrevisses, protection des écrevisses patrimoniales	Mission TMR - équipements	6 000 €	1 200 €					1 200 €
Action 2.3	Suivi qualitatif et quantitatif de l'état des cours d'eau	Mission TMR	cf Axe1	cf Axe1					cf Axe1
Action 2.4	Suivi et lutte contre les espèces animales et végétales exotiques envahissantes	Mission TMR - travaux							
Action 2.5	Assurer une veille écologique des milieux aquatiques	Mission TMR	cf Axe1	cf Axe1					cf Axe1
AXE 3 : GESTION ET RESTAURATION DE LA RIPISYLVE									
Action 3.1	Restauration ou plantation de la ripisylve	Travaux de mise en défens et plantation de ripisylve	122 290 €	5 239 €	5 239 €	5 239 €	5 239 €	5 239 €	26 195 €
Action 3.2	Enlèvement des embâcles problématiques	Entretien de cours d'eau	32 850 €	2 957 €	2 957 €	2 957 €	2 957 €	2 957 €	14 783 €
Action 3.3	Accompagner le recul progressif des résineux indésirables en berge	Mission TMR	cf Axe 1	cf Axe 1					cf Axe 1
AXE 4 : RESTAURATION DES HABITATS AQUATIQUES COLMATES									
Action 4.1	Réduction de la divagation du bétail dans les cours d'eau	Equipements agro-pastoraux	195 426 €	6 089 €	6 089 €	6 089 €	6 089 €	6 089 €	30 445 €
Action 4.2	Aménagement des passages à gué	Passages à gué stabilisés, passerelles	25 813 €	1 033 €	1 033 €	1 033 €	1 033 €	1 033 €	5 165 €
AXE 5 : AMELIORATION DU FONCTIONNEMENT ECOLOGIQUE DES COURS D'EAU									
Action 5.1	Restauration de la continuité écologique des ouvrages transversaux	Equipement et effacement d'ouvrages transversaux (y compris études si nécessaire)	113 500 €	6 670 €	6 670 €	6 670 €	6 670 €	6 670 €	33 350 €
Action 5.2	Restauration de l'hydromorphologie et de la continuité latérale des cours d'eau, renaturation, traitement des atterrissements problématiques	Travaux de restauration hydro-morpho-sédimentaires (y compris études si nécessaire)	126 360 €	6 318 €	6 318 €	6 318 €	6 318 €	6 318 €	31 590 €
Action 5.3	Stabilisation des encoches d'érosions problématiques	Travaux de génie végétal	6 563 €	328 €	328 €	328 €	328 €	328 €	1 640 €
Action 5.4	Réduction de l'impact des plans d'eau sur les milieux aquatiques	Equipement, effacement de plans d'eau	22 750 €	2 204 €	2 204 €	2 204 €	2 204 €	2 204 €	11 020 €
AXE 6 : PRESERVATION ET RESTAURATION DES ZONNES HUMIDES									
Action 6.1	Réalisation un inventaire des zones humides du bassin versant	Etude d'inventaire, de caractérisation et de priorisation des zones humides	27 280 €	3 125 €	2 083 €				5 208 €
Action 6.2	Assistance technique à la gestion durable des zones humides	Animation d'une CATZH	17 000 €	340 €	340 €	340 €	340 €	340 €	1 700 €
Action 6.3	Aménagements, restauration des zones humides	Gestion et restauration des zones humides	25 500 €		2 125 €		2 125 €	2 125 €	6 375 €
AXE 7 : PREVENTION DU RISQUE D'INONDATION (HORS PAPI)									
Action 7.1	Etude de vulnérabilité aux inondations des secteurs d'Antignac Bourg, de Ydes Bourg et Ydes Centre	Etude hydraulique de vulnérabilité, préconisations							
Action 7.2	Réduction du risque d'inondation (solutions issues de l'étude de vulnérabilité)	Travaux de réduction du risque d'inondation							
AXE 8 : COMMUNICATION ET SENSIBILISATION									
Action 8.1	Traitement et limitation des décharges sauvages avec les élus municipaux (dont chantiers participatifs)	Mission TMR	7 500 €	300 €	300 €	300 €	300 €	300 €	1 500 €
Action 8.2	Assistance technique à la gestion des cours d'eau et milieux associés	Mission TMR	cf Axe1	cf Axe1					cf Axe1
Action 8.3	Animations scolaires, chantiers école	Mission TMR - chantiers écoles	cf Axe 1	cf Axe 1					cf Axe 1
Action 8.4	Communication autour des enjeux liés aux milieux aquatiques sur le bassin versant (guide riverains, plaquettes...)	Mission TMR	cf Axe1	cf Axe 1					cf Axe1
TOTAUX			822 582 €	43 303 €	43 186 €	38 978 €	41 103 €	41 103 €	207 671 €

L. Coûts prévisionnels de la Communauté de communes Val Dordogne Xaintrie

Actions		Estimatif SAC HT		Années PPG Auze-Sumène - Montants RàC SAC HT				
				2024	2025	2026	2027	2028
Axe 1 : PILOTAGE DE LA GEMAPI ET MISE EN ŒUVRE DU PPG								
Action 1.1	Gouvernance / structuration de la GEMAPI	Mission TMR	0 €					
Action 1.2	Mise en œuvre du programme d'actions	Mission TMR						
Action 1.3	Evaluation des travaux du PPG Auze-Sumène	Mission TMR						
Action 1.4	Cohérence du PPG Auze-Sumène avec la gestion de l'eau à l'échelle du bassin versant de la Dordogne amont	Mission TMR						
AXE 2 : CONNAISSANCE ET SUIVI DES MILIEUX ET ESPECES								
Action 2.1	Poursuite et actualisation du diagnostic des cours d'eau	Mission TMR	cf Axe1				cf Axe1	
Action 2.2	Amélioration des connaissances sur les écrevisses, protection des écrevisses patrimoniales	Mission TMR - équipements						
Action 2.3	Suivi qualitatif et quantitatif de l'état des cours d'eau	Mission TMR	cf Axe1	cf Axe1				
Action 2.4	Suivi et lutte contre les espèces animales et végétales exotiques envahissantes	Mission TMR - travaux						
Action 2.5	Assurer une veille écologique des milieux aquatiques	Mission TMR	cf Axe1	cf Axe1				
AXE 3 : GESTION ET RESTAURATION DE LA RIPISYLVE								
Action 3.1	Restauration ou plantation de la ripisylve	Travaux de mise en défens et plantation de ripisylve						
Action 3.2	Enlèvement des embâcles problématiques	Entretien de cours d'eau	50 €	10 €	10 €	10 €	10 €	10 €
Action 3.3	Accompagner le recul progressif des résineux indésirables en berge	Mission TMR	cf Axe 1	cf Axe 1				
AXE 4 : RESTAURATION DES HABITATS AQUATIQUES COLMATES								
Action 4.1	Réduction de la divagation du bétail dans les cours d'eau	Equipements agro-pastoraux						
Action 4.2	Aménagement des passages à gué	Passages à gué stabilisés, passerelles	875 €	175 €	175 €	175 €	175 €	175 €
AXE 5 : AMELIORATION DU FONCTIONNEMENT ECOLOGIQUE DES COURS D'EAU								
Action 5.1	Restauration de la continuité écologique des ouvrages transversaux	Equipement et effacement d'ouvrages transversaux (y compris études si nécessaire)						
Action 5.2	Restauration de l'hydromorphologie et de la continuité latérale des cours d'eau, renaturation, traitement des atterrissements problématiques	Travaux de restauration hydro-morpho-sédimentaires (y compris études si nécessaire)	31 928 €	6 386 €	6 386 €	6 386 €	6 386 €	6 386 €
Action 5.3	Stabilisation des encoches d'érosions problématiques	Travaux de génie végétal						
Action 5.4	Réduction de l'impact des plans d'eau sur les milieux aquatiques	Equipement, effacement de plans d'eau						
AXE 6 : PRESERVATION ET RESTAURATION DES ZONNES HUMIDES								
Action 6.1	Réalisation un inventaire des zones humides du bassin versant	Etude d'inventaire, de caractérisation et de priorisation des zones humides						
Action 6.2	Assistance technique à la gestion durable des zones humides	Animation d'une CATZH						
Action 6.3	Aménagements, restauration des zones humides	Gestion et restauration des zones humides						
AXE 7 : PREVENTION DU RISQUE D'INONDATION (HORS PAPI)								
Action 7.1	Etude de vulnérabilité aux inondations des secteurs d'Antignac Bourg, de Ydes Bourg et Ydes Centre	Etude hydraulique de vulnérabilité, préconisations						
Action 7.2	Réduction du risque d'inondation (solutions issues de l'étude de vulnérabilité)	Travaux de réduction du risque d'inondation						
AXE 8 : COMMUNICATION ET SENSIBILISATION								
Action 8.1	Traitement et limitation des décharges sauvages avec les élus municipaux (dont chantiers participatifs)	Mission TMR						
Action 8.2	Assistance technique à la gestion des cours d'eau et milieux associés	Mission TMR	cf Axe1	cf Axe1				
Action 8.3	Animations scolaires, chantiers école	Mission TMR - chantiers écoles	cf Axe 1	cf Axe 1				
Action 8.4	Communication autour des enjeux liés aux milieux aquatiques sur le bassin versant (guide riverains, plaquettes...)	Mission TMR	cf Axe1	cf Axe 1				
TOTAUX			32 853 €	6 571 €	6 571 €	6 571 €	6 571 €	6 571 €

M. Autofinancement prévisionnel de la Communauté de communes Val Dordogne Xaintrie

Actions		Estimatif SAC HT	Années PPG Auze-Sumène - Montants RàC SAC HT					TOTAL	
			2024	2025	2026	2027	2028		
Axe 1 : PILOTAGE DE LA GEMAPI ET MISE EN ŒUVRE DU PPG									
Action 1.1	Gouvernance / structuration de la GEMAPI	Mission TMR	0 €						
Action 1.2	Mise en œuvre du programme d'actions	Mission TMR							
Action 1.3	Evaluation des travaux du PPG Auze-Sumène	Mission TMR							
Action 1.4	Cohérence du PPG Auze-Sumène avec la gestion de l'eau à l'échelle du bassin versant de la Dordogne amont	Mission TMR							
AXE 2 : CONNAISSANCE ET SUIVI DES MILIEUX ET ESPECES									
Action 2.1	Poursuite et actualisation du diagnostic des cours d'eau	Mission TMR	cf Axe1				cf Axe1	cf Axe1	
Action 2.2	Amélioration des connaissances sur les écrevisses, protection des écrevisses patrimoniales	Mission TMR - équipements							
Action 2.3	Suivi qualitatif et quantitatif de l'état des cours d'eau	Mission TMR	cf Axe1	cf Axe1				cf Axe1	
Action 2.4	Suivi et lutte contre les espèces animales et végétales exotiques envahissantes	Mission TMR - travaux							
Action 2.5	Assurer une veille écologique des milieux aquatiques	Mission TMR	cf Axe1	cf Axe1				cf Axe1	
AXE 3 : GESTION ET RESTAURATION DE LA RIPISYLVE									
Action 3.1	Restauration ou plantation de la ripisylve	Travaux de mise en défens et plantation de ripisylve							
Action 3.2	Enlèvement des embâcles problématiques	Entretien de cours d'eau	50 €	5 €	5 €	5 €	5 €	5 €	
Action 3.3	Accompagner le recul progressif des résineux indésirables en berge	Mission TMR	cf Axe 1	cf Axe 1				cf Axe 1	
AXE 4 : RESTAURATION DES HABITATS AQUATIQUES COLMATES									
Action 4.1	Réduction de la divagation du bétail dans les cours d'eau	Equipements agro-pastoraux							
Action 4.2	Aménagement des passages à gué	Passages à gué stabilisés, passerelles	875 €	175 €				175 €	
AXE 5 : AMELIORATION DU FONCTIONNEMENT ECOLOGIQUE DES COURS D'EAU									
Action 5.1	Restauration de la continuité écologique des ouvrages transversaux	Equipement et effacement d'ouvrages transversaux (y compris études si nécessaire)							
Action 5.2	Restauration de l'hydromorphologie et de la continuité latérale des cours d'eau, renaturation, traitement des atterrissements problématiques	Travaux de restauration hydro-morpho-sédimentaires (y compris études si nécessaire)	31 928 €	1 596 €	1 596 €	1 596 €	1 596 €	1 596 €	
Action 5.3	Stabilisation des encoches d'érosions problématiques	Travaux de génie végétal							
Action 5.4	Réduction de l'impact des plans d'eau sur les milieux aquatiques	Equipement, effacement de plans d'eau							
AXE 6 : PRESERVATION ET RESTAURATION DES ZONNES HUMIDES									
Action 6.1	Réalisation un inventaire des zones humides du bassin versant	Etude d'inventaire, de caractérisation et de priorisation des zones humides							
Action 6.2	Assistance technique à la gestion durable des zones humides	Animation d'une CATZH							
Action 6.3	Aménagements, restauration des zones humides	Gestion et restauration des zones humides							
AXE 7 : PREVENTION DU RISQUE D'INONDATION (HORS PAPI)									
Action 7.1	Etude de vulnérabilité aux inondations des secteurs d'Antignac Bourg, de Ydes Bourg et Ydes Centre	Etude hydraulique de vulnérabilité, préconisations							
Action 7.2	Réduction du risque d'inondation (solutions issues de l'étude de vulnérabilité)	Travaux de réduction du risque d'inondation							
AXE 8 : COMMUNICATION ET SENSIBILISATION									
Action 8.1	Traitement et limitation des décharges sauvages avec les élus municipaux (dont chantiers participatifs)	Mission TMR							
Action 8.2	Assistance technique à la gestion des cours d'eau et milieux associés	Mission TMR	cf Axe1	cf Axe1				cf Axe1	
Action 8.3	Animations scolaires, chantiers école	Mission TMR - chantiers écoles	cf Axe 1	cf Axe 1				cf Axe 1	
Action 8.4	Communication autour des enjeux liés aux milieux aquatiques sur le bassin versant (guide riverains, plaquettes...)	Mission TMR	cf Axe1	cf Axe 1				cf Axe1	
TOTAUX			32 853 €	1 776 €	1 601 €	1 601 €	1 601 €	1 601 €	8 178 €

ANNEXE : arbre décisionnel prise en charge ouvrages transversaux infranchissables

Classement du cours d'eau	Propriétaire	Option propriétaire (1)	Existence légale de l'ouvrage	Usage	Etude / conception	Travaux
cours d'eau classés au titre du L214-17 du Code de l'Environnement en priorité et cours d'eau non classés si opportunité et réel bénéfice écologique	Collectivité (commune, département, syndicat)	Abandon (dérasement)	L'EAS prend en charge la maîtrise d'ouvrage et le reste à charge			
		Conservation	Pas d'existence légale	Suivi par l'administration et régularisation (et/ou effacement)		
			Existence légale	Usage d'intérêt général	EAS	EAS
				Sans usage ou pas d'intérêt général	Aucune prise en charge de l'EAS	Aucune prise en charge de l'EAS
	privé	Abandon (dérasement)	L'EAS prend en charge la maîtrise d'ouvrage et le reste à charge			
		Conservation	Pas d'existence légale	Suivi par l'administration et régularisation (et/ou effacement)		
			Existence légale	Bénéfice direct, sans usage ou usage privé	Aucune prise en charge de l'EAS	Aucune prise en charge de l'EAS
				Intérêt général	EAS	EAS

(1) Aide à la décision ?

Arbre décisionnel (ou clé d'intervention) : Prise en charge des ouvrages hydrauliques infranchissables sur le territoire de l'Entente Auze-Sumène

